

---

# LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

## STATISTIQUES ET INDICATEURS

Année scolaire 2011-2012

Service des Statistiques et Analyses  
Mai 2013

---

## PRÉFACE

---

## PRÉFACE

---

L'édition 2011/2012 des « Chiffres Clés de l'Éducation nationale » constitue déjà la onzième édition d'une publication lancée en 2002.

Dans un temps de réformes, disposer des chiffres significatifs les plus précis est plus essentiel que jamais. Le changement doit pouvoir s'appuyer sur des données fiables et les statistiques doivent pouvoir mesurer les effets du changement.

Cette étude annuelle met à disposition des responsables de l'éducation et du public intéressé des statistiques de base telles que les effectifs des élèves et des enseignants, les diplômes et certifications délivrés, l'évolution des nationalités et la première langue parlée à la maison par les élèves, les infrastructures scolaires, le budget et les autres indicateurs financiers de l'enseignement.

En plus, l'édition de 2013 propose deux chapitres supplémentaires. Le premier est consacré à la transition des élèves ayant réussi l'enseignement post-primaire vers de nouvelles situations. Tous les élèves diplômés et certifiés des années 2010 et 2011 de l'enseignement public luxembourgeois ont été contactés.

Le deuxième chapitre analyse la réussite scolaire des élèves en termes de diplômes et de certifications. Pour la première fois, les données sont en effet disponibles pour étudier les parcours scolaires en suivant des cohortes effectives. Ceci permet notamment de mesurer l'efficacité du système d'éducation et de formation luxembourgeois.

Je souhaite que cette publication, avec la multitude d'informations qu'elle contient, continue à remplir son rôle de référence en matière de statistiques éducatives et à servir de base objective aux nombreuses discussions sur le système éducatif luxembourgeois.

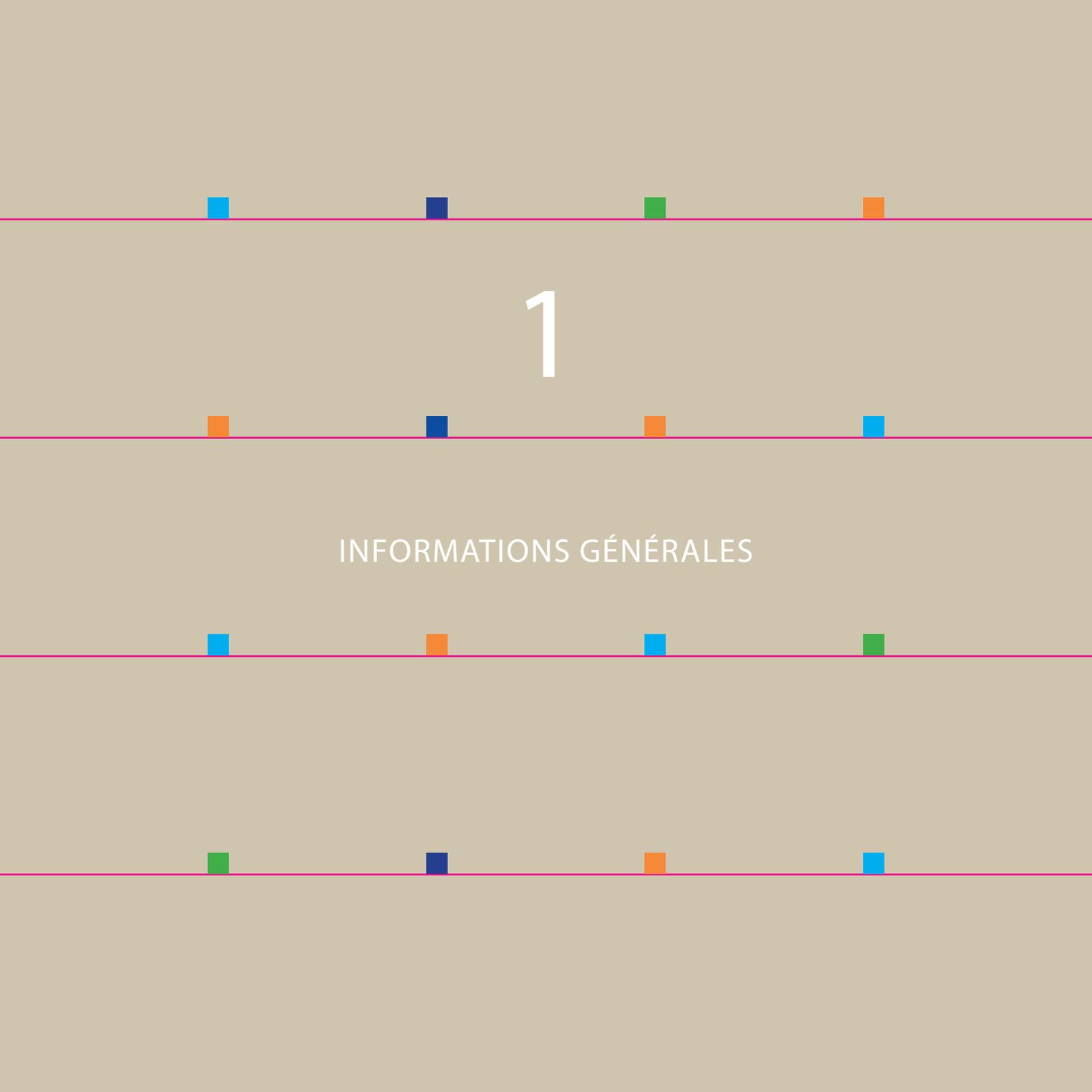


Mady Delvaux-Stehres  
Ministre de l'Éducation nationale  
et de la Formation professionnelle

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>1</b>	<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES</b>	5	<b>6</b>	<b>BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE</b>	89
	Système éducatif	6		Présentation générale du budget	90
				Évolution	92
				Indicateurs financiers de l'enseignement	94
<b>2</b>	<b>ÉLÈVES</b>	11	<b>7</b>	<b>ÉLÈVES SCOLARISÉS AU LUXEMBOURG</b>	
	Statistiques générales	12		VUE GLOBALE	97
	Cycle 1 de l'enseignement fondamental	19		Nationalité et ordre d'enseignement	98
	Cycle 2-4 de l'enseignement fondamental	23		Diplômes et certifications	100
	Enseignement postprimaire	28	<b>8</b>	<b>NATIONALITÉS ET LANGUES</b>	101
	Enseignement secondaire	31		Contexte démographique	102
	Enseignement secondaire technique	36		Enseignement fondamental	103
	Projet Cycle Inférieur (PROCI)	44		Enseignement postprimaire	106
	Lycée Ermesinde Mersch (LEM)	45		Nationalités et répartition dans les différents niveaux d'enseignement	110
	Éducation différenciée	46	<b>9</b>	<b>TAUX DE RÉUSSITE SCOLAIRE</b>	113
	Passage primaire-postprimaire	50	<b>10</b>	<b>TRANSITION DES ÉLÈVES DIPLÔMÉS ET CERTIFIÉS EN 2010 ET 2011</b>	119
<b>3</b>	<b>DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS</b>	53	<b>11</b>	<b>ANNEXES</b>	125
	Enseignement postprimaire	54		Bibliographie	126
	Enseignement secondaire	56		Glossaire	128
	Enseignement secondaire technique	58			
	Taux de certification	66			
<b>4</b>	<b>ENSEIGNANTS</b>	67			
	Enseignement fondamental	68			
	Cycle 1 de l'enseignement fondamental	70			
	Cycle 2-4 de l'enseignement fondamental	72			
	Enseignement postprimaire	74			
	Éducation différenciée	78			
	Évolution	79			
<b>5</b>	<b>ÉTABLISSEMENTS</b>	81			
	Enseignement fondamental	82			
	Enseignement postprimaire	86			
	Ecoles internationales	88			

The page features a light beige background with four horizontal magenta lines. Small squares in cyan, dark blue, green, and orange are placed at various points along these lines, creating a decorative border.

1

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

## POSSIBILITÉS DE SCOLARISATION DES RÉSIDANTS

La Constitution luxembourgeoise attribue à l'État le rôle d'organiser et de réglementer l'enseignement. L'article 107 prévoit que la commune participe à la mise en oeuvre de l'enseignement.

Le schéma ci-contre décrit succinctement les différentes possibilités offertes aux résidants du Luxembourg pour effectuer leurs études.

L'enseignement public au Luxembourg est gratuit. Les frais en résultant sont principalement à charge du budget de l'État et des communes pour l'enseignement fondamental, et à charge du budget de l'État pour l'enseignement postprimaire. L'élève ne participe pas aux dépenses de fonctionnement de l'établissement scolaire public qu'il fréquente.

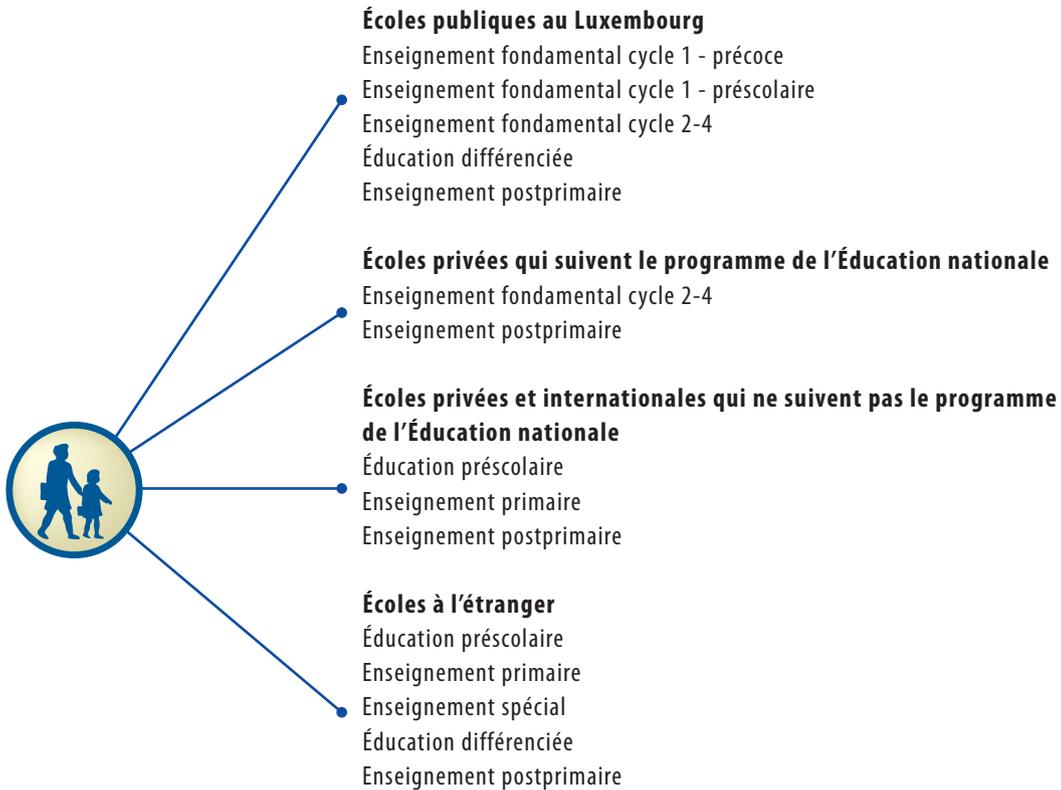
La majorité des niveaux d'enseignement sont également accessibles dans des écoles privées ou internationales.

Par ailleurs, l'élève résidant au Luxembourg a la possibilité d'effectuer son parcours scolaire à l'étranger.

Dans la suite, les différents chapitres porteront essentiellement sur l'enseignement public et l'enseignement privé qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale.

L'analyse statistique repose essentiellement sur l'exploitation du fichier «Élèves», du fichier «Bac» et du fichier «Scolaria» du MENFP. Ces systèmes centralisés couvrent tous les élèves qui fréquentent un établissement public ou un établissement privé qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale. Les données des autres écoles privées et internationales proviennent directement de ces écoles.

POSSIBILITÉS DE SCOLARISATION DES RÉSIDANTS



## STRUCTURE DU SYSTÈME ÉDUCATIF LUXEMBOURGEOIS

Suite à la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire, «tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre, doit fréquenter l'École. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question».

Le cycle 1 de l'enseignement fondamental comprend les groupes de l'éducation précoce et les classes de l'éducation préscolaire. L'éducation précoce a été introduite progressivement à partir de 1998 et doit être proposée dans toutes les communes à partir de 2009. Facultative, elle est destinée aux enfants ayant atteint l'âge de 3 ans et s'inscrit dans le contexte d'une meilleure socialisation des enfants ainsi que d'une bonne acculturation des enfants immigrés. La fréquentation de l'éducation préscolaire est obligatoire pour les enfants âgés de quatre ans révolus avant le 1<sup>er</sup> septembre selon le règlement grand-ducal du 2 septembre 1992.

Les cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental correspondent à l'ancien enseignement primaire. Chaque cycle a en principe une durée de deux ans. L'enseignement fondamental est régi par la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.

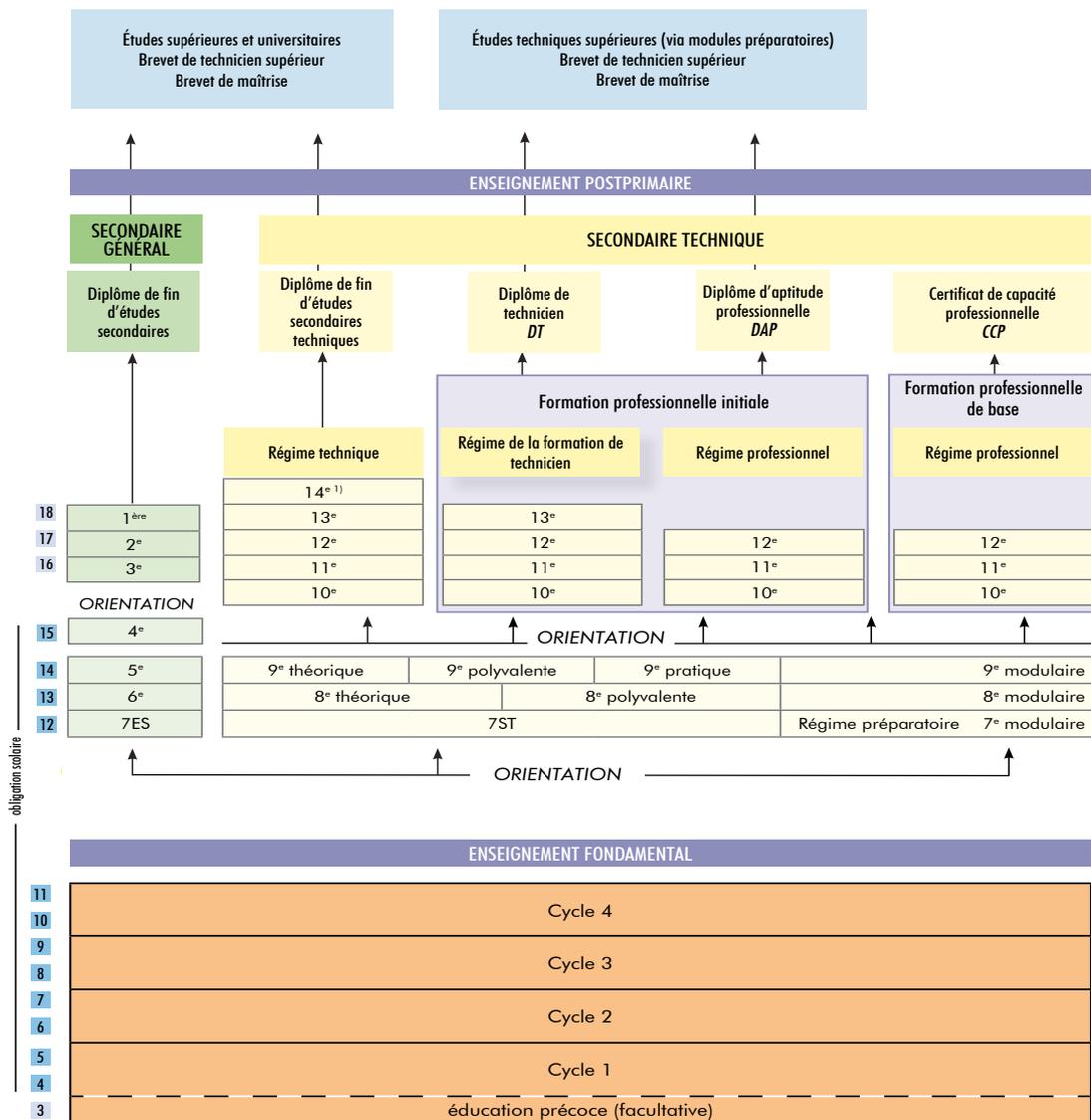
L'enseignement postprimaire comporte deux ordres:

- L'enseignement secondaire, régi par la loi organique du 10 mai 1968 modifiée par la loi du 22 juin 1989 et la loi du 12 juillet 2002. Les études, d'une durée de sept ans, conduisent au diplôme de fin d'études secondaires préparant avant tout aux études universitaires.
- L'enseignement secondaire technique, régi par la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle. Les études, qui comprennent différents régimes de formation, ont une durée de cinq à huit ans selon l'orientation choisie.

La réforme de la formation professionnelle (loi du 19 décembre 2008) a été mise en oeuvre à partir de la rentrée 2010-2011. Suivant cette loi, entre autres, le régime de la formation de technicien est réorganisé et fait partie intégrante de la formation professionnelle.

La loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'Éducation différenciée a introduit l'obligation scolaire pour tous les enfants affectés d'un handicap ou les enfants à besoins éducatifs spéciaux.

À partir de l'année scolaire 2010/2011 la structure de l'enseignement luxembourgeois se présentera comme suit :



<sup>1)</sup> + 14<sup>e</sup> pour la division des professions sociales

Âge théorique



2

ÉLÈVES

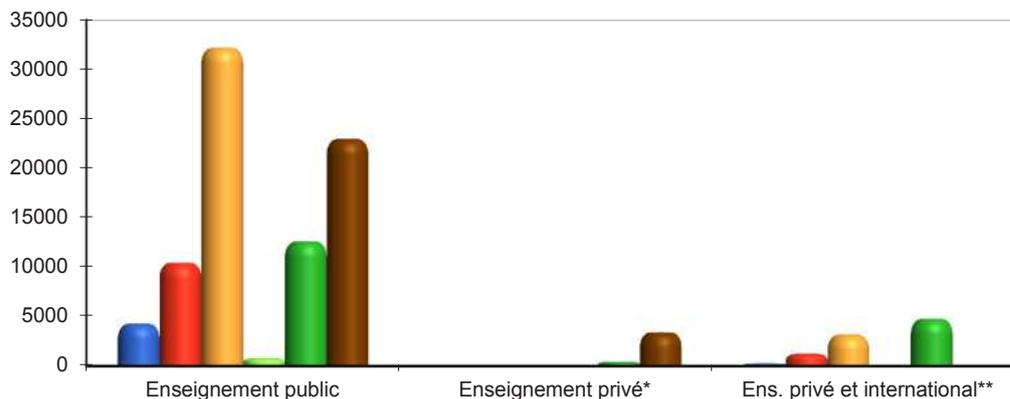
EFFECTIFS

Pour l'année 2011-2012, la population scolaire totale au Luxembourg s'élève à 96487 élèves.  
La répartition de ces élèves se présente comme suit:

		N o m b r e d ' é l è v e s 2 0 1 1 - 2 0 1 2			
Ordre d'enseignement	Enseignement public	Enseignement privé*	Total public et privé*	Ens. privé et international**	Total
Fondamental cycle 1 - précoce	4258	-	4258	250	<b>4508</b>
Fondamental cycle 1 - préscolaire	10434	-	10434	1213	<b>11647</b>
Fondamental cycle 2-4	32166	103	32269	3128	<b>35397</b>
Éducation différenciée	779	-	779	-	<b>779</b>
Enseignement secondaire	12576	399	12975	4741	<b>17716</b>
Enseignement secondaire technique	22938	3392	26330	110	<b>26440</b>
<b>Total</b>	<b>83151</b>	<b>3894</b>	<b>87045</b>	<b>9442</b>	<b>96487</b>

\* Enseignement qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale

\*\* Enseignement qui ne suit pas les programmes officiels de l'Éducation nationale



Dans la suite de cette publication, la présentation des chiffres clés se limitera aux domaines de l'enseignement public et de l'enseignement privé qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale.

ÉVOLUTION

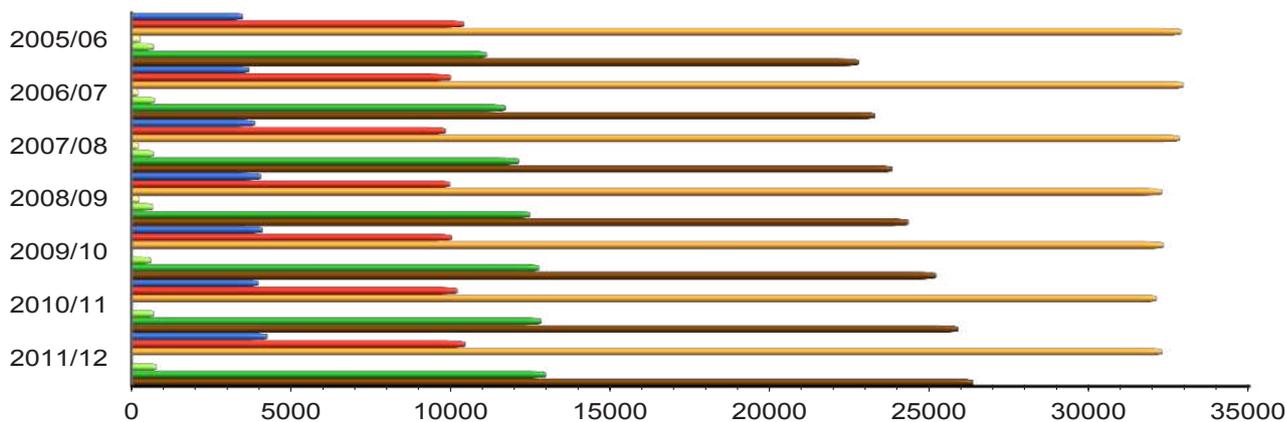
L'accroissement démographique de la population résidante au Luxembourg a ses répercussions sur le monde scolaire. Pour la plupart des ordres d'enseignement, l'évolution du nombre d'élèves est en hausse constante d'une année à l'autre.

Ordre d'enseignement	N o m b r e d ' é l è v e s						
	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Fondamental cycle 1 - précoce	3492	3671	3865	4036	4105	3961	4258
Fondamental cycle 1 - préscolaire	10411	10001	9824	9966	10026	10195	10434
Fondamental cycle 2-4 <sup>1)</sup>	32871	32933	32814	32274	32312	32096	32269
Enseignement spécial <sup>2)</sup>	267	203	206	222	-	-	-
Éducation différenciée <sup>3)</sup>	681	707	671	663	608	690	779
Enseignement secondaire	11114	11693	12122	12469	12757	12825	12975
Enseignement secondaire technique	22759	23277	23805	24323	25184	25879	26330
<b>Total</b>	<b>81595</b>	<b>82485</b>	<b>83307</b>	<b>83953</b>	<b>84992</b>	<b>85646</b>	<b>87045</b>

<sup>1)</sup> à partir de 2009/10, les cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental correspondent à l'ancien enseignement primaire

<sup>2)</sup> à partir de 2009/10, l'enseignement spécial fait partie intégrante des cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental

<sup>3)</sup> à partir de 2005/06: hormis élèves dépassant l'âge usuel de scolarisation

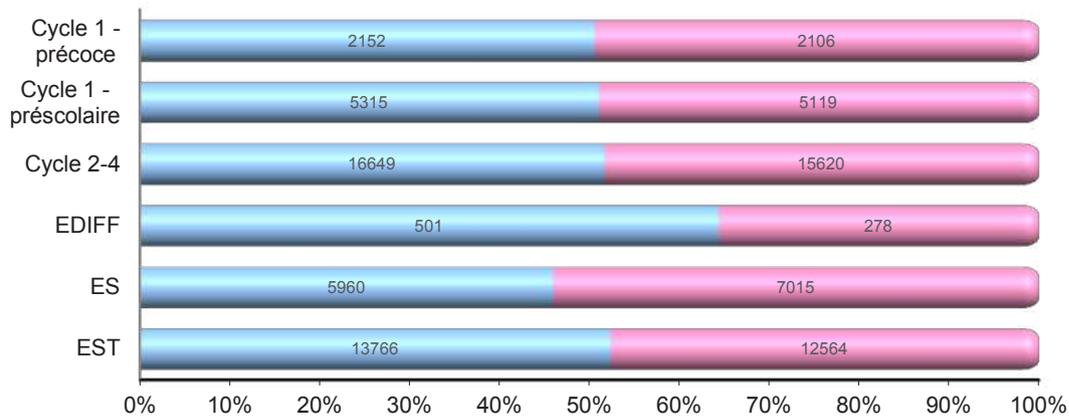


RÉPARTITION PAR SEXE

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des élèves par sexe dans tous les ordres d'enseignement.

Ordre d'enseignement	N o m b r e d ' é l è v e s 2 0 1 1 - 2 0 1 2				Total
	Garçons		Filles		
Fondamental cycle 1 - précoce	2152	50,5%	2106	49,5%	4258
Fondamental cycle 1 - préscolaire	5315	50,9%	5119	49,1%	10434
Fondamental cycle 2-4	16649	51,6%	15620	48,4%	32269
Éducation différenciée*	501	64,3%	278	35,7%	779
Enseignement secondaire	5960	45,9%	7015	54,1%	12975
Enseignement secondaire technique	13766	52,3%	12564	47,7%	26330
<b>Total</b>	<b>44343</b>	<b>50,9%</b>	<b>42702</b>	<b>49,1%</b>	<b>87045</b>

\* hormis élèves dépassant l'âge usuel de scolarisation

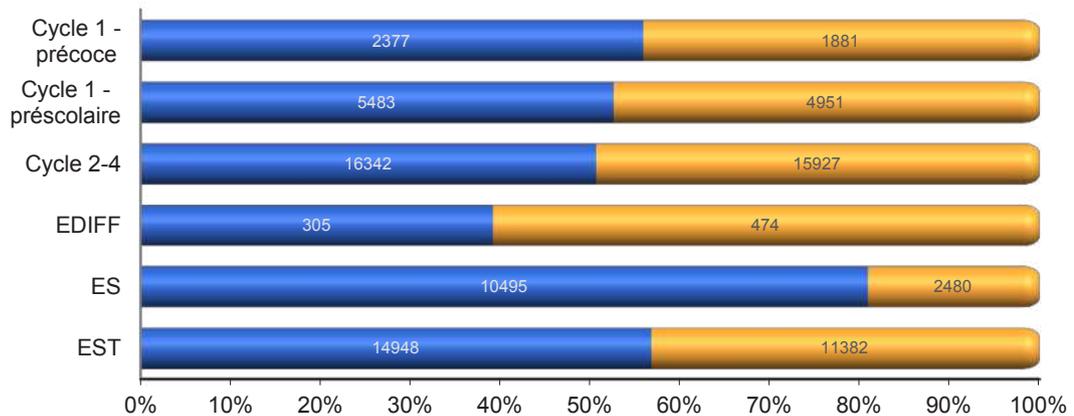


RÉPARTITION PAR NATIONALITÉ

Le pourcentage élevé de résidents de nationalité étrangère, une particularité démographique du Luxembourg, se reflète dans des proportions comparables au niveau de la population scolaire.

Ordre d'enseignement	N o m b r e d ' é l è v e s 2 0 1 1 - 2 0 1 2				
	Luxembourgeois		Etrangers	Total	
Fondamental cycle 1 - précoce	2377	55,8%	1881	44,2%	4258
Fondamental cycle 1 - préscolaire	5483	52,5%	4951	47,5%	10434
Fondamental cycle 2-4	16342	50,6%	15927	49,4%	32269
Éducation différenciée*	305	39,2%	474	60,8%	779
Enseignement secondaire	10495	80,9%	2480	19,1%	12975
Enseignement secondaire technique	14948	56,8%	11382	43,2%	26330
<b>Total</b>	<b>49950</b>	<b>57,4%</b>	<b>37095</b>	<b>42,6%</b>	<b>87045</b>

\* hormis élèves dépassant l'âge usuel de scolarisation

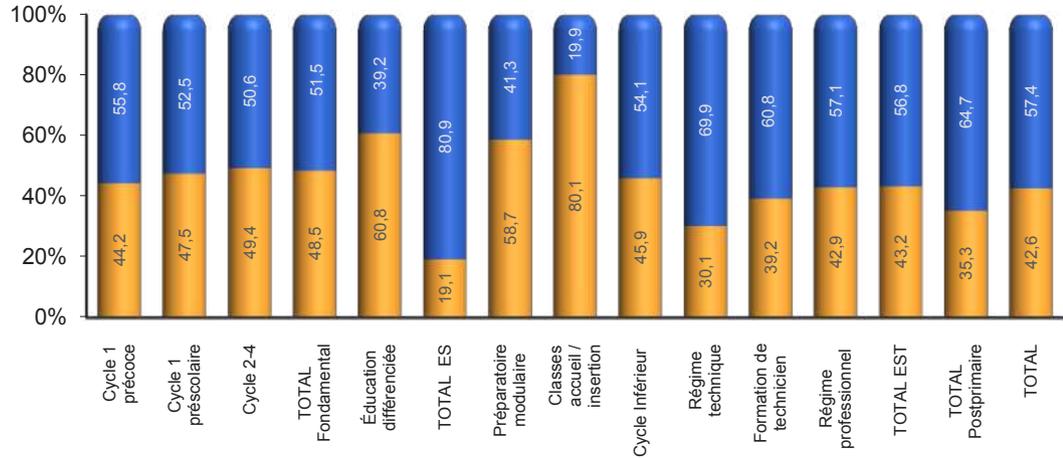


NATIONALITÉS - Répartition des différentes nationalités par ordre d'enseignement

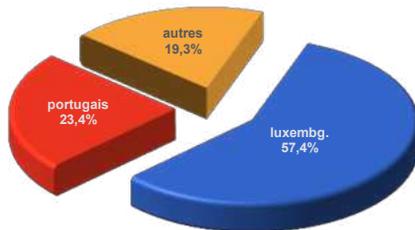
N o m b r e d ' é l è v e s a b s o l u 2 0 1 1 - 2 0 1 2															
Nat.	Fondamental			TOTAL Fondamental	EDIFF Éducation différenciée	ES TOTAL ES	EST						TOTAL EST	TOTAL Postprimaire	TOTAL
	Cycle 1 précoce	Cycle 1 préscolaire	Cycle 2-4				Préparatoire modulaire	Classes accueil / insertion	Cycle inférieur	Régime technique	Formation de technicien	Régime professionnel			
luxembg.	2377	5483	16342	24202	305	10495	1010	139	5289	3968	2053	2489	14948	25443	49950
portugais	892	2529	8533	11954	244	915	979	323	2832	1065	860	1158	7217	8132	20330
ex-youg.	160	532	1887	2579	20	249	135	94	570	197	138	182	1316	1565	4164
français	245	551	1387	2183	22	281	43	7	271	101	77	99	598	879	3084
italiens	73	164	736	973	21	159	44	9	191	112	75	101	532	691	1685
belges	98	252	715	1065	14	258	12	1	99	47	26	41	226	484	1563
allem.	75	158	500	733	8	171	14	10	61	31	17	114	247	418	1159
autres	338	765	2169	3272	145	447	206	116	460	156	132	176	1246	1693	5110
<b>Total Etr.</b>	<b>1881</b>	<b>4951</b>	<b>15927</b>	<b>22759</b>	<b>474</b>	<b>2480</b>	<b>1433</b>	<b>560</b>	<b>4484</b>	<b>1709</b>	<b>1325</b>	<b>1871</b>	<b>11382</b>	<b>13862</b>	<b>37095</b>
<b>Total</b>	<b>4258</b>	<b>10434</b>	<b>32269</b>	<b>46961</b>	<b>779</b>	<b>12975</b>	<b>2443</b>	<b>699</b>	<b>9773</b>	<b>5677</b>	<b>3378</b>	<b>4360</b>	<b>26330</b>	<b>39305</b>	<b>87045</b>

N o m b r e d ' é l è v e s r e l a t i f 2 0 1 1 - 2 0 1 2															
Nat.	Fondamental			TOTAL Fondamental	EDIFF Éducation différenciée	ES TOTAL ES	EST						TOTAL EST	TOTAL Postprimaire	TOTAL
	Cycle 1 précoce	Cycle 1 préscolaire	Cycle 2-4				Préparatoire modulaire	Classes accueil / insertion	Cycle inférieur	Régime technique	Formation de technicien	Régime professionnel			
luxembg.	55,8	52,5	50,6	51,5	39,2	80,9	41,3	19,9	54,1	69,9	60,8	57,1	56,8	64,7	57,4
portugais	20,9	24,2	26,4	25,5	31,3	7,1	40,1	46,2	29,0	18,8	25,5	26,6	27,4	20,7	23,4
ex-youg.	3,8	5,1	5,8	5,5	2,6	1,9	5,5	13,4	5,8	3,5	4,1	4,2	5,0	4,0	4,8
français	5,8	5,3	4,3	4,6	2,8	2,2	1,8	1,0	2,8	1,8	2,3	2,3	2,3	2,2	3,5
italiens	1,7	1,6	2,3	2,1	2,7	1,2	1,8	1,3	2,0	2,0	2,2	2,3	2,0	1,8	1,9
belges	2,3	2,4	2,2	2,3	1,8	2,0	0,5	0,1	1,0	0,8	0,8	0,9	0,9	1,2	1,8
allem.	1,8	1,5	1,5	1,6	1,0	1,3	0,6	1,4	0,6	0,5	0,5	2,6	0,9	1,1	1,3
autres	7,9	7,3	6,7	7,0	18,6	3,4	8,4	16,6	4,7	2,7	3,9	4,0	4,7	4,3	5,9
<b>Total Etr.</b>	<b>44,2</b>	<b>47,5</b>	<b>49,4</b>	<b>48,5</b>	<b>60,8</b>	<b>19,1</b>	<b>58,7</b>	<b>80,1</b>	<b>45,9</b>	<b>30,1</b>	<b>39,2</b>	<b>42,9</b>	<b>43,2</b>	<b>35,3</b>	<b>42,6</b>

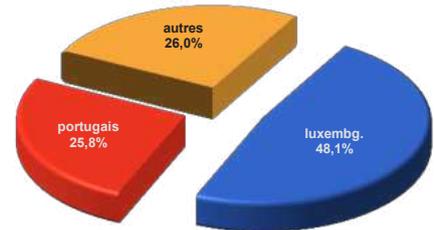
NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers par ordre d'enseignement



NATIONALITÉS - Répartition des élèves de nationalité luxembourgeoise, portugaise et autres\*



1<sup>re</sup> LANGUE PARLÉE - Répartition\*

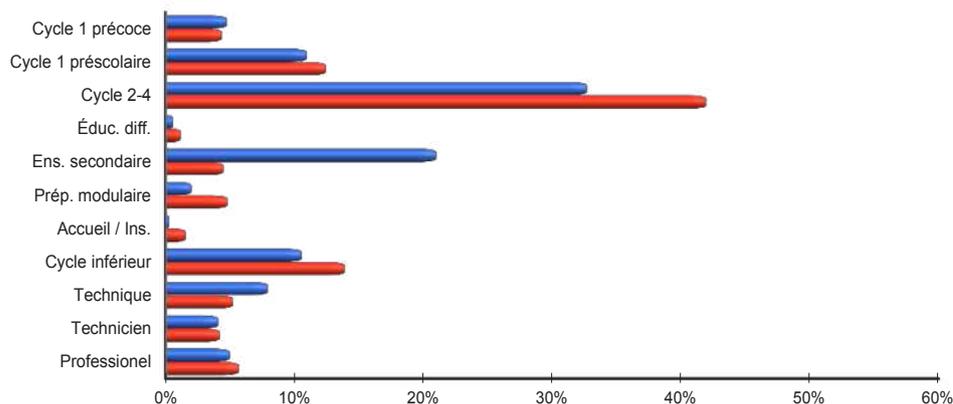


\*pour l'analyse plus détaillée: voir chapitre 8

NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et portugais à travers le système éducatif

Les élèves de nationalité portugaise représentent la plus grande partie (54,8%) des élèves de nationalité étrangère dans le système éducatif luxembourgeois. Le tableau ci-dessous analyse les populations d'élèves de nationalités luxembourgeoise et portugaise, et plus particulièrement la répartition de 1000 élèves de chacune de ces nationalités à travers le système éducatif. Des disparités importantes existent, et ce avant tout au niveau de l'enseignement secondaire et du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique.

Ordre d'enseignement	2 0 1 1 - 2 0 1 2	
	sur 1000 élèves luxembourgeois	sur 1000 élèves portugais
Fond. cycle 1 - précoce	48	44
Fond. cycle 1 - préscolaire	110	124
Fond. cycle 2-4	327	420
Éducation différenciée	6	12
Enseignement secondaire	210	45
EST - Préparatoire modulaire	20	48
EST - Accueil / Insertion	3	16
EST - Cycle inférieur	106	139
EST - Régime technique	79	52
EST - Formation de technicien	41	42
EST - Régime professionnel	50	57
<b>Total</b>	<b>1000</b>	<b>1000</b>



DESCRIPTION

Le cycle 1, qui correspond à l'ancienne éducation préscolaire, s'étend sur trois années et s'adresse aux enfants de trois à cinq ans. La première année (éducation précoce) est facultative pour les enfants âgés de 3 ans. L'inscription d'un enfant en 2e année du cycle 1 est obligatoire si l'enfant a atteint l'âge de 4 ans au 1er septembre.

Le contenu des programmes de l'éducation précoce et de l'éducation préscolaire est déterminé par les plans-cadres respectifs, arrêtés par le ministère de l'Éducation nationale. Les établissements préscolaires sont placés sous la surveillance conjointe du ministère de l'Éducation nationale et des autorités communales.

	2 0 1 1 - 2 0 1 2		
	Nombre d'élèves	Nombre de classes (groupes)	Moyenne élèves / classe (groupe)
Cycle 1 - précoce	4258	233,4	18,2
Cycle 1 - préscolaire	10434	656,4	15,9
<b>Total</b>	<b>14692</b>	<b>889,8</b>	<b>16,5</b>

	É v o l u t i o n P r é c o c e							
	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Communes	86	94	96	100	103	102	103	100
Groupes*	165	176	180	195	215	229	227	233,4
Elèves	3410	3492	3671	3865	4036	4105	3961	4258

	É v o l u t i o n P r é s c o l a i r e							
	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Classes	666	672	654	643	646	646	651	656,4
Elèves	10441	10411	10001	9824	9966	10026	10195	10434

\* à noter que les groupes de l'éducation précoce sont souvent organisés en sous-groupes

## NATIONALITÉS - Communes à pourcentage élevé d'élèves étrangers (éducation précoce)

Au plan national, 23 communes ou syndicats de communes comptent parmi leurs élèves fréquentant l'éducation précoce un pourcentage d'au moins 50% d'élèves de nationalité étrangère.

<b>Cycle 1 - précoce: Élèves étrangers ≥50% 2011-2012</b>			
<b>Commune / Syndicat</b>	<b>Total</b>	<b>Étrangers</b>	<b>% Étrangers</b>
Echternach	34	26	76,5%
Larochette	27	19	70,4%
Esch-sur-Alzette	247	165	66,8%
Vianden	11	7	63,6%
Luxembourg	403	256	63,5%
Beaufort	29	18	62,1%
Differdange	254	155	61,0%
Mompach	5	3	60,0%
Strassen	62	37	59,7%
Rumelange	43	25	58,1%
Mondorf-les-Bains	31	18	58,1%
Lintgen	19	11	57,9%
Wiltz	33	19	57,6%
Pétange	140	80	57,1%
Waldbredimus	14	8	57,1%
Ettelbruck	65	36	55,4%
Hobscheid	37	20	54,1%
Diekirch	51	27	52,9%
Remich	29	15	51,7%
Schifflange	80	41	51,3%
Dalheim	14	7	50,0%
Hesperange	92	46	50,0%
Schieren	18	9	50,0%

NATIONALITÉS - Communes à pourcentage élevé d'élèves étrangers (éducation préscolaire)

En ce qui concerne l'éducation préscolaire, 21 communes ou syndicats de communes comptent au moins 50% d'élèves étrangers.

<b>Cycle 1 - préscolaire: Élèves étrangers ≥50% 2011-2012</b>			
<b>Commune / Syndicat</b>	<b>Total</b>	<b>Étrangers</b>	<b>% Étrangers</b>
Esch-sur-Alzette	718	471	65,6%
Wiltz	132	86	65,2%
Ettelbruck	188	122	64,9%
Echternach	105	68	64,8%
Differdange	617	396	64,2%
Luxembourg	1153	708	61,4%
Larochette	55	33	60,0%
Mondorf-les-Bains	87	52	59,8%
Pétange	399	228	57,1%
Vianden	37	21	56,8%
Hesperange	258	145	56,2%
Lintgen	54	30	55,6%
Diekirch	118	64	54,2%
Septfontaines	15	8	53,3%
Rumelange	156	83	53,2%
Bous	32	17	53,1%
Schifflange	207	109	52,7%
Remich	65	34	52,3%
Hobscheid	60	31	51,7%
Schuttrange	58	29	50,0%
Weiswampach	28	14	50,0%

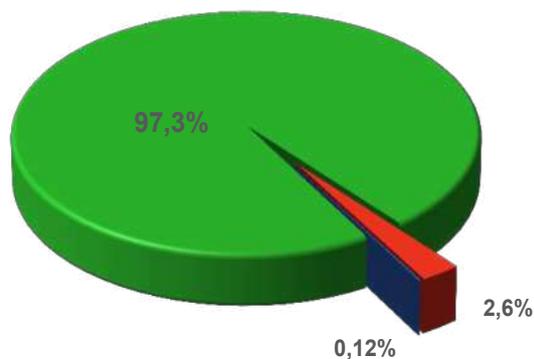
ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge

La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études.

La notion d'âge théorique (zones en vert dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1<sup>re</sup> année de l'éducation préscolaire à l'âge de 4 ans révolus.

âge	Cycle 1 - préscolaire 2011 - 2012					Total
	3	4	5	6	> 6	
absolu	12	5065	5085	265	7	10434
%	0,12%	48,5%	48,7%	2,5%	0,07%	100%

âge théorique	Cycle 1 - préscolaire 2011 - 2012		
	<	=	>
absolu	12	10150	272
%	0,12%	97,3%	2,6%



## DESCRIPTION

Les cycles 2 à 4 correspondent à l'ancien enseignement primaire.

- Le cycle 2 concerne les enfants de 6 et 7 ans
- Le cycle 3 concerne les enfants de 8 et 9 ans
- Le cycle 4 concerne les enfants de 10 et 11 ans

Chaque cycle a en principe une durée de deux ans. À la fin de chaque cycle, l'élève doit avoir acquis les socles de compétences, c'est-à-dire les objectifs d'apprentissage, pour pouvoir continuer son parcours au cycle suivant. Dans des cas exceptionnels, l'élève peut passer un cycle en un an ou avoir besoin de 3 ans pour atteindre les socles définis.

Les compétences à acquérir s'inscrivent dans les domaines de développement et d'apprentissage qui sont définis à l'article 7 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental :

1. l'alphabétisation, les langues allemande, française et luxembourgeoise, ainsi que l'ouverture aux langues;
2. les mathématiques;
3. l'éveil aux sciences et les sciences humaines et naturelles;
4. l'expression corporelle, la psychomotricité, les sports et la santé;
5. l'éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, les arts et la musique;
6. la vie en commun et les valeurs enseignées à travers l'éducation morale et sociale ou l'instruction religieuse et morale.

À la fin du cycle 4 de l'enseignement fondamental, les élèves sont orientés, soit vers l'enseignement secondaire, soit vers l'enseignement secondaire technique. Un avis d'orientation guide les enfants vers l'ordre d'enseignement postprimaire qui correspond à leurs capacités, leurs intérêts et leurs besoins.

## EFFECTIFS

	2 0 1 1 - 2 0 1 2		
	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne Elèves / Classe
Fondamental cycle 2-4	32269	2092	15,4
<b>Total</b>	<b>32269</b>	<b>2092</b>	

## ÉVOLUTION

	Enseignement Fondamental cycle 2-4 - Évolution du nombre d'élèves							
	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Fondamental cycle 2-4	32586	32871	32933	32814	32274	32312	32096	32269
Enseignement spécial*	254	267	203	206	222	-	-	-
<b>Total</b>	<b>32840</b>	<b>33138</b>	<b>33136</b>	<b>33020</b>	<b>32496</b>	<b>32312</b>	<b>32096</b>	<b>32269</b>

\* à partir de 2009/10 l'enseignement spécial fait partie intégrante des cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental

## RÉPARTITION PAR ANNÉE D'ÉTUDES

Année d'études	2 0 1 1 - 2 0 1 2		
	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne Elèves/ Classe
Cycle 2.1	5205	346	15,1
Cycle 2.2	5710	358	15,9
Cycle 3.1	5323	346	15,4
Cycle 3.2	5496	347	15,9
Cycle 4.1	5259	345	15,2
Cycle 4.2	5276	351	15,0
<b>Total</b>	<b>32269</b>	<b>2092</b>	<b>15,4</b>

NATIONALITÉS - Communes à pourcentage élevé d'élèves étrangers

Au plan national, 27 communes ou syndicats de communes affichent un pourcentage d'au moins 50% d'élèves de nationalité étrangère.

<b>Cycle 2-4: Élèves étrangers ≥50% 2011-2012</b>			
<b>Commune / Syndicat</b>	<b>Total</b>	<b>Étrangers</b>	<b>% Étrangers</b>
Larochette	162	126	77,8%
Wiltz	428	302	70,6%
Esch-sur-Alzette	2195	1504	68,5%
Vianden	133	91	68,4%
Ettelbruck	563	383	68,0%
Differdange	1854	1242	67,0%
Echternach	404	264	65,3%
Luxembourg	3337	2120	63,5%
Diekirch	378	224	59,3%
Pétange	1274	743	58,3%
Strassen	323	186	57,6%
Beaufort	212	122	57,5%
Colmar-Berg	135	77	57,0%
Reisdorf	109	61	56,0%
Mondorf-les-Bains	263	147	55,9%
Schiffange	684	379	55,4%
Lintgen	167	92	55,1%
Mersch	546	300	54,9%
Bettendorf	203	111	54,7%
Troisvierges	233	127	54,5%
Rumelange	466	251	53,9%
Walferdange	406	218	53,7%
Remich	200	107	53,5%
Schieren	135	72	53,3%
Hesperange	691	353	51,1%
Kayl	594	301	50,7%
Grevenmacher	268	134	50,0%

## ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par cycle d'études

La répartition des élèves par âge et par cycle d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones en vert dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont effectué deux années d'éducation préscolaire tout en ayant été scolarisés en 1<sup>re</sup> année d'éducation préscolaire à l'âge de 4 ans révolus.

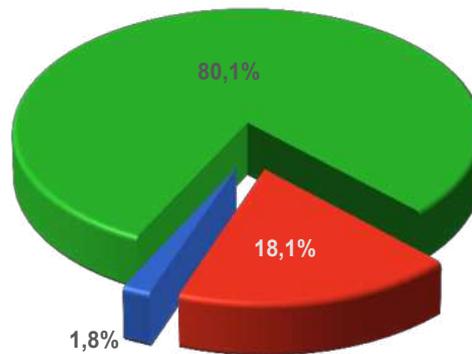
		Nombre d'élèves absolu 2011-2012									
âge	5	6	7	8	9	10	11	12	13	>13	Total
Cycle 2.1	83	4773	331	15	1	1		1			5205
Cycle 2.2		115	4674	849	70	2					5710
Cycle 3.1		1	113	4255	854	92	6	1	1		5323
Cycle 3.2				78	4080	1133	198	7			5496
Cycle 4.1				1	107	3967	1062	119	3		5259
Cycle 4.2					2	94	4097	970	108	5	5276
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>4889</b>	<b>5118</b>	<b>5198</b>	<b>5114</b>	<b>5289</b>	<b>5363</b>	<b>1098</b>	<b>112</b>	<b>5</b>	<b>32269</b>

		Nombre d'élèves relatif 2011-2012									
âge	5	6	7	8	9	10	11	12	13	>13	Total
Cycle 2.1	1,6	91,7	6,4	0,3	0,0	0,0		0,0			100
Cycle 2.2		2,0	81,9	14,9	1,2	0,0					100
Cycle 3.1		0,0	2,1	79,9	16,0	1,7	0,1	0,0	0,0		100
Cycle 3.2				1,4	74,2	20,6	3,6	0,1			100
Cycle 4.1				0,0	2,0	75,4	20,2	2,3	0,1		100
Cycle 4.2					0,0	1,8	77,7	18,4	2,0	0,1	100
<b>Total</b>	<b>0,3</b>	<b>15,2</b>	<b>15,9</b>	<b>16,1</b>	<b>15,8</b>	<b>16,4</b>	<b>16,6</b>	<b>3,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,0</b>	<b>100</b>

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

Parmi les élèves fréquentant les classes régulières de l'enseignement fondamental (cycle 2-4), 1,8% sont en dessous et 18,1% dépassent l'âge théorique respectif correspondant à leur niveau d'études.

Cycle 2-4 2011-2012			
âge théorique	<	=	>
absolu	594	25846	5829
%	1,8%	80,1%	18,1%



## DESCRIPTION

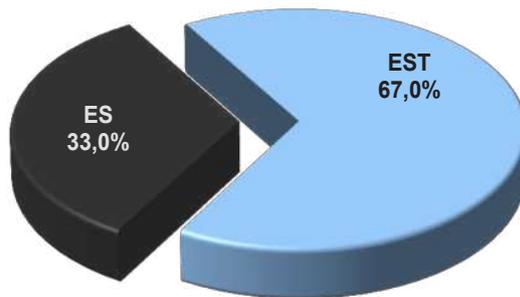
L'enseignement postprimaire comprend l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire technique.

La surveillance de l'enseignement postprimaire appartient à l'État. Elle est exercée par le ministre de l'Éducation nationale et, sous ses ordres, par les directeurs des lycées et des lycées techniques.

Les programmes de l'enseignement postprimaire sont arrêtés par le ministre sur proposition des Commissions nationales des programmes.

## EFFECTIFS - Répartition

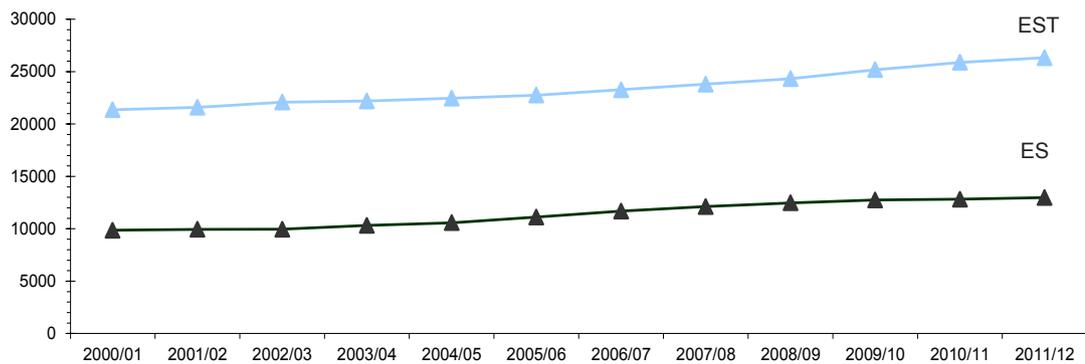
Postprimaire 2011 - 2012			
Nombre d'élèves	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total postprimaire
absolu	12975	26330	<b>39305</b>
%	33,0%	67,0%	<b>100,0%</b>



EFFECTIFS - Évolution

Les deux ordres d'enseignement ont connu une hausse de leurs effectifs au cours des dernières années.

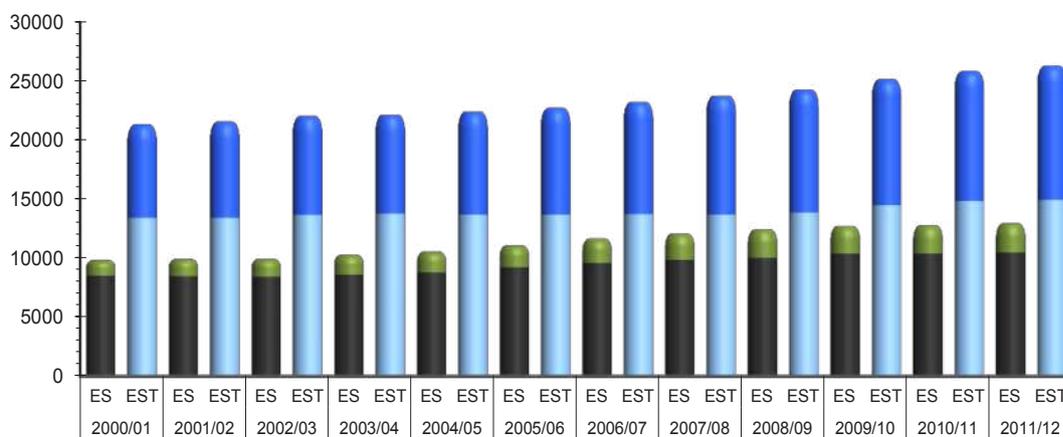
Post primaire 2011 - 2012					
	Enseignement secondaire		Enseignement secondaire technique		Total
	absolu	%	absolu	%	
2000/01	9859	31,6%	21359	68,4%	<b>31218</b>
2001/02	9942	31,5%	21598	68,5%	<b>31540</b>
2002/03	9963	31,1%	22093	68,9%	<b>32056</b>
2003/04	10316	31,7%	22204	68,3%	<b>32520</b>
2004/05	10571	32,0%	22460	68,0%	<b>33031</b>
2005/06	11114	32,8%	22759	67,2%	<b>33873</b>
2006/07	11693	33,4%	23277	66,6%	<b>34970</b>
2007/08	12122	33,7%	23805	66,3%	<b>35927</b>
2008/09	12469	33,9%	24323	66,1%	<b>36792</b>
2009/10	12757	33,6%	25184	66,4%	<b>37941</b>
2010/11	12825	33,9%	25879	66,1%	<b>38704</b>
2011/12	12975	33,0%	26330	67,0%	<b>39305</b>



NATIONALITÉS - Évolution de la répartition des élèves de nationalité luxembourgeoise et étrangère

L'évolution du pourcentage d'élèves étrangers dans les deux ordres de l'enseignement postprimaire est en hausse constante jusqu'en 2009/10, où l'on constate pour la première fois une régression de ce taux.

	Enseignement secondaire			Enseignement secondaire technique		
	Lux.	Etr.	% Etr.	Lux.	Etr.	% Etr.
2000/01	8505	1354	13,7%	13409	7950	37,2%
2001/02	8480	1462	14,7%	13405	8193	37,9%
2002/03	8410	1553	15,6%	13661	8432	38,2%
2003/04	8616	1700	16,5%	13797	8407	37,9%
2004/05	8788	1783	16,9%	13732	8728	38,9%
2005/06	9209	1905	17,1%	13696	9063	39,8%
2006/07	9607	2086	17,8%	13744	9533	41,0%
2007/08	9865	2257	18,6%	13697	10108	42,5%
2008/09	10077	2392	19,2%	13862	10461	43,0%
2009/10	10379	2378	18,6%	14477	10707	42,5%
2010/11	10428	2397	18,7%	14839	11040	42,7%
2011/12	10495	2480	19,1%	14948	11382	43,2%



DESCRIPTION

L'enseignement secondaire luxembourgeois est régi par la loi organique du 10 mai 1968 modifiée par la loi du 22 juin 1989 et par la loi du 12 juillet 2002. La durée des études est de 7 ans. Les études qui conduisent au diplôme de fin d'études secondaires préparent avant tout aux études universitaires.

L'enseignement secondaire comprend une division inférieure et une division supérieure.

La division inférieure comprend les classes de 7<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>. Après la première année de l'enseignement secondaire, les élèves peuvent opter soit pour l'enseignement classique (avec le latin comme 3<sup>e</sup> langue), soit pour l'enseignement moderne (avec l'anglais comme 3<sup>e</sup> langue). Pour ce qui est de l'enseignement classique, l'anglais s'ajoute sous forme de 4<sup>e</sup> langue à partir de la classe de 5<sup>e</sup>.

La division supérieure se compose d'une classe polyvalente (la classe de 4<sup>e</sup>) et d'un cycle de spécialisation (classes de 3<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup>). La spécialisation intervient à partir de la classe de 3<sup>e</sup>.

Le cycle de spécialisation de la division supérieure comprend sept sections :

- Section A - Matières prépondérantes: les langues vivantes
- Section B - Matières prépondérantes: les mathématiques et l'informatique
- Section C - Matières prépondérantes: les sciences naturelles et les mathématiques
- Section D - Matières prépondérantes: les sciences économiques et les mathématiques
- Section E - Matières prépondérantes: les arts plastiques
- Section F - Matières prépondérantes: les sciences musicales
- Section G - Matières prépondérantes: les sciences humaines et sociales

Diplôme de fin d'études secondaires							
1 <sup>re</sup> A	1 <sup>re</sup> B	1 <sup>re</sup> C	1 <sup>re</sup> D	1 <sup>re</sup> E	1 <sup>re</sup> F	1 <sup>re</sup> G	Division supérieure
2 <sup>e</sup> A	2 <sup>e</sup> B	2 <sup>e</sup> C	2 <sup>e</sup> D	2 <sup>e</sup> E	2 <sup>e</sup> F	2 <sup>e</sup> G	
3 <sup>e</sup> A	3 <sup>e</sup> B	3 <sup>e</sup> C	3 <sup>e</sup> D	3 <sup>e</sup> E	3 <sup>e</sup> F	3 <sup>e</sup> G	
4 <sup>e</sup> classique - moderne						Classe polyvalente	
5 <sup>e</sup> classique - moderne							Division inférieure
6 <sup>e</sup> classique - moderne							
7 <sup>e</sup> ES							

EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Dans l'enseignement secondaire, les élèves se répartissent sur les niveaux d'études allant de la classe de 7<sup>e</sup> à la classe de 1<sup>re</sup>.

Enseignement secondaire 2011-2012			
Niveau	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne Elèves/Classe
7e	1948	81	24,0
6e	1945	80	24,3
5e	1955	83	23,6
4e	1939	83	23,4
3e	1818	83	21,9
2e	1687	81	20,8
1re	1683	80	21,0
<b>Total</b>	<b>12975</b>	<b>571</b>	<b>22,7</b>

2011-2012 Division inférieure					
Niveau	Classique	Moderne	LEM*	BAC int.**	Total
7e d'orientation	1883		65		1948
6e	274	1621	50		1945
5e	282	1613	44	16	1955
<b>Total 6e, 5e</b>	<b>556</b>	<b>3234</b>	<b>94</b>	<b>16</b>	<b>3900</b>
% 6e, 5e	14,3%	82,9%	2,4%	0,4%	100,0%

2011-2012 Division supérieure - Classe polyvalente					
Niveau	Classique	Moderne	LEM*	BAC int.**	Total
<b>4e</b>	<b>251</b>	<b>1606</b>	<b>42</b>	<b>40</b>	<b>1939</b>
%	12,9%	82,8%	2,2%	2,1%	100,0%

\* LEM: Lycée Ermesinde Mersch (anciennement Neie Lycée), voir page 45

\*\* Le Baccalauréat international prépare à l'obtention d'un diplôme de l'enseignement secondaire. Les programmes menant au Baccalauréat international peuvent être suivis en langue française ou anglaise

EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Niveau	2011-2012 Division supérieure								Total
	A	B	C	D	E	F	G	BAC int.	
3e classique	28	66	101	43	7	4	9		258
3e moderne	145	141	354	343	139	21	381	36	1560
<b>3e Total</b>	<b>173</b>	<b>207</b>	<b>455</b>	<b>386</b>	<b>146</b>	<b>25</b>	<b>390</b>	<b>36</b>	<b>1818</b>
3e %	9,5%	11,4%	25,0%	21,2%	8,0%	1,4%	21,5%	2,0%	100,0%
2e classique	26	72	92	40	6	6	11		253
2e moderne	122	115	282	337	121	37	397	23	1434
<b>2e Total</b>	<b>148</b>	<b>187</b>	<b>374</b>	<b>377</b>	<b>127</b>	<b>43</b>	<b>408</b>	<b>23</b>	<b>1687</b>
2e %	8,8%	11,1%	22,2%	22,3%	7,5%	2,5%	24,2%	1,4%	100,0%
1re classique	29	40	105	55	14	4	16		263
1re moderne	99	97	289	334	127	34	414	26	1420
<b>1re Total</b>	<b>128</b>	<b>137</b>	<b>394</b>	<b>389</b>	<b>141</b>	<b>38</b>	<b>430</b>	<b>26</b>	<b>1683</b>
1re %	7,6%	8,1%	23,4%	23,1%	8,4%	2,3%	25,5%	1,5%	100,0%
<b>Total</b>	<b>449</b>	<b>531</b>	<b>1223</b>	<b>1152</b>	<b>414</b>	<b>106</b>	<b>1228</b>	<b>85</b>	<b>5188</b>
<b>%</b>	<b>8,7%</b>	<b>10,2%</b>	<b>23,6%</b>	<b>22,2%</b>	<b>8,0%</b>	<b>2,0%</b>	<b>23,7%</b>	<b>1,6%</b>	<b>100,0%</b>

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par année d'études

La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones en vert dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1<sup>re</sup> année d'études primaires à l'âge de 6 ans révolus et qu'ils ont été admis dans une classe de 7<sup>e</sup> après leur 6<sup>e</sup> année d'études primaires sans avoir redoublé ni 'sauté' aucune classe.

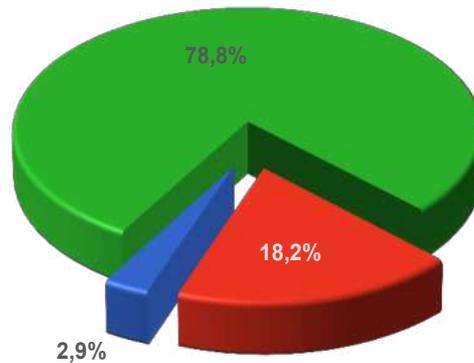
âge	ES Nombre d'élèves absolu 2011-2012													Total	
	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22		
7e	71	1767	98	11	1										1948
6e	1	56	1683	194	11										1945
5e		1	55	1625	240	33				1					1955
4e				50	1525	308	47	9							1939
3e				2	59	1353	316	67	19	1	1				1818
2e						46	1197	346	81	13	4				1687
1re							39	1078	410	114	25	14	3		1683
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>1824</b>	<b>1836</b>	<b>1882</b>	<b>1836</b>	<b>1740</b>	<b>1599</b>	<b>1500</b>	<b>510</b>	<b>129</b>	<b>30</b>	<b>14</b>	<b>3</b>		<b>12975</b>

âge	ES Nombre d'élèves relatif 2011-2012													Total	
	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22		
7e	3,6	90,7	5,0	0,6	0,1										100
6e	0,1	2,9	86,5	10,0	0,6										100
5e		0,1	2,8	83,1	12,3	1,7				0,1					100
4e				2,6	78,6	15,9	2,4	0,5							100
3e				0,1	3,2	74,4	17,4	3,7	1,0	0,1	0,1				100
2e						2,7	71,0	20,5	4,8	0,8	0,2				100
1re							2,3	64,1	24,4	6,8	1,5	0,8	0,2		100
<b>Total</b>	<b>0,6</b>	<b>14,1</b>	<b>14,2</b>	<b>14,5</b>	<b>14,2</b>	<b>13,4</b>	<b>12,3</b>	<b>11,6</b>	<b>3,9</b>	<b>1,0</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>		<b>100</b>

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

L'enseignement secondaire se caractérise par un taux de 2,9% d'élèves en avance scolaire et de 18,2% de «retardataires».

âge théorique	E S 2011 - 2012		
	<	=	>
absolu	380	10228	2367
%	2,9%	78,8%	18,2%



## DESCRIPTION

L'enseignement secondaire technique est régi par la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue. Il est organisé sous la surveillance du ministre.

L'enseignement secondaire technique se compose de trois cycles: le cycle inférieur, le cycle moyen et le cycle supérieur.

Le cycle inférieur comprend les trois premières années d'études, à savoir la 7<sup>e</sup>, la 8<sup>e</sup> et la 9<sup>e</sup> ainsi que les classes modulaires du régime préparatoire destinées aux élèves en difficultés scolaires.

Les cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique comportent trois régimes: le régime professionnel, le régime de la formation de technicien et le régime technique.

Le régime technique est une voie de formation de quatre années, de la 10<sup>e</sup> à la 13<sup>e</sup>. Il mène au baccalauréat technique, le diplôme de fin d'études secondaires techniques. Ce diplôme prépare à la vie professionnelle et donne accès aux études supérieures non universitaires et universitaires. Ce régime comprend les divisions technique générale, administrative et commerciale, professions de santé et professions sociales. Cette dernière division compte une année d'études supplémentaire (14<sup>e</sup>).

La réforme de la formation professionnelle (loi du 19 décembre 2008) a été mise en oeuvre à partir de la rentrée 2010-2011. Suivant cette loi, entre autres, le régime de la formation de technicien est réorganisé et fait partie intégrante de la formation professionnelle qui porte dorénavant sur trois niveaux :

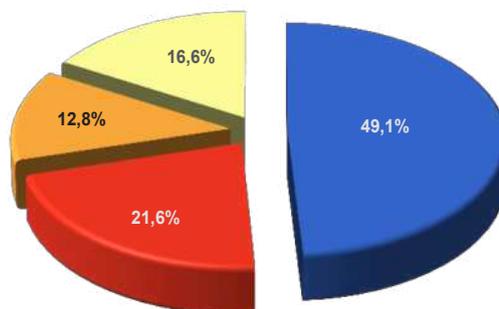
- la formation menant au Certificat de capacité professionnelle (CCP). Cette formation a une durée normale de 3 ans et se déroule surtout en milieu professionnel. Elle s'adresse à des élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage et remplace le CCM et le CITP.
- la formation menant au Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP). Cette formation remplace le Certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP). Elle a une durée normale de 3 ans et peut être offerte soit sous contrat d'apprentissage, soit sous contrat de stage.
- la formation menant au Diplôme de technicien (DT). Cette formation a une durée normale de 4 ans à caractère technique et orientée vers la pratique professionnelle et elle est principalement organisée sous contrat de stage.

Le régime de la formation de technicien ancien régime, de la 10e à la 13e, est destiné à l'entrée dans la vie professionnelle, mais permet également de poursuivre des études techniques supérieures dans une spécialité correspondant à ces études. La réussite de l'examen à la fin de ces études est sanctionnée par le diplôme de technicien.

Les classes du régime professionnel ancien régime, de la 10e à la 12e (voire 13e pour certaines formations) préparent à la vie professionnelle et peuvent être suivies soit à temps plein au lycée, soit en régime concomitant, soit en régime mixte. Outre l'apprentissage traditionnel sanctionné par un certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP), le régime professionnel offre également un apprentissage sanctionné par un certificat de capacité manuelle (CCM) et un apprentissage visant une insertion socioprofessionnelle menant à un certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP), pouvant préparer ultérieurement au CATP.

#### EFFECTIFS PAR CYCLE / FORMATION

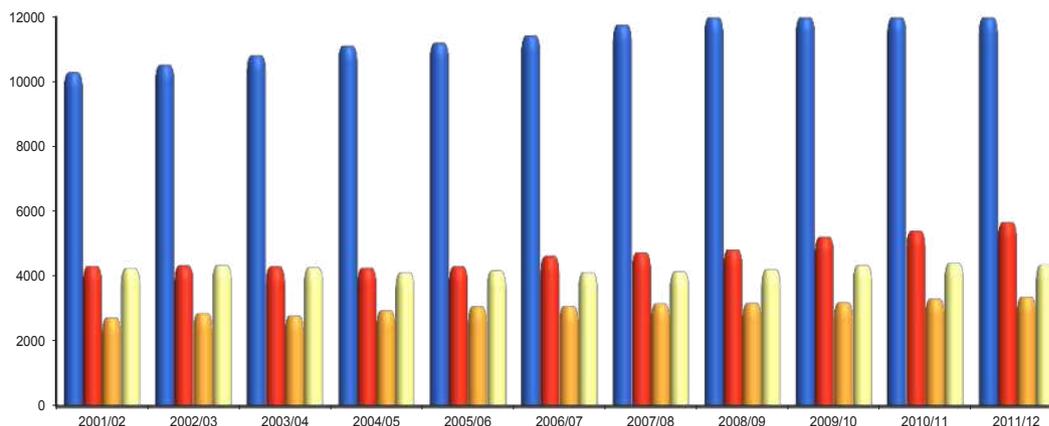
Enseignement secondaire technique 2011-2012		
Cycle / Formation	Nombre d'élèves	relatif
Cycle inférieur	12915	49,1%
Régime technique	5677	21,6%
Régime de la formation de technicien	3378	12,8%
Régime professionnel	4360	16,6%
<b>Total</b>	<b>26330</b>	<b>100,0%</b>



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DANS LES DIFFÉRENTS CYCLES ET FORMATIONS

Le tableau ci-après reprend la totalité des effectifs de l'enseignement secondaire technique et leur évolution au cours des dernières années. Le cycle inférieur comprend également les élèves des classes modulaires du régime préparatoire, des classes d'accueil et des classes d'insertion.

	■ cycle inférieur		■ régime technique		■ régime de la formation de technicien		■ régime professionnel		Total absolu
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	
2001/02	10294	47,7%	4323	20,0%	2732	12,6%	4249	19,7%	<b>21598</b>
2002/03	10535	47,7%	4336	19,6%	2869	13,0%	4353	19,7%	<b>22093</b>
2003/04	10835	48,8%	4305	19,4%	2792	12,6%	4272	19,2%	<b>22204</b>
2004/05	11125	49,5%	4265	19,0%	2953	13,1%	4117	18,3%	<b>22460</b>
2005/06	11206	49,2%	4309	18,9%	3072	13,5%	4172	18,3%	<b>22759</b>
2006/07	11434	49,1%	4626	19,9%	3092	13,3%	4125	17,7%	<b>23277</b>
2007/08	11762	49,4%	4739	19,9%	3162	13,3%	4142	17,4%	<b>23805</b>
2008/09	12081	49,7%	4840	19,9%	3182	13,1%	4220	17,3%	<b>24323</b>
2009/10	12421	49,3%	5220	20,7%	3198	12,7%	4345	17,3%	<b>25184</b>
2010/11	12746	49,3%	5405	20,9%	3315	12,8%	4413	17,1%	<b>25879</b>
2011/12	12915	49,1%	5677	21,6%	3378	12,8%	4360	16,6%	<b>26330</b>



EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Dans l'enseignement secondaire technique, les élèves se répartissent par niveau d'études de la classe de 7<sup>e</sup> à la classe de 14<sup>e</sup>.

Depuis l'année scolaire 2003/04, des classes d'accueil et des classes d'insertion ont été créées au cycle inférieur et au régime préparatoire modulaire. Les élèves y apprennent la langue luxembourgeoise et y sont familiarisés avec le système éducatif luxembourgeois.

Ces classes sont reprises dans la suite avec un niveau «99».

Enseignement secondaire technique 2011-2012					
Niveau	cycle inférieur	régime technique	régime de la formation de technicien	régime professionnel	Total
7e	3551				<b>3551</b>
8e	3816				<b>3816</b>
9e	4849				<b>4849</b>
10e		1710	1095	1648	<b>4453</b>
11e		1223	864	1429	<b>3516</b>
12e		1206	729	1268	<b>3203</b>
13e		1152	690	15	<b>1857</b>
14e		386			<b>386</b>
99	699				<b>699</b>
<b>Total</b>	<b>12915</b>	<b>5677</b>	<b>3378</b>	<b>4360</b>	<b>26330</b>

## EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Niveau	Enseignement secondaire technique 2011-2012 cycle inférieur		
	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne Elèves/Classe
7e préparatoire	710	52	13,7
8e préparatoire	878	62	14,2
9e préparatoire	855	63	13,6
<b>Total préparatoire</b>	<b>2443</b>	<b>177</b>	<b>13,8</b>
classes d'accueil	373	21	17,8
E2C	32	3	10,7
IPDM	294	32	9,2
<b>Total accueil / IPDM</b>	<b>699</b>	<b>56</b>	<b>12,5</b>
7e secondaire technique	1380	69	20,0
7e classes d'insertion A/F	125	6	20,8
7e adapt	461	25	18,4
7e LEM	56	3	18,7
7e projet cycle inférieur (PROCI)	819	39	21,0
<b>Total 7e cycle inférieur</b>	<b>2841</b>	<b>142</b>	<b>20,0</b>
8e technique	1391	67	20,8
8e classes d'insertion A/F	201	12	16,8
8e polyvalente	623	34	18,3
8e LEM	58	3	19,3
8e projet cycle inférieur (PROCI)	665	33	20,2
<b>Total 8e cycle inférieur</b>	<b>2938</b>	<b>149</b>	<b>19,7</b>
9e technique	1534	72	21,3
9e classes d'insertion A/F	313	18	17,4
9e polyvalente	718	38	18,9
9e pratique	598	39	15,3
9e LEM	53	3	17,7
9e projet cycle inférieur (PROCI)	778	39	19,9
<b>Total 9e cycle inférieur</b>	<b>3994</b>	<b>209</b>	<b>19,1</b>
<b>Total</b>	<b>12915</b>	<b>733</b>	<b>17,6</b>

EFFECTIFS - Répartition des élèves par régime, division et métier

<b>Régime technique</b>	<b>2010/11</b>	<b>2011/12</b>
(Classes de 10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> , 13 <sup>e</sup> et 14 <sup>e</sup> )	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves
Division technique générale	1295	1339
Division administrative et commerciale	1836	1822
Division professions de santé et professions sociales	2228	2433
Division artistique	46	83
<b>Total</b>	<b>5405</b>	<b>5677</b>

<b>Régime de la formation de technicien</b>	<b>2010/11</b>	<b>2011/12</b>
(Classes de 10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> et 13 <sup>e</sup> )	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves
Division administrative et commerciale	1796	1872
Division agricole et horticole	179	178
Division génie civil	357	349
Division artistique	208	189
Division informatique	241	246
Division chimique (ancien régime)	47	48
Division mécanique	149	151
Division électrotechnique	210	212
Division hôtelière et touristique	119	112
Division équipements du bâtiment	9	21
<b>Total</b>	<b>3315</b>	<b>3378</b>

<b>Régime professionnel</b>	<b>2010/11</b>	<b>2011/12</b>
(Classes de 10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> et 13 <sup>e</sup> )	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves
Métiers sous la responsabilité de la Chambre d'Agriculture	229	214
Métiers sous la responsabilité de la Chambre de Commerce	2272	2384
Métiers sous la responsabilité de la Chambre des Métiers	1912	1762
<b>Total</b>	<b>4413</b>	<b>4360</b>

## ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par année d'études

La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones en vert) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1<sup>re</sup> année d'études primaires à l'âge de 6 ans révolus et qu'ils ont été admis dans une classe de 7<sup>e</sup> après leur 6<sup>e</sup> année d'études primaires sans avoir redoublé ni «sauté» aucune classe.

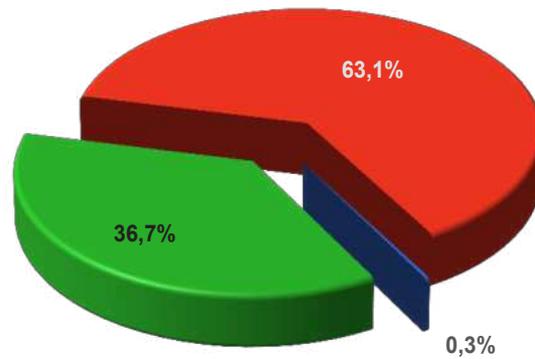
âge	EST Nombre d'élèves absolu 2011-2012													Total	
	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22		
7e	22	2206	1107	204	12										3551
8e		19	2035	1394	319	47	2								3816
9e			16	1997	1828	767	217	18	4					2	4849
10e				4	1236	1499	1007	421	149	73	29	20	15		4453
11e					4	780	1112	845	434	212	67	28	34		3516
12e						2	640	901	743	497	240	107	73		3203
13e							1	415	547	477	262	103	52		1857
14e								1	91	118	87	60	29		386
99	6	97	97	101	161	120	96	8	5	2	3	1	2		699
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>2322</b>	<b>3255</b>	<b>3700</b>	<b>3560</b>	<b>3215</b>	<b>3075</b>	<b>2609</b>	<b>1973</b>	<b>1379</b>	<b>688</b>	<b>319</b>	<b>207</b>		<b>26330</b>

âge	EST Nombre d'élèves relatif 2011-2012													Total	
	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22		
7e	0,6	62,1	31,2	5,7	0,3										100
8e		0,5	53,3	36,5	8,4	1,2	0,1								100
9e			0,3	41,2	37,7	15,8	4,5	0,4	0,1					0,0	100
10e				0,1	27,8	33,7	22,6	9,5	3,3	1,6	0,7	0,4	0,3		100
11e					0,1	22,2	31,6	24,0	12,3	6,0	1,9	0,8	1,0		100
12e						0,1	20,0	28,1	23,2	15,5	7,5	3,3	2,3		100
13e							0,1	22,3	29,5	25,7	14,1	5,5	2,8		100
14e								0,3	23,6	30,6	22,5	15,5	7,5		100
99	0,9	13,9	13,9	14,4	23,0	17,2	13,7	1,1	0,7	0,3	0,4	0,1	0,3		100
<b>Total</b>	<b>0,1</b>	<b>8,8</b>	<b>12,4</b>	<b>14,1</b>	<b>13,5</b>	<b>12,2</b>	<b>11,7</b>	<b>9,9</b>	<b>7,5</b>	<b>5,2</b>	<b>2,6</b>	<b>1,2</b>	<b>0,8</b>		<b>100</b>

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

L'enseignement secondaire technique se caractérise par un taux de «retardataires» (63,1%) nettement plus élevé que celui constaté dans l'enseignement secondaire (18,2%), ce qui se confirme dès la classe de 7<sup>e</sup>.

E S T 2011-2012			
âge théorique	<	=	>
absolu	69	9400	16162
%	0,3%	36,7%	63,1%



## DESCRIPTION DU PROJET CYCLE INFÉRIEUR (PROCI)

Le projet PROCI vise l'«objectif réussite» et constitue un projet éducatif pour les élèves de 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire technique. Il s'inscrit dans une approche au changement éducationnel qui tend à la fois à améliorer les résultats et à renforcer la capacité de l'école de gérer les changements, ici en premier lieu d'offrir un plus grand suivi de l'élève, une évaluation plus nuancée et une orientation plus efficace.

La réalisation de ce projet pilote a démarré à la rentrée scolaire 2003-2004.

Au départ, quatre lycées ont participé et actuellement 10 des 34 établissements du pays se sont engagés dans la nouvelle direction en optant pour le projet «objectif réussite» au sein du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique.

La démarche poursuit les objectifs suivants :

- nuancer et rendre plus efficace l'orientation après la 6<sup>e</sup> année d'études primaires;
- réduire le phénomène du redoublement;
- changer de paradigme pédagogique en allant vers un modèle plus centré sur l'individu;
- rendre plus efficace l'orientation après la 9<sup>e</sup>.

## ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES DU PROCI

Évolution des effectifs PROCI				
	7e	8e	9e	Total
2003/04	451	-	-	<b>451</b>
2004/05	610	435	-	<b>1045</b>
2005/06	514	593	441	<b>1548</b>
2006/07	533	481	641	<b>1655</b>
2007/08	580	551	541	<b>1672</b>
2008/09	722	594	594	<b>1910</b>
2009/10	717	716	636	<b>2069</b>
2010/11	676	712	757	<b>2145</b>
2011/12	819	665	778	<b>2262</b>

DESCRIPTION DU LYCEE ERMESINDE MERSCH (LEM) ANCIENNEMENT PROJET NEIE LYCÉE (NL)

Le Neie Lycée a ouvert ses portes à la rentrée 2005-2006 aux élèves de classes de 7e de l'enseignement secondaire, de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement préparatoire modulaire. Tout en mettant en œuvre de nouvelles méthodes d'enseignement, les objectifs restent les mêmes que ceux des autres établissements : orienter l'élève vers la spécialisation des études et vers la vie professionnelle et citoyenne.

La coopération au sein des équipes pédagogiques garantit la cohérence du projet. L'établissement respecte globalement le programme d'études officiel, mais applique une nouvelle méthode d'évaluation des élèves : à la fin du cycle, un jury mixte, constitué d'enseignants externes et d'un membre de la direction, décide de la promotion et de l'orientation de l'élève.

Le Neie Lycée est original, dans sa forme et dans ses contenus. Le régime à plein temps qui y est appliqué n'est pas un but en soi, mais plutôt le cadre temporel dont se dote le nouveau lycée pour rendre possible la coopération, une étude encadrée et une vie sociale à l'école.

Le Neie Lycée est en effet axé sur la coopération. Les élèves ont l'occasion de travailler ensemble pendant les cours et en dehors des cours. Les enseignants travaillent en équipe pédagogique et se concertent de façon régulière. La coopération et le sentiment de faire partie d'une communauté jouent un rôle essentiel dans la motivation.

Le Neie Lycée situe la plus grande part des travaux à l'école et réduit les devoirs à domicile. Il entend responsabiliser les élèves en leur donnant très souvent l'occasion de faire des choix et de développer leurs intérêts et leurs talents individuels. Il met l'accent sur le développement de compétences, c'est-à-dire les différentes façons d'assimiler et de manier des savoirs dans des contextes variables.

L'année 2011 est marquée par le projet de règlement grand-ducal faisant du lycée-pilote (Néie Lycée) le Lycée Ermesinde Mersch.

EFFECTIFS D'ÉLÈVES INSCRITS AU NL / LEM

Évolution des effectifs NL/LEM																		
AN	ACCU	7e				6e				5e				4e	3e	2e	1e	Total
		ES	EST	PREP	Total	ES	EST	PREP	Total	ES	EST	PREP	Total	ES	ES	ES	ES	
2005/06	-	48	79	27	154	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	154
2006/07	-	36	63	15	114	42	63	28	133	-	-	-	-	-	-	-	-	247
2007/08	-	37	71	11	119	36	54	19	109	37	50	13	100	-	-	-	-	328
2008/09	-	48	66	15	129	44	56	11	111	31	48	12	91	31	-	-	-	362
2009/10	-	45	59	16	120	46	68	16	130	45	47	6	98	31	19	-	-	398
2010/11	-	50	61	15	126	47	56	13	116	49	73	11	133	37	19	15	-	446
2011/12	15	65	56	15	136	50	58	12	120	44	53	10	107	42	22	18	13	473

## DESCRIPTION

La loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'Éducation différenciée a généralisé la scolarité obligatoire pour tous les enfants à besoins éducatifs spéciaux. En effet, la loi du 10 août 1912 ne prévoyait pas la scolarisation d'enfants handicapés.

Suite à la modification de cette loi par la loi du 28 juin 1994 dite sur «l'intégration scolaire», ces élèves peuvent suffire à leur obligation scolaire:

- dans des classes de l'enseignement régulier;
- à temps partiel dans une classe respective des deux ordres d'enseignement susmentionnés;
- dans des classes des centres et instituts spécialisés de l'Éducation différenciée;
- dans une institution spécialisée à l'étranger.

Les admissions dans les centres et instituts spécialisés de l'Éducation différenciée se font sur proposition de la Commission médico-psycho-pédagogique nationale.

Le ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale est responsable de l'aspect éducatif, le ministère ayant dans ses attributions la Santé publique est responsable de l'aspect médical et le ministère ayant dans ses attributions la Famille est responsable de l'aspect familial et social de l'Éducation différenciée. Les centres et les instituts sont gérés par la direction de l'Éducation différenciée qui fait partie du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale.

La description de l'Éducation différenciée doit se faire en deux volets :

- la scolarisation dans les centres et instituts de l'Éducation différenciée (les écoles);
- les services assurant une assistance ambulatoire.

Les informations reprises dans ce chapitre contiennent les données concernant le travail en ambulatoire du Centre de Logopédie, de l'Institut pour déficients visuels (IDV), des équipes multiprofessionnelles de l'Éducation différenciée (anciennement SREA et SGE). Les enfants qui bénéficient d'un appui d'un ou de plusieurs des services mentionnés sont inscrits dans une classe de l'enseignement fondamental ou dans un centre ou institut spécialisé de l'Éducation différenciée.

Les institutions subventionnées par l'État moyennant une convention ne font pas partie de cette description statistique.

## LA SCOLARISATION À L'ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE

Durant l'année scolaire 2011/12, 779\* élèves ont fréquenté les structures scolaires faisant partie de l'Éducation différenciée.

### RÉPARTITION

Institut	2011-2012		Total
	Garçons	Filles	
Centres d'Éducation différenciée/ CPP	167	268	<b>435</b>
Centre de Logopédie	78	144	<b>222</b>
Centre d'intégration scolaire	1	10	<b>11</b>
Centre d'observation		5	<b>5</b>
Institut pour enfants autistiques et psychotiques	7	43	<b>50</b>
Institut pour infirmes moteurs cérébraux	25	31	<b>56</b>
<b>TOTAL</b>	<b>278</b>	<b>501</b>	<b>779</b>

\* hormis élèves dépassant l'âge usuel de scolarisation

## LE TRAVAIL EN AMBULATOIRE

Les services assurant une assistance ambulatoire:

- LE CENTRE DE LOGOPÉDIE

Le Centre de Logopédie n'assure pas seulement la scolarisation d'élèves souffrant de troubles de la parole ou de l'ouïe, mais suit également les élèves en question dans les classes régulières.

En 2011/12, 4611 enfants ont bénéficié d'un traitement logopédique ambulatoire.

- L'INSTITUT POUR DÉFICIENTS VISUELS (IDV)

Créé en 1975, l'Institut pour déficients visuels est une institution étatique au sein de l'Éducation différenciée. Ses objectifs sont l'éducation, la scolarisation, l'autonomie ainsi que l'intégration familiale, scolaire et sociale des personnes aveugles et malvoyantes.

En 2011/12, 99 enfants présentant des déficiences visuelles sont intégrés dans une classe de l'enseignement régulier (fondamental et postprimaire) et bénéficient d'un accompagnement de l'Institut pour déficients visuels.

- ÉQUIPES MULTIPROFESSIONNELLES DE L'ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE (ANCIENNEMENT SREA)

La loi du 28 juin 1994 prévoit pour les enfants affectés d'un handicap sensoriel, moteur, mental ou comportemental la possibilité d'une admission dans les classes de l'enseignement régulier au lieu d'une admission dans des centres et instituts de l'Éducation différenciée. Ces enfants ont alors droit, en cas de besoin, à une aide qui est à organiser dans l'établissement scolaire.

En 2011/12, 604 enfants handicapés, à besoins éducatifs spéciaux ou à troubles importants d'apprentissage sont intégrés dans une classe de l'enseignement régulier (fondamental et postprimaire) en bénéficiant d'un appui de la part des équipes multiprofessionnelles (anciennement SREA).

- ÉQUIPES MULTIPROFESSIONNELLES DE L'ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE (ANCIENNEMENT SGE)

Le Service de guidance de l'enfance s'est développé dans le cadre de la loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'Éducation différenciée. Le 19 juin 1990, il a été instauré officiellement par les règlements grand-ducaux respectifs portant création et organisation du Service de guidance de l'enfance.

En 2011/12, les équipes multiprofessionnelles (anciennement SGE) ont apporté leur aide à 1832 enfants qui, par l'effet de problèmes éducatifs, psychologiques, psychosomatiques, neurologiques ou mentaux, ont rencontré des difficultés de développement et d'épanouissement dans leur famille et à l'école, dans l'enseignement fondamental ou dans une institution scolaire de l'Éducation différenciée.

## PROCÉDURE

La procédure de passage de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire et secondaire technique remplace l'ancien examen d'admission. Elle est en vigueur depuis l'année scolaire 1996-1997. Selon les nouvelles dispositions, l'admission à une classe de 7<sup>e</sup> se fait sur base d'un avis d'orientation émis par un conseil d'orientation instauré pour chaque classe à la fin du cycle 4 de l'enseignement fondamental.

Le conseil d'orientation est présidé par l'inspecteur d'arrondissement et comprend l'instituteur-titulaire du cycle 4.2 de l'enseignement fondamental ainsi qu'un professeur ayant une expérience de l'enseignement secondaire et un professeur ou un instituteur ayant une expérience de l'enseignement secondaire technique. Depuis l'année scolaire 1997-1998, un psychologue du CPOS (Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaire) participe au conseil d'orientation avec voix consultative si les parents optent pour son intervention.

Les conseils d'orientation élaborent et formulent, pour chaque élève, un avis d'orientation qui est fondé sur les critères suivants:

- l'avis des parents;
- l'avis de l'instituteur-titulaire du cycle 4.2 sur le développement des compétences des élèves;
- les notes des bulletins du cycle 4.2;
- les résultats à des épreuves standardisées organisées dans le courant de la dernière année du cycle 4.

L'avis d'orientation est formulé en faveur d'une des trois voies de formation possibles après le cycle 4 de l'enseignement fondamental:

- la classe de 7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire technique (7<sup>e</sup> EST);
- la classe d'orientation de l'enseignement secondaire (7<sup>e</sup> ES);
- l'enseignement préparatoire (classe modulaire du régime préparatoire) de l'enseignement secondaire technique (7<sup>e</sup> PREP).

Un rallongement du cycle 4 de l'enseignement fondamental est possible dans des cas exceptionnels, à la demande des parents, sur décision de l'instituteur-titulaire et avec l'accord de l'inspecteur d'arrondissement. Tout élève orienté vers une classe d'orientation de l'enseignement secondaire peut être inscrit à une classe de 7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire technique. Des procédures de recours sont possibles si des parents souhaitent inscrire leur enfant a priori orienté vers une classe de 7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire technique dans une classe de 7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire, ou s'ils souhaitent inscrire leur enfant a priori orienté vers une classe préparatoire de l'enseignement secondaire technique dans une classe de 7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire technique.

#### PROCÉDURE - Orientation des élèves

À la fin de l'année scolaire 2011/2012, 5497 élèves de l'enseignement fondamental ont été orientés vers l'enseignement postprimaire. De ces élèves, 5268 (95,8%) avaient participé à la fin du cycle 4.2 à la procédure régulière d'orientation de l'enseignement fondamental vers l'enseignement postprimaire.

229 élèves (4,2%) ont été orientés vers l'enseignement postprimaire avant la fin régulière de l'enseignement fondamental, en raison de leur âge, de leur retard scolaire ou, le cas échéant, de leurs capacités d'apprentissage avancées.

	2011-2012	
	Elèves	%
<b>Orientation à la fin du cycle 4.2</b>		
7 <sup>e</sup> enseignement secondaire	1943	36,9%
7 <sup>e</sup> enseignement secondaire technique	2720	51,6%
Classe préparatoire de l'enseignement secondaire technique	543	10,3%
Rallongement de cycle	62	1,2%
<b>Total</b>	<b>5268</b>	<b>100,0%</b>

	Elèves	%
<b>Orientation avant la fin régulière de l'ens. fondamental</b>		
7 <sup>e</sup> enseignement secondaire	1	0,4%
7 <sup>e</sup> enseignement secondaire technique	7	3,1%
Classe préparatoire de l'enseignement secondaire technique	221	96,5%
<b>Total</b>	<b>229</b>	<b>100,0%</b>

## PROCÉDURE- Rétrospective de l'orientation des élèves à la fin du cycle 4.2

	7e ES		7e ST		7e PREP		Rallongement		Total
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu
1996/97	1565	39,6%	2040	51,6%	336	8,5%	9	0,2%	<b>3950</b>
1997/98	1534	39,4%	2070	53,1%	283	7,3%	8	0,2%	<b>3895</b>
1998/99	1652	39,9%	2136	51,6%	347	8,4%	8	0,2%	<b>4143</b>
1999/00	1709	40,9%	2164	51,8%	302	7,2%	6	0,1%	<b>4181</b>
2000/01	1705	39,5%	2251	52,2%	343	8,0%	12	0,3%	<b>4311</b>
2001/02	1711	37,8%	2444	54,0%	351	7,8%	22	0,5%	<b>4528</b>
2002/03	1756	38,4%	2456	53,7%	317	6,9%	42	0,9%	<b>4571</b>
2003/04	1779	38,6%	2454	53,2%	337	7,3%	44	1,0%	<b>4614</b>
2004/05	1975	42,7%	2319	50,2%	295	6,4%	34	0,7%	<b>4623</b>
2005/06	2004	40,1%	2618	52,4%	327	6,5%	44	0,9%	<b>4993</b>
2006/07	2061	41,8%	2528	51,3%	294	6,0%	43	0,9%	<b>4926</b>
2007/08	2067	40,7%	2658	52,4%	327	6,4%	24	0,5%	<b>5076</b>
2008/09	2037	39,7%	2708	52,8%	360	7,0%	26	0,5%	<b>5131</b>
2009/10	1939	38,1%	2674	52,5%	444	8,7%	38	0,7%	<b>5095</b>
2010/11	1941	37,7%	2667	51,7%	474	9,2%	72	1,4%	<b>5154</b>
2011/12	1943	36,9%	2720	51,6%	543	10,3%	62	1,2%	<b>5268</b>

The page features a light green background with three horizontal magenta lines. Small squares in blue, orange, and green are placed at various intervals along these lines, creating a decorative border.

# 3

DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS

## APERÇU GLOBAL DES DIPLÔMES ET CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2011-2012

Le présent chapitre passe en revue les différents diplômes et certificats délivrés dans l'enseignement postprimaire luxembourgeois durant l'année scolaire 2011-2012.

Il s'agit des diplômes suivants:

Enseignement secondaire:

Diplôme de fin d'études secondaires

Enseignement secondaire technique:

- Régime technique:

Diplôme de fin d'études secondaires techniques

- Régime de la formation de technicien:

Diplôme de technicien

- Régime professionnel:

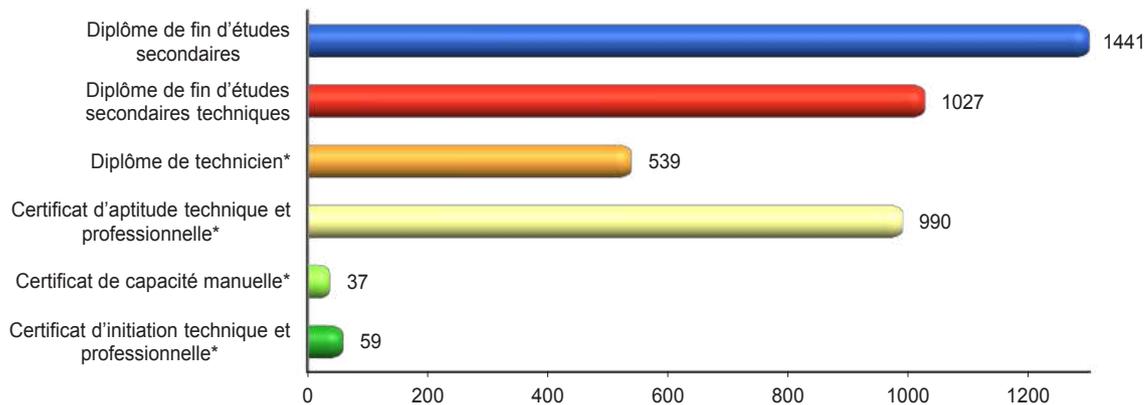
Certificat d'aptitude technique et professionnelle

Certificat de capacité manuelle

Certificat d'initiation technique et professionnelle

		2011-2012
Dénomination du diplôme		Diplômes
Diplôme de fin d'études secondaires		1441
Diplôme de fin d'études secondaires techniques		1027
Diplôme de technicien*		539
Certificat d'aptitude technique et professionnelle*		990
Certificat de capacité manuelle*		37
Certificat d'initiation technique et professionnelle*		59
<b>Total</b>		<b>4093</b>

\* ancien régime



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE - Diplôme de fin d'études secondaires

DESCRIPTION

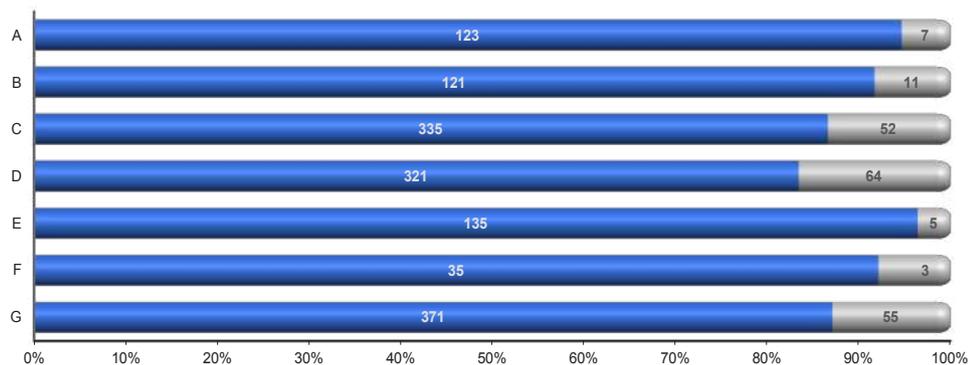
La réussite des études secondaires est sanctionnée par un diplôme de fin d'études secondaires dans l'une des sept sections qui a été choisie en classe de 3<sup>e</sup>.

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION

Les taux de réussite du diplôme de fin d'études secondaires varient de 83,4% pour la section D (sciences économiques - mathématiques) à 96,4% pour la section E (Arts plastiques).

Sections	Diplômes ES 2011-2012				
	Admis		Refusés		Total candidats
	Absolu	%	Absolu	%	
Section A - Langues vivantes	123	94,6%	7	5,4%	<b>130</b>
Section B - Mathématiques - Informatique	121	91,7%	11	8,3%	<b>132</b>
Section C - Sciences naturelles - Mathématiques	335	86,6%	52	13,4%	<b>387</b>
Section D - Sciences économiques - Mathématiques	321	83,4%	64	16,6%	<b>385</b>
Section E - Arts plastiques	135	96,4%	5	3,6%	<b>140</b>
Section F - Musique	35	92,1%	3	7,9%	<b>38</b>
Section G - Sciences humaines et sociales	371	87,1%	55	12,9%	<b>426</b>
<b>Total</b>	<b>1441</b>	<b>88,0%</b>	<b>197</b>	<b>12,0%</b>	<b>1638</b>

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE

Année scolaire	Admis		Refusés		Total candidats
	Absolu	%	Absolu	%	
2001/02	1058	86,7%	162	13,3%	<b>1220</b>
2002/03	1041	86,6%	161	13,4%	<b>1202</b>
2003/04	1140	89,2%	138	10,8%	<b>1278</b>
2004/05	1092	88,2%	146	11,8%	<b>1238</b>
2005/06	1106	87,4%	160	12,6%	<b>1266</b>
2006/07	1175	86,2%	188	13,8%	<b>1363</b>
2007/08	1221	84,6%	223	15,4%	<b>1444</b>
2008/09	1263	83,9%	242	16,1%	<b>1505</b>
2009/10	1309	86,4%	206	13,6%	<b>1515</b>
2010/11	1303	86,1%	211	13,9%	<b>1514</b>
2011/12	1441	88,0%	197	12,0%	<b>1638</b>

RÉGIME TECHNIQUE - Diplôme de fin d'études secondaires techniques

DESCRIPTION

Le régime technique de l'enseignement secondaire technique est sanctionné par le diplôme de fin d'études secondaires techniques. Ce diplôme est obtenu en cas de réussite à l'examen en fin de classe de 13<sup>e</sup> pour la division technique générale, la division administrative et commerciale, la section infirmier nouveau régime et la section science de la santé et en cas de réussite à l'examen en fin de classe de 14<sup>e</sup> pour la division des professions sociales et des professions de santé ancien régime.

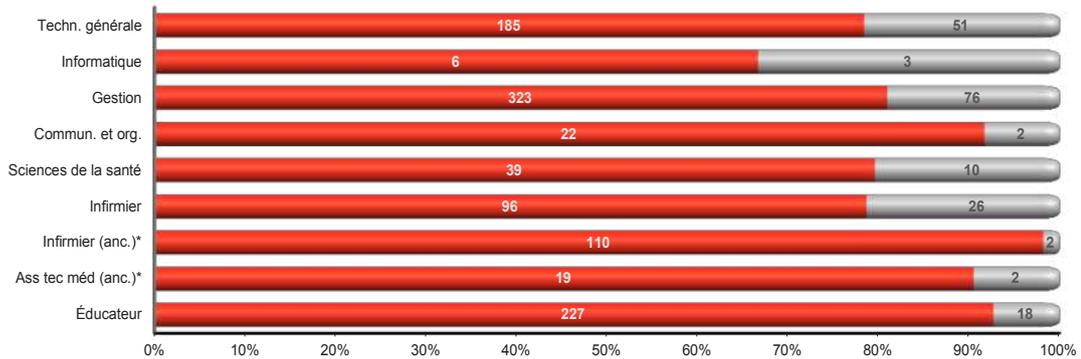
TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION

Les taux de réussite varient fortement d'une section à l'autre. En effet, on constate un taux de réussite de 98,2% pour la section «Infirmier (ancien régime)», contre un taux de réussite de 66,7% pour la section «informatique».

		Diplômes RÉGIME TECHNIQUE 2011-2012					
		Admis		Refusés		Total candidats	
Division	Section	Absolu	%	Absolu	%		
Division technique générale	Techn. générale	185	78,4%	51	21,6%	<b>236</b>	
	Informatique	6	66,7%	3	33,3%	<b>9</b>	
Division administrative et commerciale	Gestion	323	81,0%	76	19,0%	<b>399</b>	
	Commun. et org.	22	91,7%	2	8,3%	<b>24</b>	
Division des professions de santé et des professions sociales	Sciences de la santé	39	79,6%	10	20,4%	<b>49</b>	
	Infirmier	96	78,7%	26	21,3%	<b>122</b>	
	Infirmier (anc.)*	110	98,2%	2	1,8%	<b>112</b>	
	Ass. techn. méd. (anc.)*	19	90,5%	2	9,5%	<b>21</b>	
	Éducateur	227	92,7%	18	7,3%	<b>245</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>1027</b>	<b>84,4%</b>	<b>190</b>	<b>15,6%</b>	<b>1217</b>	

\* ancien régime

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE

Année scolaire	Admis		Refusés		Total candidats
	Absolu	%	Absolu	%	
2001/02	601	77,2%	177	22,8%	<b>778</b>
2002/03	699	79,5%	180	20,5%	<b>879</b>
2003/04	709	78,7%	192	21,3%	<b>901</b>
2004/05	779	81,0%	183	19,0%	<b>962</b>
2005/06	709	78,7%	192	21,3%	<b>901</b>
2006/07	801	80,4%	195	19,6%	<b>996</b>
2007/08	752	82,6%	158	17,4%	<b>910</b>
2008/09	723	80,1%	180	19,9%	<b>903</b>
2009/10	764	79,5%	197	20,5%	<b>961</b>
2010/11	846	81,0%	199	19,0%	<b>1045</b>
2011/12	1027	84,4%	190	15,6%	<b>1217</b>

RÉGIME DE LA FORMATION DE TECHNICIEN - Diplôme de technicien

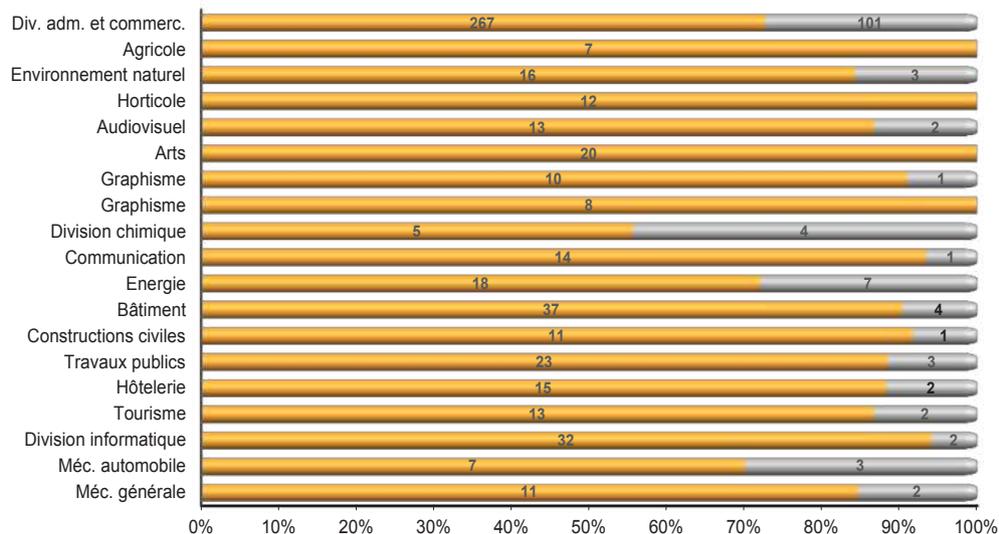
DESCRIPTION

Le régime de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique est sanctionné par le diplôme de technicien au terme de la classe de 13<sup>e</sup>. Neuf divisions différentes offrent une ou plusieurs formations couvrant de nombreux domaines avec un taux d'admission allant de 100% pour certaines sections à 55,6% pour la «division chimique».

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION

		Diplômes FORMATION DE TECHNICIEN 2011-2012				
		Admis		Refusés		
Division	Section	Absolu	%	Absolu	%	Total candidats
Division adm. et commerciale		267	72,6%	101	27,4%	<b>368</b>
Division agricole	Agricole	7	100,0%		0,0%	<b>7</b>
	Environnement naturel	16	84,2%	3	15,8%	<b>19</b>
	Horticole	12	100,0%		0,0%	<b>12</b>
Division artistique	Audiovisuel	13	86,7%	2	13,3%	<b>15</b>
	Arts	20	100,0%		0,0%	<b>20</b>
	Graphisme	10	90,9%	1	9,1%	<b>11</b>
	Dessin 3D	8	100,0%		0,0%	<b>8</b>
Division chimique		5	55,6%	4	44,4%	<b>9</b>
Division électrotechnique	Communication	14	93,3%	1	6,7%	<b>15</b>
	Energie	18	72,0%	7	28,0%	<b>25</b>
Génie civil	Bâtiment	37	90,2%	4	9,8%	<b>41</b>
	Constructions civiles	11	91,7%	1	8,3%	<b>12</b>
	Travaux publics	23	88,5%	3	11,5%	<b>26</b>
Division hôtelière et touristique	Hôtellerie	15	88,2%	2	11,8%	<b>17</b>
	Tourisme	13	86,7%	2	13,3%	<b>15</b>
Division informatique		32	94,1%	2	5,9%	<b>34</b>
Division mécanique	Méc. automobile	7	70,0%	3	30,0%	<b>10</b>
	Méc. générale	11	84,6%	2	15,4%	<b>13</b>
<b>Total</b>		<b>539</b>	<b>79,6%</b>	<b>138</b>	<b>20,4%</b>	<b>677</b>

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE

Année scolaire	Admis		Refusés		Total candidats
	Absolu	%	Absolu	%	
2001/02	396	77,3%	116	22,7%	512
2002/03	390	73,9%	138	26,1%	528
2003/04	372	73,1%	137	26,9%	509
2004/05	454	79,0%	121	21,0%	575
2005/06	456	75,5%	148	24,5%	604
2006/07	523	76,7%	159	23,3%	682
2007/08	520	74,3%	180	25,7%	700
2008/09	518	73,1%	191	26,9%	709
2009/10	410	68,9%	185	31,1%	595
2010/11	547	78,3%	152	21,7%	699
2011/12	539	79,6%	138	20,4%	677

RÉGIME PROFESSIONNEL - CATP, CCM, CITP

**En 2011/12, toutes les certifications de la formation initiale de l'enseignement professionnel ont suivi l'ancien régime.**

DESCRIPTION

La réussite de la classe de 12<sup>e</sup> du régime professionnel débouche soit sur le Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle (CATP), soit sur le Certificat de Capacité Manuelle (CCM). Le Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle (CITP) comporte en principe deux années d'études et permet de préparer ultérieurement un CATP. Suivant la nature de la formation suivie, il y a intervention conjointe d'une des chambres patronales, la Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce ou la Chambre d'Agriculture et d'une des chambres salariales, la Chambre du Travail ou la Chambre des Employés Privés.

CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2011-2012

Chambre patronale	Certificats régime professionnel 2011-2012			Total
	CATP	CCM	CITP	
Chambre d'Agriculture	76	-	-	76
Chambre des Métiers	344	37	44	425
Chambre de Commerce	570	-	15	585
<b>Total</b>	<b>990</b>	<b>37</b>	<b>59</b>	<b>1086</b>

Les certificats délivrés durant l'année scolaire 2011-2012 sont repris suivant la chambre patronale concernée.

Formation	Certificats Chambre d'Agriculture 2011-2012		Total
	CATP	CCM	
Agriculteur	9		9
Fleuriste	6		6
Floriculteur	3		3
Horticulteur-Maraîcher	7		7
Opérateur de l'Environnement	30		30
Pépiniériste-Paysagiste	21		21
<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>0</b>	<b>76</b>

## CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2011 - 2012

Formation	Certificats Chambre des Métiers 2011-2012			Total
	CATP	CCM	CITP	
Aide-soignant	95			95
Boucher-charcutier	3	1		4
Boulangier-pâtissier	5	2		7
Charpentier	5			5
Coiffeur	35	12		47
Couturier	1			1
Couvreur	3			3
Débosselleur de véhicules automoteurs	15	8		23
Electricien	19		15	34
Esthéticien	9			9
Ferblantier-zingueur	1			1
Imprimeur	1			1
Installateur de chauffage	7		15	22
Installateur frigoriste	1			1
Installateur sanitaire	1		3	4
Instructeur de natation	13			13
Maçon	2	3		5
Magasinier-garage	19			19
Mécanicien d'autos et de motos	42		11	53
Mécanicien de machines agricoles et viticoles	9			9
Mécanicien-ajusteur	1			1
Mécanicien dentaire	2			2
Menuisier	10			10
Opticien	7			7
Parqueteur	2			2
Pâtissier-confiseur-glacier	4			4
Peintre de véhicules automoteurs	3	3		6
Peintre-décorateur	11	8		19
Photographe	1			1
Serrurier	13			13
Tailleur	1			1
Vendeur en boulangerie-pâtisserie-confiserie	2			2
Vendeur technique en optique	1			1
<b>Total</b>	<b>344</b>	<b>37</b>	<b>44</b>	<b>425</b>

CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2011 - 2012

Formation	Certificats Chambre de Commerce 2011-2012		
	CATP	CITP	Total
Agent de voyages	2		2
Assistant en pharmacie	12		12
Auxiliaire de vie	44		44
Cuisinier	17	13	30
Décorateur - étalagiste	5		5
Décorateur - publicitaire	5		5
Dessinateur en bâtiment	15		15
Electronicien en communication	21		21
Electronicien en énergie	56		56
Employé administratif et commercial	161		161
Gestionnaire qualifié(e) en logistique	8		8
Hôtelier-restaurateur	11		11
Informaticien qualifié	16		16
Magasinier			0
Mécanicien d'usinage	9		9
Mécanicien industriel et de maintenance	47		47
Mécatronicien	19		19
Menuisier-ébéniste	7		7
Restaurateur/trice	20		20
Serrurier de construction	7		7
Serveuse/garçon de restaurant	6	2	8
Vendeur qualifié	71		71
Vendeur-magasinier qualifié	11		11
<b>TOTAL</b>	<b>570</b>	<b>15</b>	<b>585</b>

## CERTIFICATS DÉLIVRÉS – Évolution

Depuis 2000/01, le nombre total de certificats délivrés dans le régime professionnel de l'enseignement secondaire technique dépasse les 1000 par an.

Année scolaire	Certificats Délivrés			Total
	CATP	CCM	CITP	
1999/00	776	70	119	<b>965</b>
2000/01	821	82	103	<b>1006</b>
2001/02	912	71	96	<b>1079</b>
2002/03	878	64	132	<b>1074</b>
2003/04	871	61	116	<b>1048</b>
2004/05	876	63	125	<b>1064</b>
2005/06	842	66	101	<b>1009</b>
2006/07	873	68	94	<b>1035</b>
2007/08	920	59	73	<b>1052</b>
2008/09	936	47	79	<b>1062</b>
2009/10	945	49	87	<b>1081</b>
2010/11	929	63	98	<b>1090</b>
2011/12	990	37	59	<b>1086</b>

L'objectif de tout système scolaire est de permettre à un maximum d'élèves d'atteindre la certification correspondant le mieux à leurs compétences. Le calcul d'un taux de certification pour l'enseignement postprimaire luxembourgeois permet de déterminer dans quelle mesure le système éducatif luxembourgeois atteint cet objectif.

Diplômes / Certificats délivrés*		Effectifs de départ	
CATP, CCM, CITP	1090	7e Préparatoire	581
Diplôme de technicien	539	7e PROCI	482
Diplôme de fin d'études secondaires techniques**	1027	7e EST	1817
Diplôme de fin d'études secondaires	1441	7e ES	1854
Elèves ayant obtenu un certificat de réussite du cycle moyen de l'EST et n'ayant pas continué leurs études	42	<b>Total</b>	<b>4734</b>
Elèves ayant obtenu un certificat de réussite de la classe de 3e de l'ES et n'ayant pas continué leurs études	74		
<b>Total</b>	<b>4213</b>		

\* Le taux a été calculé sur la base des effectifs admis en classe de 7<sup>e</sup> au début de l'année scolaire en septembre 2005 et des effectifs ayant obtenu leur certificat de réussite de la classe de 11<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> en 2010, leur CATP, CCM ou CITP en 2011 et leur diplôme de fin d'études en 2012.

\*\*Dû à la restructuration de la formation des professions de santé, deux niveaux de classe (13e et 14e) ont exceptionnellement fait leur examen de fin d'études en 2011/12, ce qui a mené à une augmentation de 2,1% du taux de certification..

Le rapport entre le nombre de diplômes et certificats délivrés et le nombre des effectifs de départ donne pour 2011/12 un taux de certification de 89,0%\*\*.

Année scolaire	Taux de certification	Année scolaire	Taux de certification
2001/02	79,8%	2009/10	80,4%
2002/03	79,1%	2010/11	85,6%
2003/04	82,8%	2011/12**	89,0%
2004/05	80,9%		
2005/06	80,8%		
2006/07	83,2%		
2007/08	82,4%		
2008/09	82,2%		

4

ENSEIGNANTS



## DÉFINITIONS

## Instituteur nommé à la fonction / Autres intervenants

Dans le cadre des présentes statistiques, on entend par 'instituteur nommé à la fonction' l'instituteur détenteur d'un diplôme d'instituteur ou la maîtresse de jardin d'enfants ayant passé avec succès le concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur de l'éducation préscolaire et à celle d'instituteur de l'enseignement primaire et réunissant les conditions de capacités prévues dans la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental.

Sont considérés comme autres intervenants:

- les chargés de cours
  - les détenteurs d'un diplôme d'instituteur n'ayant pas réussi le concours d'admission à la fonction d'instituteur;
  - les détenteurs d'un certificat de qualification ou d'un certificat d'admissibilité à la réserve de suppléants;
  - les détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires et d'une autorisation de remplacement émise par le Collège des Inspecteurs;
- Les «2<sup>e</sup> intervenants à l'éducation précoce», de formation d'éducateur, ainsi que tout autre personnel intervenant à l'enseignement fondamental, sont également repris dans cette catégorie.

## Titulaire / Surnuméraire

On entend par 'titulaire' l'instituteur qui assure dans une classe l'intégralité des branches dites principales et qui, en général, assume la responsabilité pédagogique dans cette classe, notamment en matière de promotion d'élèves. Il est la personne de référence de l'élève et de ses parents.

L'article 4 de la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental fixe la tâche normale hebdomadaire d'un instituteur du premier cycle à vingt-cinq leçons d'enseignement direct.

La tâche normale des instituteurs des deuxième, troisième et quatrième cycles comprend vingt-trois leçons d'enseignement direct.

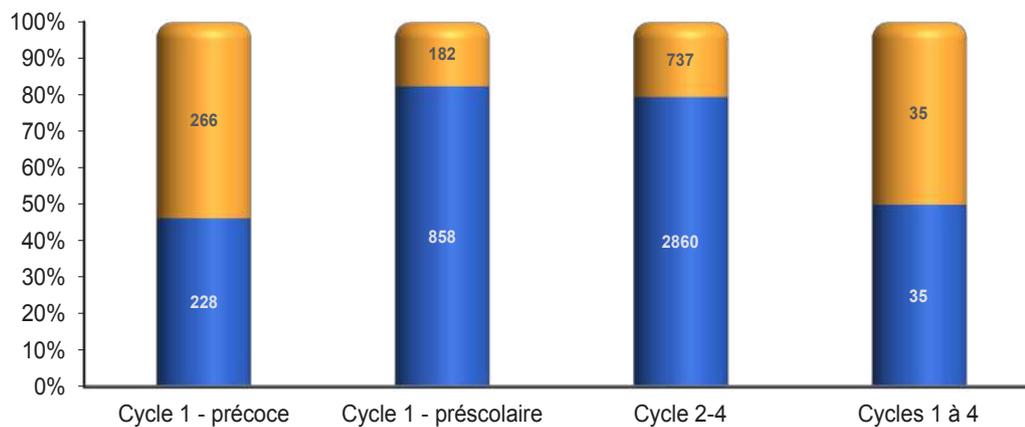
S'y ajoutent à chaque fois cinquante-quatre heures d'appui pédagogique annuelles ainsi que cent vingt-six heures de travail annuelles à assurer dans l'intérêt des élèves et de l'école.

La différence entre leçons hebdomadaires à prester par les instituteurs et l'horaire-type des élèves (vingt-huit heures hebdomadaires) est soit comblée par le titulaire sous forme de prestations d'heures supplémentaires, soit par des enseignants 'surnuméraires' intervenant dans plusieurs classes.

RÉPARTITION INSTITUTEURS NOMMÉS / CHARGÉS DE COURS

Ordre d'enseignement	Instituteurs nommés / Autres intervenants 2011-2012				
	Nommés		Autres		Total
	absolu	%	absolu	%	
Cycle 1 - précoce	228	46,2%	266	53,8%	494
Cycle 1 - préscolaire	858	82,5%	182	17,5%	1040
Cycle 2-4	2860	79,5%	737	20,5%	3597
Cycles 1 à 4*	35	50,0%	35	50,0%	70
<b>Total</b>	<b>3981</b>	<b>76,5%</b>	<b>1220</b>	<b>23,5%</b>	<b>5201</b>

\* enseignants répartissant leur tâche d'enseignement sur plusieurs ordres d'enseignement



Dans le cycle 1 de l'enseignement fondamental, l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs/institutrices ayant passé avec succès un concours réglant l'accès à leur fonction. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un bachelors en sciences de l'éducation ou un diplôme d'études supérieures préparant à la profession d'instituteur et reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale.

Les intervenants de l'éducation préscolaire peuvent être des titulaires d'une classe, des surnuméraires intervenant dans une ou plusieurs classes, des 2<sup>e</sup> intervenants à l'éducation précoce, des intervenants assurant l'appui langagier en luxembourgeois et des assistants en classe.

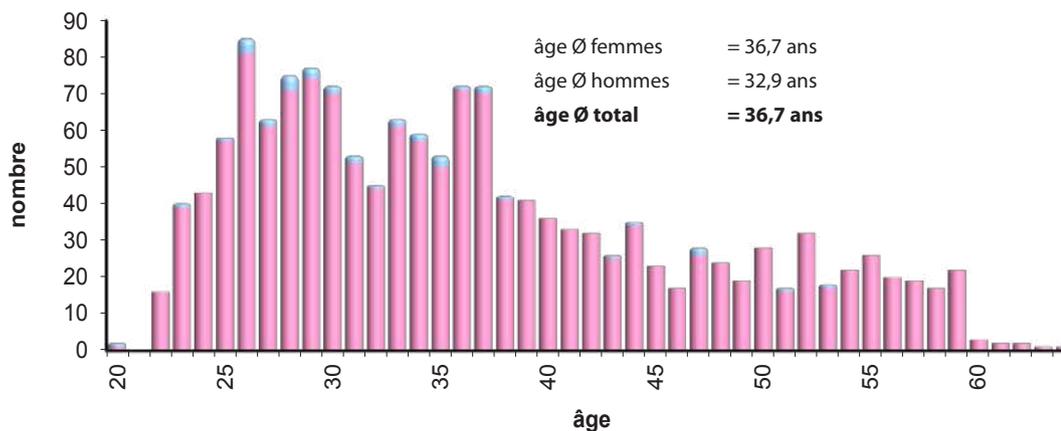
De plus, il est possible de faire la différenciation entre instituteurs nommés et autres intervenants assurant l'éducation préscolaire proprement dite ou l'éducation précoce.

Cycle 1: Intervenants		2011-2012				Total
		Nommés		Autres		
		absolu	%	absolu	%	
Précoce	Titulaire de classe	224	88,9%	28	11,1%	<b>252</b>
	2e intervenant	1	0,5%	213	99,5%	<b>214</b>
	Surnuméraire	2	9,5%	19	90,5%	<b>21</b>
	Assistant en classe	1	16,7%	5	83,3%	<b>6</b>
	Personnel socio-éducatif		0,0%	1	100,0%	<b>1</b>
Préscolaire	Titulaire de classe	742	92,8%	58	7,3%	<b>800</b>
	2e intervenant		0,0%	15	100,0%	<b>15</b>
	Surnuméraires	74	48,7%	78	51,3%	<b>152</b>
	Appui langagier en luxembourgeois	15	65,2%	8	34,8%	<b>23</b>
	Assistant en classe	27	58,7%	19	41,3%	<b>46</b>
	Personnel socio-éducatif		0,0%	4	100,0%	<b>4</b>
<b>Total</b>		<b>1086</b>	<b>70,8%</b>	<b>448</b>	<b>29,2%</b>	<b>1534</b>

RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

La répartition par sexe du corps enseignant du cycle 1 est sans conteste en faveur des femmes. L'éducation préscolaire compte en effet 1496 intervenantes pour seulement 38 intervenants, soit 97,5% contre seulement 2,5%.

2011-2012				
Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
< 25	99	2	101	6,6%
25-29	344	14	358	23,3%
30-34	283	9	292	19,0%
35-39	273	7	280	18,3%
40-44	160	2	162	10,6%
45-49	109	2	111	7,2%
50-54	115	2	117	7,6%
55-59	104	0	104	6,8%
>60	9	0	9	0,6%
<b>Total</b>	<b>1496</b>	<b>38</b>	<b>1534</b>	<b>100,0%</b>
%	97,5%	2,5%	100,0%	



Dans l'enseignement primaire (cycle 2-4), l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs/institutrices ayant passé avec succès un concours réglant l'accès à leur fonction. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un diplôme d'enseignement supérieur d'au moins trois ans et reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale.

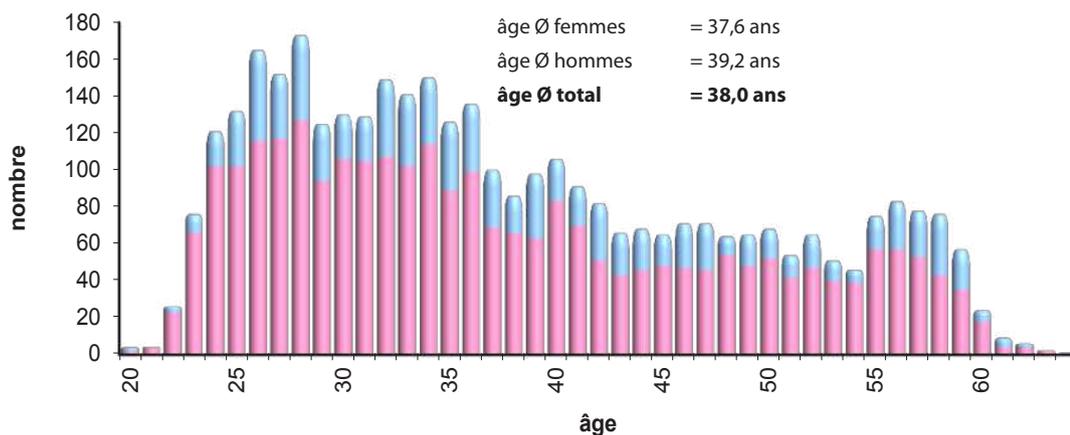
Les intervenants aux cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental et ceux intervenants dans plusieurs ordres d'enseignement sont à 79,5% des instituteurs nommés et à 20,5% d'autres intervenants.

	2011-2012				Total
	Nommés		Autres		
<b>Cycle 2-4</b>					
Titulaires d'une classe	2222	94,1%	139	5,9%	<b>2361</b>
Suppléants	314	44,6%	390	55,4%	<b>704</b>
Appui intégré/Assistance en classe	104	68,9%	47	31,1%	<b>151</b>
Titulaires de cours d'appui	185	70,9%	76	29,1%	<b>261</b>
Titulaires de cours d'accueil	31	47,0%	35	53,0%	<b>66</b>
Personnel socio-éducatif		0,0%	48	100,0%	<b>48</b>
<b>Total cycle 2-4*</b>	<b>2860</b>	<b>79,5%</b>	<b>737</b>	<b>20,5%</b>	<b>3597</b>
<b>Cycles 1 à 4</b>					
Titulaires d'une classe	11	37,9%	18	62,1%	<b>29</b>
Suppléants	3	27,3%	8	72,7%	<b>11</b>
Appui intégré/Assistance en classe	19	100,0%		0,0%	<b>19</b>
Titulaires de cours d'accueil		0,0%	1	100,0%	<b>1</b>
Appui langagier en luxembourgeois		0,0%	1	100,0%	<b>1</b>
Personnel socio-éducatif		0,0%	1	100,0%	<b>1</b>
<b>Total cycles 1 à 4</b>	<b>35</b>	<b>50,0%</b>	<b>35</b>	<b>50,0%</b>	<b>70</b>
<b>Total</b>	<b>2895</b>	<b>78,9%</b>	<b>772</b>	<b>21,1%</b>	<b>3667</b>

RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

Les cycles 2 à 4 se caractérisent par une majorité d'enseignantes par rapport aux enseignants. Bien que cette suprématie numérique ne soit pas aussi prononcée que dans l'éducation préscolaire, elle s'élève tout de même à 73,7 % du total des effectifs. Cependant, on peut constater que la part féminine dans le corps enseignant a tendance à augmenter.

Tranche d'âge	2011-2012		Total	%
	Femmes	Hommes		
< 25	197	34	231	6,3%
25-29	556	191	747	20,4%
30-34	534	165	699	19,1%
35-39	386	160	546	14,9%
40-44	293	120	413	11,3%
45-49	243	93	336	9,2%
50-54	220	64	284	7,7%
55-59	245	124	369	10,1%
>60	28	14	42	1,1%
<b>Total</b>	<b>2702</b>	<b>965</b>	<b>3667</b>	<b>100,0%</b>
%	73,7%	26,3%	100,0%	



Dans l'enseignement postprimaire, l'enseignement est principalement assuré par des professeurs ayant réussi leur stage pédagogique. L'accès à ce stage n'est possible qu'après réussite d'un concours de recrutement dans la spécialité respective. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un diplôme d'enseignement supérieur d'au moins quatre ans et reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale.

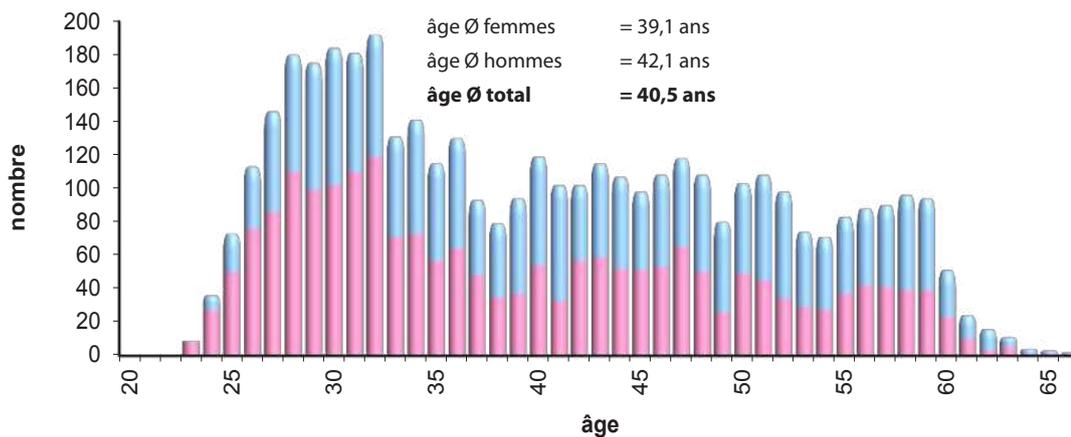
Le corps enseignant dans l'enseignement postprimaire (secondaire et secondaire technique confondus) qui comprend en tout 4145 enseignants, se répartit comme suit:

		2011-2012		
		Ens. fonctionnaires	Enseignants chargés	Total
Femmes	1464	633	<b>2097</b>	
Hommes	1526	522	<b>2048</b>	
<b>Total</b>	<b>2990</b>	<b>1155</b>	<b>4145</b>	
%	72,1%	27,9%	100,0%	

RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

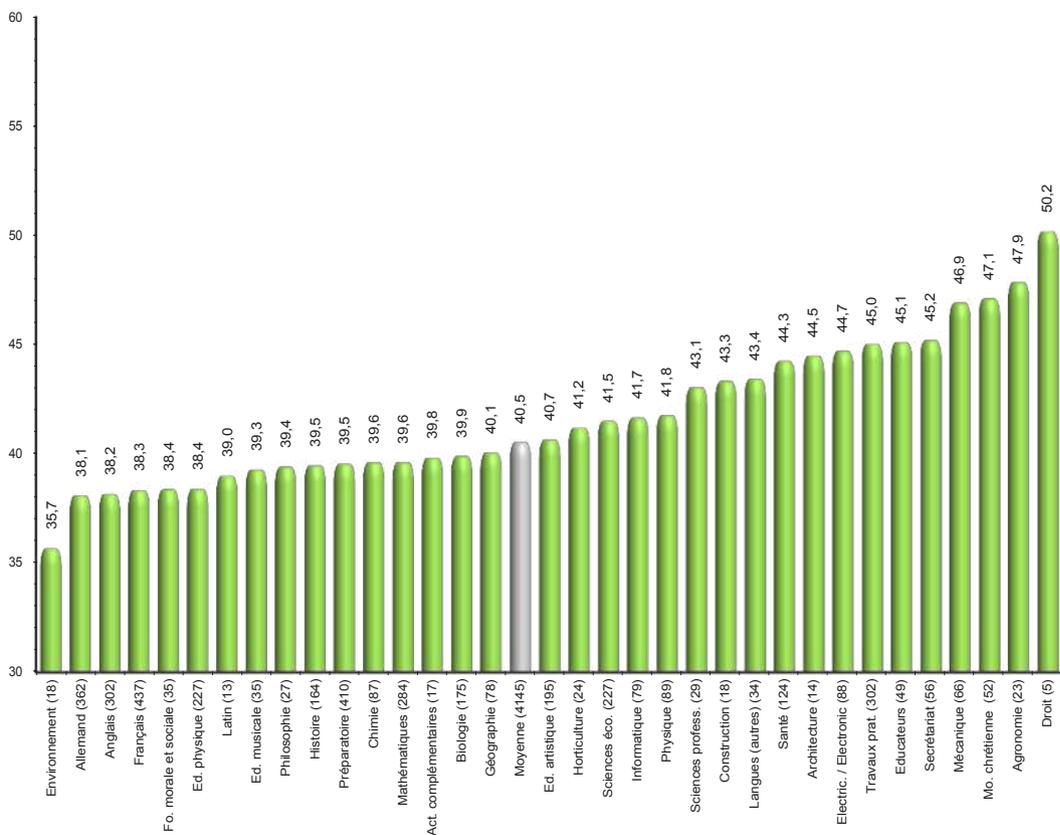
En 2011/12, la répartition entre hommes et femmes dans le corps enseignant de l'enseignement postprimaire est, contrairement à l'enseignement fondamental, plus ou moins égale pour les deux sexes. Parmi les tranches d'âge les plus jeunes, le rapport est favorable au sexe féminin.

Tranche d'âge	2011-2012		Total	%
	Femmes	Hommes		
< 25	35	10	45	1,1%
25-29	421	266	687	16,6%
30-34	475	354	829	20,0%
35-39	241	270	511	12,3%
40-44	255	290	545	13,1%
45-49	245	267	512	12,4%
50-54	184	270	454	11,0%
55-59	198	253	451	10,9%
>60	43	68	111	2,7%
<b>Total</b>	<b>2097</b>	<b>2048</b>	<b>4145</b>	<b>100,0%</b>
%	50,6%	49,4%	100,0%	



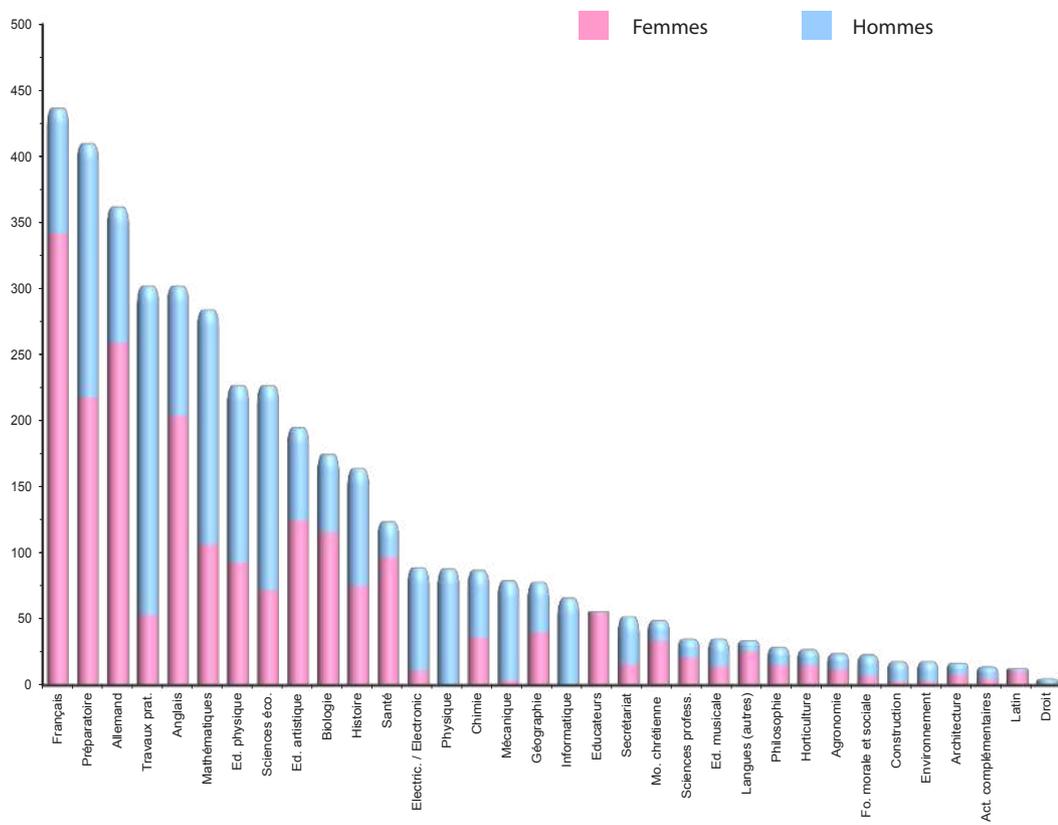
## ÂGE MOYEN DES ENSEIGNANTS PAR SPÉCIALITÉ

En 2011/12, l'âge moyen des enseignants dans l'enseignement postprimaire s'élève à 40,5 ans. En détaillant par spécialité on constate que la spécialité « Environnement » est assurée par les enseignants les plus jeunes (moyenne de 35,7 ans).



## RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS PAR SEXE ET PAR SPÉCIALITÉ

Dans les branches de langues, le nombre d'enseignantes dépasse largement celui des enseignants.



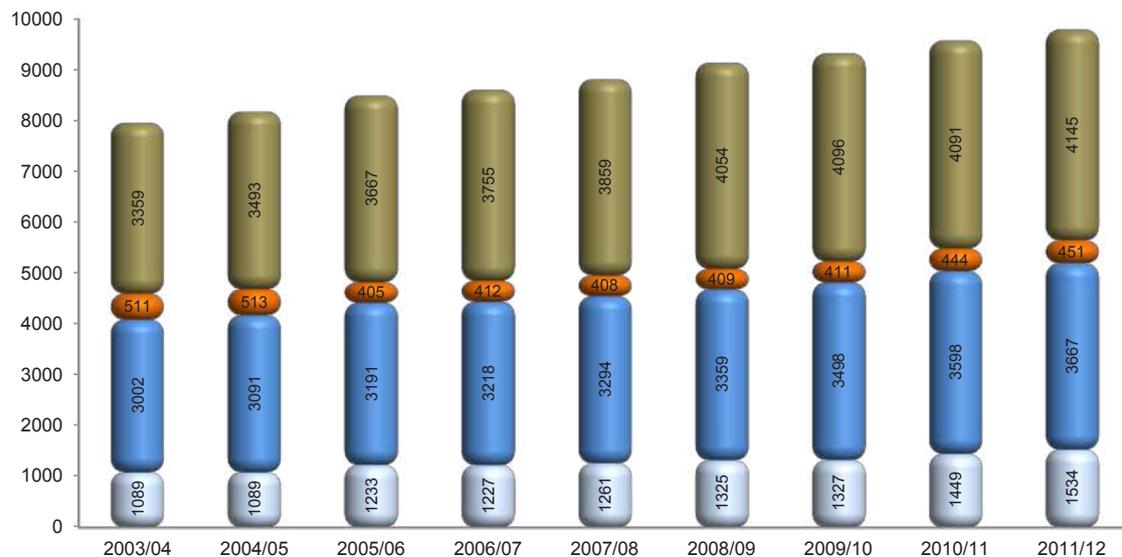
L'Éducation différenciée se caractérise par un éventail beaucoup plus large d'intervenants. Contrairement aux enseignements fondamental et postprimaire où l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs et des professeurs, on retrouve dans l'Éducation différenciée un personnel avec des qualifications bien spécifiques.

Le personnel occupé dans l'Éducation différenciée comprend:

2011-2012	EDIFF	LOGO	Total
Direction	2	1	3
Éducateurs gradués	97,5	5	102,5
Éducateurs	55,5	2	57,5
Éducateurs-instructeurs	10	0	10
Instituteurs	22,5	15,5	38
Instituteurs d'enseignement logopédique	0	4	4
Instructeurs de natation	2	1	3
Pédagogues	39,25	0	39,25
Professeurs d'enseignement logopédique	0	36	36
Professions de santé	54,5	1,5	56
Psychologues	31,5	1,5	33
Chargés de cours	9,25	4,5	13,75
Personnel administratif	10,5	5,5	16
Personnel technique	30,5	8	38,5
<b>Total</b>	<b>365</b>	<b>85,5</b>	<b>450,5</b>

ÉVOLUTION

Ordre d'enseignement	Nombre d'enseignants								
	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Fondamental cycle 1	1089	1089	1233	1227	1261	1325	1327	1449	1534
Fondamental cycle 2-4	3002	3091	3191	3218	3294	3359	3498	3598	3667
Éducation différenciée	511	513	405	412	408	409	411	444	451
Enseignement postprimaire	3359	3493	3667	3755	3859	4054	4096	4091	4145
<b>Total</b>	<b>7961</b>	<b>8186</b>	<b>8496</b>	<b>8612</b>	<b>8822</b>	<b>9147</b>	<b>9332</b>	<b>9582</b>	<b>9797</b>





5

ÉTABLISSEMENTS

## RELEVÉ DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES CLASSES PAR COMMUNE

Les 46.961 élèves fréquentant l'enseignement fondamental se répartissent comme suit sur les 106 communes que compte le Luxembourg :

Commune	Bâtiments scolaires et classes par commune 2011-2012								
	Cycle 1 - précoce		Cycle 1 - préscolaire		Cycle 2-4		Total		ÉCOLES
	élèves	groupes*	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	
Ärenzdall	30	2	75	5	196	13	301	20	1
Beaufort	29	2	67	4	212	14	308	20	1
Beckerich	18	1	41	3	152	12	211	16	1
Berdorf	21	1	44	2	143	9	208	12	1
Bertrange	41	3	121	8	347	22	509	33	1
Bettembourg	84	3	218	14	651	42	953	59	3
Bettendorf	25	1	44	3	203	14	272	18	1
Betzdorf	63	3	85	6	239	15	387	24	1
Bissen	28	1	69	5	222	12	319	18	1
Biwer	20	1	27	2	114	9	161	12	1
Boevange/Attert	25	1	42	3	137	10	204	14	1
Bourscheid	19	1	34	2	105	6	158	9	1
Bous	14	1	32	2	93	6	139	9	1
Clervaux	40	1	94	5	290	18	424	24	1
Colmar-Berg	18	1	42	3	135	9	195	13	1
Consdorf	26	1	27	2	132	8	185	11	1
Contern	34	2	65	4	190	12	289	18	1
Dalheim	14	1	36	3	121	9	171	13	1
Diekirch	51	3	118	8	378	25	547	36	1
Differdange	254	12,5	617	39,5	1854	116	2725	168	5
Dippach	22	1	74	4	238	17	334	22	1
Dudelange	127	7	422	26	1304	82	1853	115	6
Echternach	34	2	105	6	404	23	543	31	1
Eil	13	1	26	2	84	6	123	9	1
Erpeldange	23	1	53	3	131	10	207	14	1
Esch-sur-Alzette	247	13	718	41	2195	128	3160	182	8
Esch-sur-Sûre	31	1,5	45	2,5	159	12	235	16	1
Ettelbruck	65	3	188	10	563	34	816	47	1
Feulen	17	1	36	2	121	7	174	10	1
Fischbach	14	1	32	2	70	5	116	8	1
Frisange	35	2	67	4	229	12	331	18	1
Garnich	19	1	49	3	123	8	191	12	1
Goesdorf	17	1	32	2	112	9	161	12	1
Grevenmacher	46	2	118	8	268	18	432	28	1

Commune	Bâtiments scolaires et classes par commune 2011-2012									
	Cycle 1 - précoce		Cycle 1 - préscolaire		Cycle 2-4		Total		ÉCOLES	
	élèves	groupes*	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes		
Grosbous	8	1	22	1	54	5	84	7	1	
Heffingen	21	1	35	2	72	6	128	9	1	
Hesperange	92	5	258	17	691	45	1041	67	4	
Hobscheid	37	2	60	4	191	13	288	19	1	
Junglinster	52	3	113	9	389	26	554	38	3	
Käerjeng	46	2	183	12	636	41	865	55	2	
Kayl	65	3	185	12	594	40	844	55	1	
Kehlen	43	2	92	5	249	17	384	24	1	
Koerich	26	2	52	3	157	12	235	17	1	
Kopstal	27	2	61	4	174	12	262	18	1	
Larochette	27	1	55	4	162	11	244	16	1	
Lenningen	25	1	41	3	153	10	219	14	1	
Leudelange	18	1	46	3	113	8	177	12	1	
Lintgen	19	2	54	4	167	12	240	18	1	
Lorentzweiler	26	2	55	3	157	12	238	17	1	
Luxembourg	403	26	1153	79	3337	243	4893	348	19	
Mamer	90	5	152	8	418	23	660	36	1	
Mersch	67	3	183	12	546	33	796	48	1	
Mertert	48	2	93	6	249	19	390	27	2	
Mertzig	18	2	39	2	151	8	208	12	1	
Mompach	5	1	22	2	89	7	116	10	1	
Mondercange	45	2	100	7	325	20	470	29	1	
Mondorf-les-Bains	31	2	87	5	263	17	381	24	1	
Niederanven	47	3	86	5	241	14	374	22	1	
Nommern	15	1	40	2	84	6	139	9	1	
Pétange	140	4	399	23	1274	77	1813	104	3	
Préizerdaul	11	1	29	2	118	7	158	10	1	
Rambrouch	43	2,5	84	4,5	300	19	427	26	1	
Reckange-sur-Mess	20	1	52	3	148	10	220	14	1	
Redange-sur-Attert	21	1	47	3	189	12	257	16	1	
Reisdorf	17	1	28	2	109	7	154	10	1	
Remich	29	2	65	4	200	12	294	18	1	
Roeser	56	3	96	6	300	19	452	28	1	
Rosport	17	1	50	3	135	8	202	12	1	
Rumelange	43	2	156	9	466	26	665	37	1	
Saeul			11	1	39	3	50	4	1	
Sandweiler	25	1	54	3	190	12	269	16	1	
Sanem	97	5	322	19	1047	67	1466	91	6	

Commune	Bâtiments scolaires et classes par commune 2011-2012								
	Cycle 1 - précoce		Cycle 1 - préscolaire		Cycle 2-4		Total		ÉCOLES
	élèves	groupes*	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	
Schengen	46	3	98	6	285	20	429	29	3
Schieren	18	1	36	3	135	7	189	11	1
Schifflange	80	3	207	13	684	39	971	55	3
Schuttrange	40	2	58	4	161	10	259	16	1
Septfontaines			15	1	39	3	54	4	cf. Tuntange
Stadbredimus	20	1	34	2	96	6	150	9	1
Steinfort	37	2	82	6	265	18	384	26	1
Steinsel	43	2,5	84	5,5	237	17	364	25	1
Strassen	62	4	121	8	323	22	506	34	1
Syndicat Billek	36	2	74	5	266	17	376	24	1
Syndicat Harlange	32	3	80	4	299	18	411	25	1
Syndicat SCHOULKAUZ	19	1	41	2	123	9	183	12	1
Syndicat SISPOLO	47	2,5	94	6,5	362	18	503	27	1
Syndicat SYNECOSPORT	32	2	74	5	202	15	308	22	1
Tandel	30	1	45	3	148	9	223	13	1
Troisvierges	38	2	64	4	233	16	335	22	1
Tuntange	19	1	30	2	80	6	129	9	1
Useldange	17	1	37	2	111	7	165	10	1
Vianden	11	1	37	3	133	9	181	13	1
Vichten	7	1	21	1	68	5	96	7	1
Wahl	16	1	19	2	63	5	98	8	1
Waldbillig	23	1	28	2	123	7	174	10	1
Waldbredimus	14	1	18	1	59	6	91	8	1
Walferdange	47	3	126	9	406	28	579	40	1
Weiler-la-Tour	21	1	63	4	162	9	246	14	1
Weiswampach	12	1	28	1	74	6	114	8	1
Wiltz	33	3,5	132	5,5	428	27	593	36	1
Wincrange	35	1	82	4	283	18	400	23	1
<b>Total: écoles fond. communales</b>	<b>4219</b>	<b>230</b>	<b>10351</b>	<b>650</b>	<b>31940</b>	<b>2068</b>	<b>46510</b>	<b>2948</b>	<b>153</b>
CSAE	25	2,5	53	4,2	153	12,3	231	19	1
Ecole privée Notre-Dame Sainte-Sophie					103	6	103	6	1
Eis schoul	14	1	30	2	42	4	86	7	1
Ecole francophone à Walferdange					31	2	31	2	1
<b>Total: écoles fondamentales</b>	<b>4258</b>	<b>233,5</b>	<b>10434</b>	<b>656,2</b>	<b>32269</b>	<b>2092,3</b>	<b>46961</b>	<b>2982</b>	<b>157</b>

Depuis le 1er janvier 2012, le Grand-Duché de Luxembourg compte 106 communes, certaines ont regroupé leurs effectifs d'élèves au sein d'un syndicat scolaire.

Nom du syndicat	Communes affiliées	Siège	Date de création
Billek (anc. Dreibern)	Flaxweiler, Wormeldange	Dreiborn	25.02.1969
Harlange	Boulaide, Lac de la Haute Sûre, Winseler	Harlange	03.05.1989
Schoulkauz	Eschweiler, Kiischpelt	Wilwerwiltz	26.03.1994
Sispolo	Parc Hosingen, Putscheid	Parc Hosingen	05.03.1991
Synécosport	Bech, Manternach	Berbourg	20.05.1993

## RELEVÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET RÉPARTITION DES ÉLÈVES

Pour l'enseignement postprimaire, il convient d'énumérer les établissements de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé qui suivent le programme de l'Éducation nationale. Certains lycées proposent aussi bien l'enseignement secondaire que l'enseignement secondaire technique.

Enseignement public 2011-2012			
Dénomination de l'établissement	Nombre d'élèves		
	ES	EST	TOTAL
Lycée technique Mathias Adam (LTMA), Pétange	117	1987	2104
Lycée technique du Centre (LTC), Luxembourg	61	2019	2080
Lycée classique Diekirch (LCD), Diekirch et Mersch	1428	592	2020
Lycée Aline-Mayrisch (LAML), Luxembourg	1380	338	1718
Lycée technique de Bonnevoie(LTB), Luxembourg		1684	1684
Lycée Nic-Biever (LNB), Dudelange	268	1389	1657
Lycée technique d'Esch-Alzette (LTE), Esch-sur-Alzette		1522	1522
Athénée de Luxembourg (AL), Luxembourg	1465		1465
Lycée technique des Arts et Métiers (LTAM), Luxembourg		1375	1375
Lycée du Nord (LN), Wiltz	406	966	1372
Lycée Michel Rodange (LMRL), Luxembourg	1352	14	1366
Lycée classique Echternach (LCE), Echternach	888	421	1309
Lycée de Garçons Esch-sur-Alzette (LGE), Esch-sur-Alzette	1175		1175
Lycée technique d'Ettelbruck (LTETT), Ettelbruck		1169	1169
Lycée Josy Barthel (LJBM), Mamer	164	991	1155
Lycée de Garçons Luxembourg (LGL), Luxembourg	1135		1135
Lycée technique de Lallange (LTL), Esch-sur-Alzette	33	1084	1117
Lycée technique Michel Lucius (LTML), Luxembourg	16	1055	1071
Lycée Robert Schuman (LRSL), Luxembourg	1003		1003
Atert-Lycée Redange (ALR), Redange	304	695	999
Lycée Hubert Clement (LHCE), Esch-sur-Alzette	987		987
Lycée technique pour professions de santé (LTPS), Luxembourg, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck		840	840
Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES), Beringen / Mersch		836	836
Lycée technique Joseph Bech (LTJB), Grevenmacher	60	774	834
Nordstad-Lycée (NOSL), Diekirch	61	576	637

<b>Enseignement public 2011-2012 (suite)</b>			
<b>Dénomination de l'établissement</b>	Nombre d'élèves		
	<b>ES</b>	<b>EST</b>	<b>TOTAL</b>
Lycée technique agricole (LTA), Ettelbruck		520	<b>520</b>
Uelzecht-Lycée (UELL), Luxembourg		517	<b>517</b>
Lycée Ermesinde (LEM, anc. NL), Beringen / Mersch	254	219	<b>473</b>
Lycée Bel-Val (LBV), Belvaux	19	427	<b>446</b>
Lycée technique Ecole de Commerce et de Gestion (LTECG), Luxembourg		395	<b>395</b>
Lycée technique Hôtelier Alexis Heck (LTHAH), Diekirch		275	<b>275</b>
Centre national de formation professionnelle continue Esch-sur-Alzette (CNFPC)		90	<b>90</b>
Centre national de formation professionnelle continue Ettelbruck (CNFPC-E)		86	<b>86</b>
Centre socio-éducatif de l'Etat (CSEE), Dreibern		45	<b>45</b>
École de la 2e chance (E2C), Pétange		32	<b>32</b>
Centre de Logopédie (CL), Luxembourg		5	<b>5</b>
<b>Total Public</b>	<b>12576</b>	<b>22938</b>	<b>35514</b>

<b>Enseignement privé* 2011-2012</b>			
<b>Dénomination de l'établissement</b>	Nombre d'élèves		
	<b>ES</b>	<b>EST</b>	<b>TOTAL</b>
Ecole Privée Fieldgen (Ste Famille), Luxembourg	399	1148	<b>1547</b>
Ecole Privée Ste Anne, Ettelbruck		968	<b>968</b>
Ecole Privée Marie Consolatrice, Esch-sur-Alzette		600	<b>600</b>
Lycée technique privé Emile Metz, Luxembourg		481	<b>481</b>
Ecoles Privées Notre-Dame Ste Sophie, Luxembourg		195	<b>195</b>
<b>Total Privé*</b>	<b>399</b>	<b>3392</b>	<b>3791</b>

<b>Total du nombre d'élèves dans l'enseignement postprimaire 2011-2012</b>			
	<b>ES</b>	<b>EST</b>	<b>TOTAL</b>
Total Public	12576	22938	<b>35514</b>
Total Privé*	399	3392	<b>3791</b>
<b>Total Public + Privé*</b>	<b>12975</b>	<b>26330</b>	<b>39305</b>

\* écoles privées qui suivent les programmes officiels de l'Éducation nationale

## RELEVÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET RÉPARTITION DES ÉLÈVES

Pour le «Schengen-Lyzeum Perl» et les écoles privées et internationales qui n'appliquent pas les programmes officiels de l'Éducation nationale, les élèves se répartissent comme suit sur les différents établissements et les différents ordres d'enseignement:

Écoles privées et internationales et lycée transfrontalier 2011-2012						
Dénomination de l'établissement	Nombre d'élèves					TOTAL
	précoce	préscolaire	primaire	secondaire	sec. technique	
European School of Luxembourg		620	1636	2280		4536
International School of Luxembourg	36	107	369	562		1074
Lycée Vauban				915		915
Schengen-Lyzeum Perl				623		623
Ecole maternelle et primaire francophone	70	161	370			601
St George's International School	53	53	307	187		600
Ecoles Privées Notre-Dame Ste Sophie	25	137	276			438
Ecole Waldorf - Fräi-Öffentlech Waldorfschoul	18	43	140	174		375
Ecole Privée Grand Jean Luxembourg					110	110
Montessori L'enfant Roi	32	64	8			104
Ecole Charlemagne Luxembourg	6	15	22			43
Over The Rainbow	10	13				23
<b>Total</b>	<b>250</b>	<b>1213</b>	<b>3128</b>	<b>4741</b>	<b>110</b>	<b>9442</b>

The page features a light orange background with four horizontal magenta lines. Small squares in cyan, dark blue, green, and orange are placed at various points along these lines, creating a decorative pattern.

# 6

## LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le financement de l'enseignement est un domaine très vaste qui nécessite la prise en compte de nombreux aspects. D'un côté, il y a les fonds publics investis par les administrations. Les investissements nationaux peuvent être ventilés selon le niveau central ou communal. D'un autre côté, on distingue les fonds privés qui sont investis par les ménages ou d'éventuels partenaires du secteur privé.

Dans le présent chapitre, l'analyse se concentre tout d'abord sur les dépenses du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale. Les différents postes budgétaires y sont détaillés, ainsi que leur évolution au cours des dernières années.

Cependant, pour déterminer le coût réel de l'enseignement au Luxembourg, il convient de considérer également les fonds publics investis par certains autres ministères (transports, bâtiments publics, ...), par les communes ou par des organismes internationaux et aussi les fonds privés.

Tous ces investissements sont pris en compte en deuxième partie de ce chapitre pour la détermination des indicateurs financiers de l'enseignement. Les indicateurs les plus courants utilisés au plan international seront explicités et calculés pour le Luxembourg.

<b>Dispositions budgétaires 2012</b>	
<b>Rubrique</b>	<b>Montant</b>
Dépenses générales	18.762.855 €
Centre de technologie de l'éducation	3.760.943 €
Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT)	6.721.350 €
Centre de psychologie et d'orientation scolaire (CPOS)	4.507.992 €
Sports scolaires et périscolaires	2.182.703 €
Établissements privés d'enseignement	84.758.744 €
Service des restaurants scolaires	6.766.620 €
Éducation différenciée	44.675.714 €
Service de la formation des adultes	3.117.245 €
Inspektorat	4.395.559 €
Enseignement fondamental	507.086.758 €
Enseignement secondaire et secondaire technique	524.109.879 €
Institut national des Langues	8.111.489 €
Service de la formation professionnelle	84.691.259 €
<b>Total</b>	<b>1.303.649.110 €</b>

Pour jauger l'évolution du budget public dédié chaque année à l'Éducation nationale, il convient de considérer des sections budgétaires bien spécifiques du budget du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale et non pas le total du budget de ce dernier. En effet, les ressorts des différents ministères ont considérablement varié en matière d'enseignement au cours des dernières années.

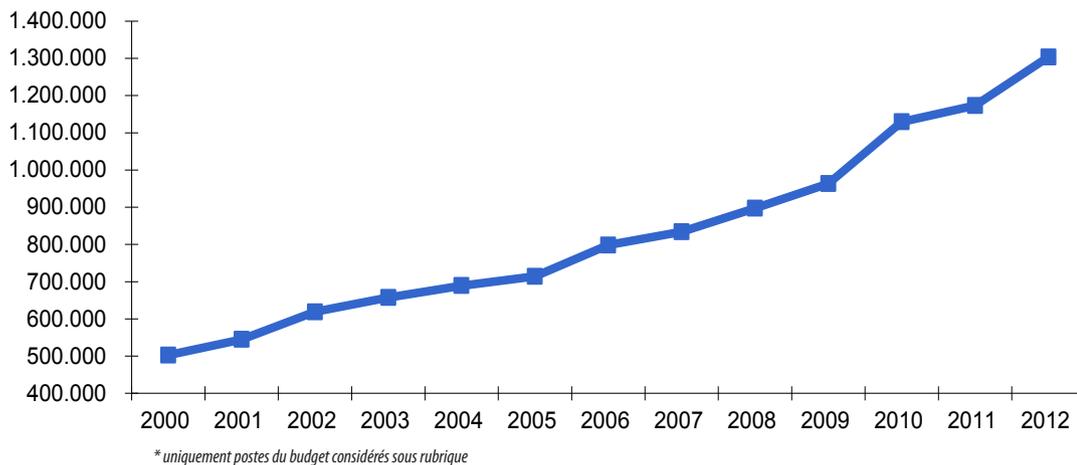
Etant donné ces modifications structurelles qu'ont connues à la fois le budget et les missions du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale au cours des dernières années, le tableau ci-dessous reprend les différentes rubriques budgétaires afférentes au système éducatif.

(tous les montants en milliers d'euros)

Rubrique	Évolution Budget												
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Dépenses générales	27.340	35.429	36.884	36.594	37.440	25.074	10.295	8.111	7.248	6.818	6.255	14.843	18.763
Centre de technologie de l'éducation	3.159	4.666	4.951	5.332	3.749	2.736	3.483	3.510	3.598	3.605	3.749	3.728	3.761
SCRIPT	2.348	2.472	2.601	3.308	3.824	4.204	4.743	4.986	5.170	7.206	6.463	5.859	6.721
CPOS	4.671	5.291	5.510	6.075	6.171	7.962	7.640	3.719	3.869	6.710	4.370	4.393	4.508
Sports scolaires et périscolaires	1.285	2.291	1.829	1.346	1.981	1.728	1.813	1.720	1.731	1.778	2.056	2.041	2.183
Établissements privés d'enseignement	23.847	25.341	28.773	30.516	40.500	44.000	51.000	57.452	59.183	65.650	72.322	83.346	84.759
Service des restaurants scolaires	3.150	4.037	8.055	9.969	10.016	9.234	8.522	5.008	5.279	3.078	5.445	5.640	6.767
Éducation différenciée	24.207	25.996	27.664	29.890	31.288	32.432	36.271	37.765	38.464	39.518	40.606	41.427	44.676
Service de la formation des adultes	3.944	4.785	5.971	6.597	7.214	7.308	8.391	8.841	9.260	9.641	9.689	2.588	3.117
Inspectorat	1.835	1.899	2.133	2.190	2.733	2.776	3.024	3.037	3.324	3.596	4.047	4.410	4.396
Enseignement fondamental	150.187	157.956	181.259	184.524	197.583	213.970	240.098	246.079	291.127	311.935	437.485	452.170	507.087
ES et EST	246.297	256.729	286.536	311.808	318.274	330.986	392.169	417.628	426.055	456.825	489.170	499.985	524.110
Institut national des Langues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	195	7.274	8.111
Service de la formation professionnelle	10.333	17.745	26.847	29.258	28.308	31.720	30.968	36.305	43.095	47.001	47.597	45.493	84.691
<b>Total</b>	<b>502.603</b>	<b>544.637</b>	<b>619.013</b>	<b>657.407</b>	<b>689.081</b>	<b>714.130</b>	<b>798.417</b>	<b>834.161</b>	<b>897.405</b>	<b>963.361</b>	<b>1.129.447</b>	<b>1.173.198</b>	<b>1.303.649</b>

Les totaux des rubriques considérées témoignent d'une hausse constante des budgets dédiés à l'Éducation nationale.

## ÉVOLUTION DU BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE \*



La première partie de ce chapitre a détaillé le budget de l'Éducation nationale et son évolution au cours des dernières années.

Cependant, pour déterminer le coût effectif de l'enseignement, il ne suffit pas de considérer le budget du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale. Tous les autres bailleurs de fonds directs ou indirects de l'enseignement, qu'ils soient publics (État, communes,...) ou privés (ménages, entreprises,...) et toutes les dépenses satellites liées à l'enseignement doivent également être pris en compte pour déterminer un coût total.

Au Luxembourg, une analyse exhaustive de ces dépenses est effectuée annuellement depuis 2002. Les chiffres repris ci-après sont ceux relatifs à l'année budgétaire 2010.

Ainsi, en 2010, l'État luxembourgeois et les 116 communes qui le composent ont investi plus d'un milliard d'euros dans le financement de notre système scolaire. Ce montant pour le moins impressionnant s'est réparti sur la population scolaire fréquentant l'enseignement fondamental et l'enseignement postprimaire.

Les coûts générés par un système scolaire se traduisent par trois types de dépenses : les dépenses de rémunération du personnel enseignant et du personnel non enseignant, les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital. En considérant ces trois différents types de dépenses, il est possible de déterminer le coût effectif du système éducatif luxembourgeois.

## RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR AFFECTATION ET PAR FINANCEUR

Bailleur de fonds	Année 2010			Total
	Fondamental	ES	EST	
Ministère de l'Éducation nationale	460.387.051 €	161.523.980 €	317.204.623 €	<b>939.115.654 €</b>
Communes*	374.845.302 €	-	-	<b>374.845.302 €</b>
Administration des Bâtiments publics	141.000 €	12.081.275 €	58.716.073 €	<b>70.938.348 €</b>
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	41.805.946 €	10.249.716 €	18.329.898 €	<b>70.385.560 €</b>
Ministère de la Famille	57.096.823 €	3.252.743 €	5.651.912 €	<b>66.001.478 €</b>
Ministère de l'Intérieur	28.459.621 €	-	-	<b>28.459.621 €</b>
Ministère des Transports	-	10.021.120 €	17.412.529 €	<b>27.433.649 €</b>
Ministère de la Santé	151.734 €	41.794 €	72.620 €	<b>266.148 €</b>
Landkreis Merzig-Wadern	-	4.461.403 €	-	<b>4.461.403 €</b>
<b>Total</b>	<b>962.887.477 €</b>	<b>201.632.031 €</b>	<b>417.387.655 €</b>	<b>1.581.907.163 €</b>

\*En 2010, les frais de personnel enseignant de l'enseignement fondamental (135.292.057 €) liquidés par les communes constituent des remboursements antérieurs à 2010.

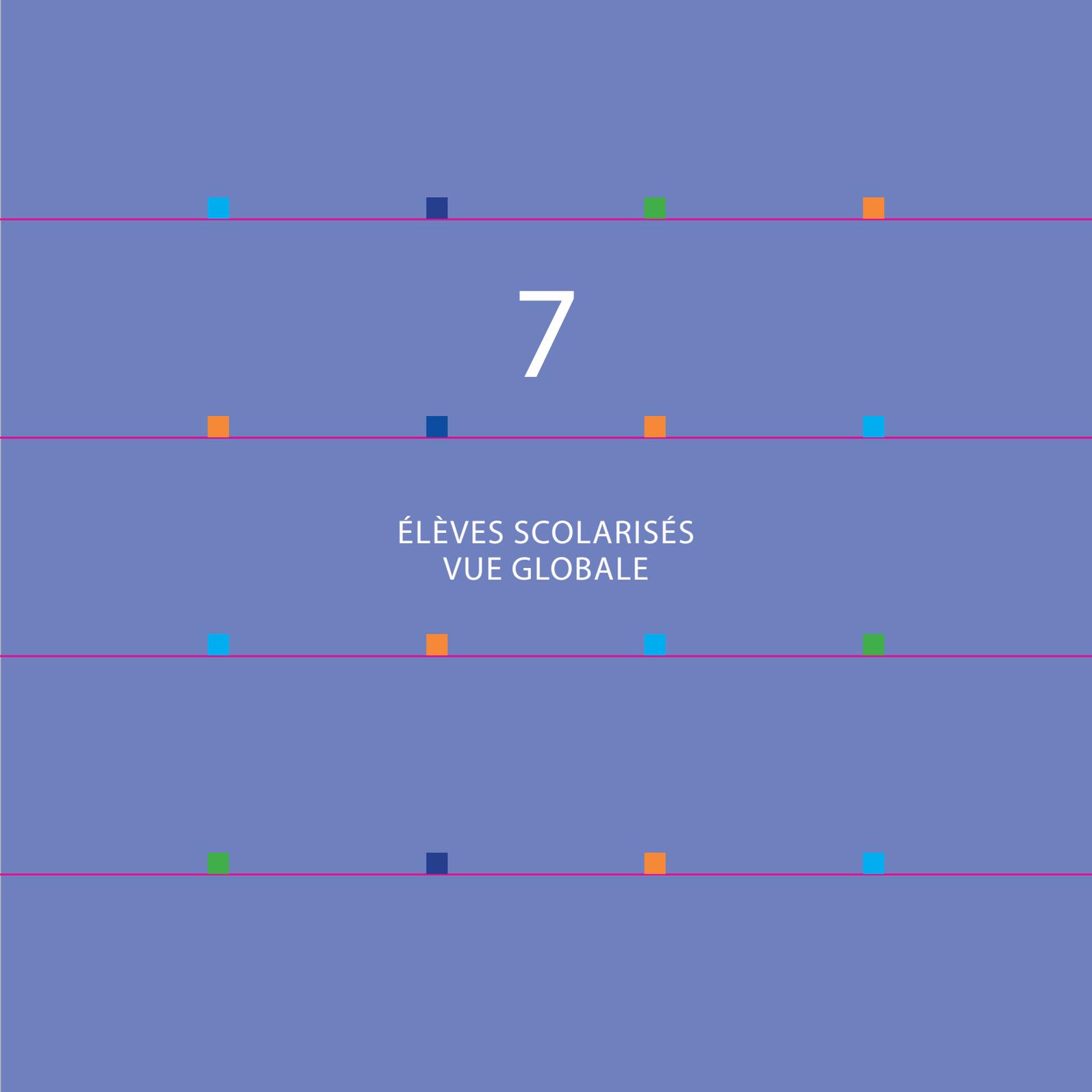
Les principaux bailleurs de fonds du système éducatif luxembourgeois restent le ministère de l'Éducation nationale et les communes, suivis par l'administration des Bâtiments publics et le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative.

LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
INDICATEURS FINANCIERS DE L'ENSEIGNEMENT

Affectation	Année 2010			Total
	Fondamental	ES	EST	
Rémunération du personnel enseignant*	649.589.422 €	125.218.075 €	254.346.094 €	<b>1.029.153.591 €</b>
Rémunération du personnel non-enseignant	27.680.568 €	28.020.676 €	49.140.896 €	<b>104.842.140 €</b>
Autres dépenses courantes	147.032.885 €	27.713.241 €	54.892.136 €	<b>229.638.262 €</b>
Dépenses en capital	138.584.602 €	20.680.039 €	59.008.529 €	<b>218.273.170 €</b>
<b>Total</b>	<b>962.887.477 €</b>	<b>201.632.031 €</b>	<b>417.387.655 €</b>	<b>1.581.907.163 €</b>

\*En 2010, les frais de personnel enseignant de l'enseignement fondamental (135.292.057 €) liquidés par les communes constituent des remboursements antérieurs à 2010.

Plus de 60% des dépenses totales sont investies dans le paiement des rémunérations du personnel enseignant. Viennent ensuite les dépenses en capital, les dépenses courantes et le paiement des rémunérations du personnel non-enseignant.



7

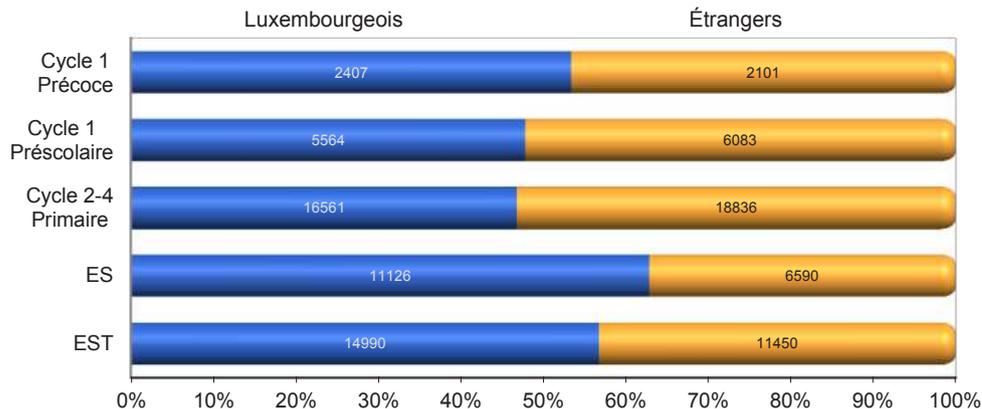
ÉLÈVES SCOLARISÉS  
VUE GLOBALE

RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR NATIONALITÉ ET ORDRE D'ENSEIGNEMENT

Traditionnellement les statistiques du Ministère de l'Éducation nationale ne renseignent que sur les écoles publiques et les écoles privées qui suivent les programmes officiels de l'Éducation nationale. Étant donné que d'une part les statistiques internationales prennent toujours en considération la totalité de la population résidante et que d'autre part il n'est pas inutile d'avoir une vue d'ensemble sur la situation scolaire de la jeunesse vivant au Luxembourg, un chapitre supplémentaire donnant quelques éléments de cette vue globale a été introduit en 2007/08.

En 2011/2012, 87045 élèves ont fréquenté l'enseignement public ou l'enseignement privé appliquant les programmes officiels du Ministère de l'Éducation nationale (sans les élèves de l'Éducation différenciée) et 9442 élèves ont fréquenté une école privée ou internationale qui n'enseigne pas les programmes officiels de l'Éducation nationale (voir page 88).

Le tableau qui suit décrit la répartition par nationalité des élèves scolarisés au Luxembourg par ordre d'enseignement pour l'année scolaire 2011/2012.



<b>Cycle 1 - Éducation précoce</b>	Luxembourgeois	Étrangers	<b>TOTAL</b>
Écoles publiques et privées*	2377	1881	<b>4258</b>
Écoles privées et internationales**	30	220	<b>250</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2407</b>	<b>2101</b>	<b>4508</b>
	<b>53,4%</b>	<b>46,6%</b>	

<b>Cycle 1 - Éducation préscolaire</b>	Luxembourgeois	Étrangers	<b>TOTAL</b>
Écoles publiques et privées*	5483	4951	<b>10434</b>
Écoles privées et internationales**	81	1132	<b>1213</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5564</b>	<b>6083</b>	<b>11647</b>
	<b>47,8%</b>	<b>52,2%</b>	

<b>Cycle 2-4 Ens. primaire</b>	Luxembourgeois	Étrangers	<b>TOTAL</b>
Écoles publiques et privées*	16342	15927	<b>32269</b>
Écoles privées et internationales**	219	2909	<b>3128</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16561</b>	<b>18836</b>	<b>35397</b>
	<b>46,8%</b>	<b>53,2%</b>	

<b>Ens. secondaire général</b>	Luxembourgeois	Étrangers	<b>TOTAL</b>
Écoles publiques et privées*	10495	2480	<b>12975</b>
Écoles privées et internationales**	631	4110	<b>4741</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11126</b>	<b>6590</b>	<b>17716</b>
	<b>62,8%</b>	<b>37,2%</b>	

<b>Ens. secondaire technique</b>	Luxembourgeois	Étrangers	<b>TOTAL</b>
Écoles publiques et privées*	14948	11382	<b>26330</b>
Écoles privées et internationales**	42	68	<b>110</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14990</b>	<b>11450</b>	<b>26440</b>
	<b>56,7%</b>	<b>43,3%</b>	

\* Enseignement qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale

\*\* Enseignement qui ne suit pas les programmes officiels de l'Éducation nationale

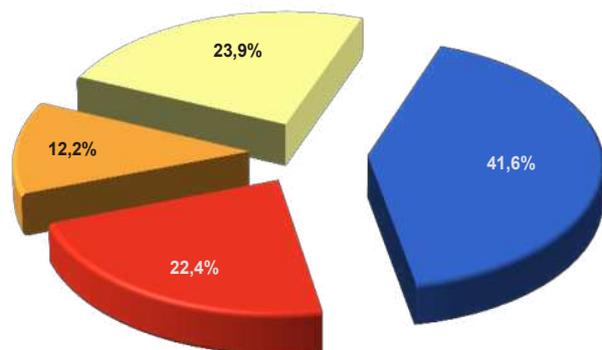
RÉPARTITION DES DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS

La répartition des diplômes et certifications délivrés en 2011/2012 mène au tableau suivant:

<b>Diplômes et certifications</b>		écoles publiques et privées*	écoles privées et internat.**	<b>TOTAL</b>
	diplôme de fin d'études secondaires	1441	465	<b>1906</b>
	diplôme de fin d'études secondaires techniques	1027	--	<b>1027</b>
	diplôme de technicien	539	20	<b>559</b>
	certificats professionnels	1086	9	<b>1095</b>
<b>Total</b>		<b>4093</b>	<b>494</b>	<b>4587</b>

\* Enseignement qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale

\*\* Enseignement qui ne suit pas les programmes officiels de l'Éducation nationale



The page features a grey background with four horizontal magenta lines. Between these lines are small, colored squares in cyan, dark blue, green, and orange, arranged in a staggered pattern.

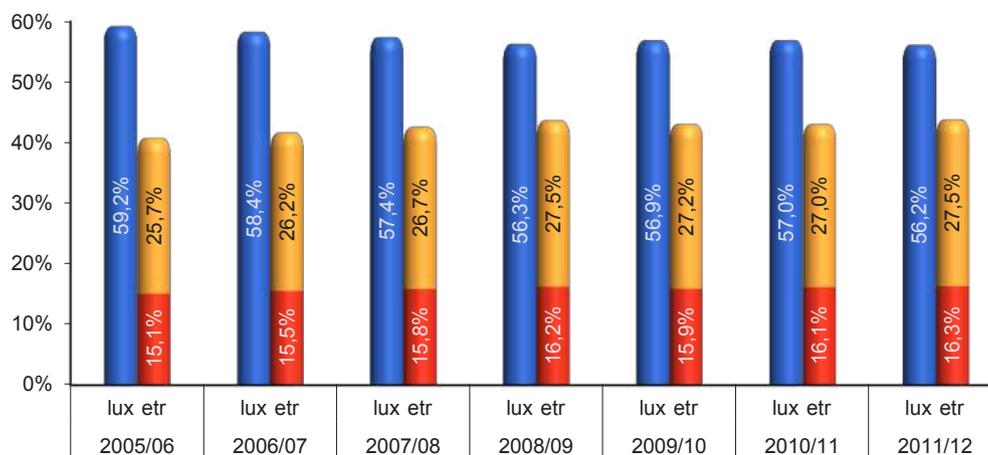
# 8

## **NATIONALITÉS ET LANGUES** ÉVOLUTION DANS LES DIFFÉRENTS ORDRES D'ENSEIGNEMENT

## POPULATION LUXEMBOURGEOISE - ÉVOLUTION

Le contexte démographique du Grand-Duché de Luxembourg est unique dans l'Union européenne. Le recensement de la population au 01.01.2012 (STATEC) dénombre un total de 524.900 habitants, parmi lesquels 229.900 (= 43,8%) personnes de nationalité étrangère. La communauté portugaise, représentant 16,3% de la population résidente au Luxembourg, constitue la population étrangère la plus importante.

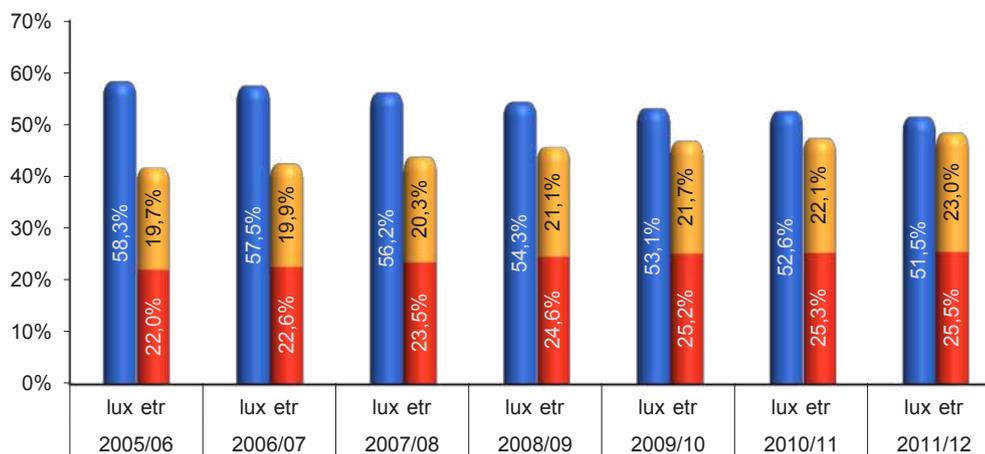
	NATIONALITE							NATIONALITE						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
luxembg.	277.800	277.900	277.900	278.000	285.700	291.900	295.000	59,2%	58,4%	57,4%	56,3%	56,9%	57,0%	56,2%
portugais	70.800	73.700	76.600	80.000	79.800	82.400	85.300	15,1%	15,5%	15,8%	16,2%	15,9%	16,1%	16,3%
autres	120.500	124.600	129.300	135.500	136.600	138.100	144.600	25,7%	26,2%	26,7%	27,5%	27,2%	27,0%	27,5%
<b>TOTAL</b>	<b>469.100</b>	<b>476.200</b>	<b>483.800</b>	<b>493.500</b>	<b>502.100</b>	<b>512.400</b>	<b>524.900</b>	<b>100,0%</b>						



La proportion des nationalités (luxembourgeoise et autres) ainsi que la première langue parlée au domicile de l'élève sont deux particularités de l'enseignement luxembourgeois. Ces spécificités seront par la suite analysées pour les différents ordres d'enseignement.

NATIONALITÉS DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - ÉVOLUTION

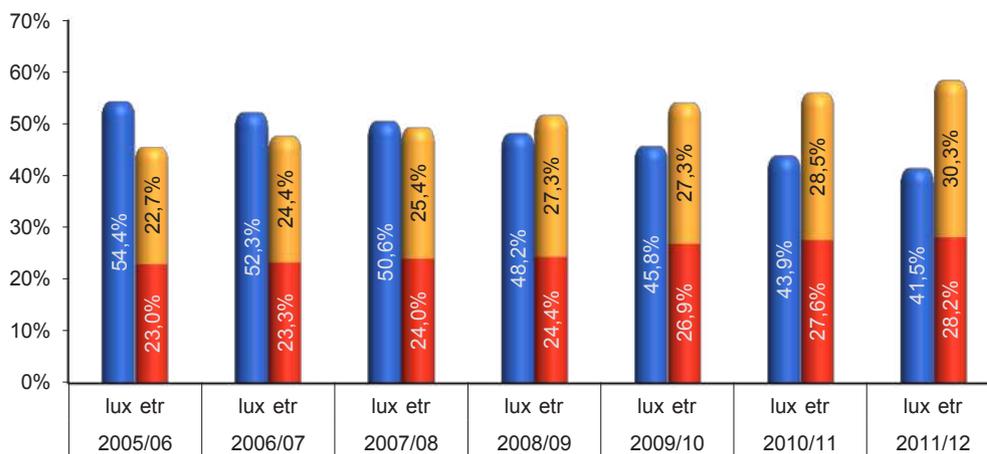
		NATIONALITE							NATIONALITE %						
		2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
<b>Cycle 1 précoce</b>	luxembg.	1974	2047	2041	2119	2237	2249	2377	56,5%	55,8%	52,8%	52,5%	54,5%	56,8%	55,8%
	portugais	743	828	931	965	941	857	892	21,3%	22,6%	24,1%	23,9%	22,9%	21,6%	20,9%
	autres	775	796	893	952	927	855	989	22,2%	21,7%	23,1%	23,6%	22,6%	21,6%	23,2%
<b>Cycle 1 préscolaire</b>	luxembg.	5851	5514	5282	5071	5018	5266	5483	56,2%	55,1%	53,8%	50,9%	50,0%	51,7%	52,5%
	portugais	2318	2308	2361	2574	2619	2535	2529	22,3%	23,1%	24,0%	25,8%	26,1%	24,9%	24,2%
	autres	2242	2179	2181	2321	2389	2394	2422	21,5%	21,8%	22,2%	23,3%	23,8%	23,5%	23,2%
<b>Cycle 2-4</b>	luxembg.	19590	19366	18916	18069	17427	16808	16342	59,1%	58,4%	57,3%	55,6%	53,9%	52,4%	50,6%
	portugais	7295	7453	7680	7883	8141	8330	8533	22,0%	22,5%	23,3%	24,3%	25,2%	26,0%	26,4%
	autres	6253	6317	6424	6544	6744	6958	7394	18,9%	19,1%	19,5%	20,1%	20,9%	21,7%	22,9%
<b>TOTAL</b>	luxembg.	27415	26927	26239	25259	24682	24323	24202	58,3%	57,5%	56,2%	54,3%	53,1%	52,6%	51,5%
	portugais	10356	10589	10972	11422	11701	11722	11954	22,0%	22,6%	23,5%	24,6%	25,2%	25,3%	25,5%
	autres	9270	9292	9498	9817	10060	10207	10805	19,7%	19,9%	20,3%	21,1%	21,7%	22,1%	23,0%
<b>TOTAL</b>		<b>47041</b>	<b>46808</b>	<b>46709</b>	<b>46498</b>	<b>46443</b>	<b>46252</b>	<b>46961</b>	<b>100,0%</b>						



Le taux d'élèves de nationalité étrangère connaît pour les dernières années une augmentation constante bien que la part des élèves de nationalité luxembourgeoise reste prépondérante.

PREMIÈRE LANGUE PARLÉE AU DOMICILE - ÉVOLUTION

		LANGUE %						
		2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
<b>Cycle 1 précoce</b>	luxembg.	48,4%	47,7%	45,3%	43,3%	41,2%	41,1%	39,0%
	portugais	22,9%	23,6%	24,7%	23,7%	27,2%	26,9%	26,0%
	autres	28,7%	28,7%	30,1%	33,0%	31,5%	32,0%	35,0%
<b>Cycle 1 préscolaire</b>	luxembg.	48,7%	47,0%	45,7%	43,4%	40,8%	38,8%	37,4%
	portugais	24,4%	25,0%	25,2%	26,1%	27,7%	28,6%	29,1%
	autres	26,9%	28,0%	29,1%	30,5%	31,4%	32,6%	33,5%
<b>Cycle 2-4</b>	luxembg.	56,8%	54,4%	52,7%	50,3%	47,9%	45,9%	43,2%
	portugais	22,5%	22,8%	23,6%	24,0%	26,6%	27,4%	28,1%
	autres	20,7%	22,8%	23,7%	25,7%	25,5%	26,7%	28,6%
<b>TOTAL</b>	luxembg.	54,4%	52,3%	50,6%	48,2%	45,8%	43,9%	41,5%
	portugais	23,0%	23,3%	24,0%	24,4%	26,9%	27,6%	28,2%
	autres	22,7%	24,4%	25,4%	27,3%	27,3%	28,5%	30,3%
<b>TOTAL</b>		<b>100,0%</b>						

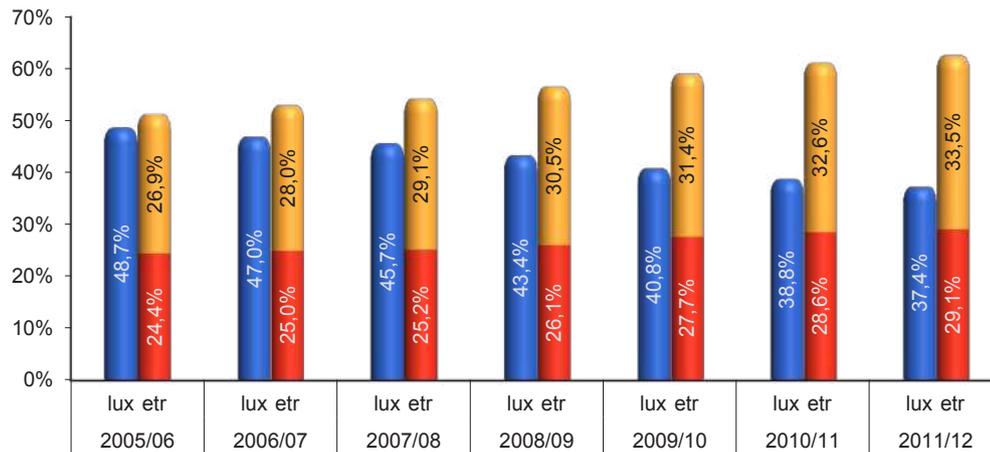


En 2008/09, la langue luxembourgeoise perd sa prépondérance en tant que première langue parlée au domicile parmi le total des élèves de l'enseignement fondamental. En 2011/12, 58,5% des élèves indiquent parler une autre langue que le luxembourgeois comme première langue au domicile, même si la part des élèves de nationalité étrangère n'est que de 48,5% dans cet ordre d'enseignement.

PREMIÈRE LANGUE PARLÉE AU DOMICILE AU CYCLE 1 - PRÉSCOLAIRE

En ce qui concerne l'éducation préscolaire, fréquentée par les élèves les plus jeunes soumis à l'obligation scolaire, déjà à partir de l'année scolaire 2005/06, la première langue parlée au domicile de ces élèves n'est plus majoritairement le luxembourgeois, bien que la nationalité luxembourgeoise reste prépondérante.

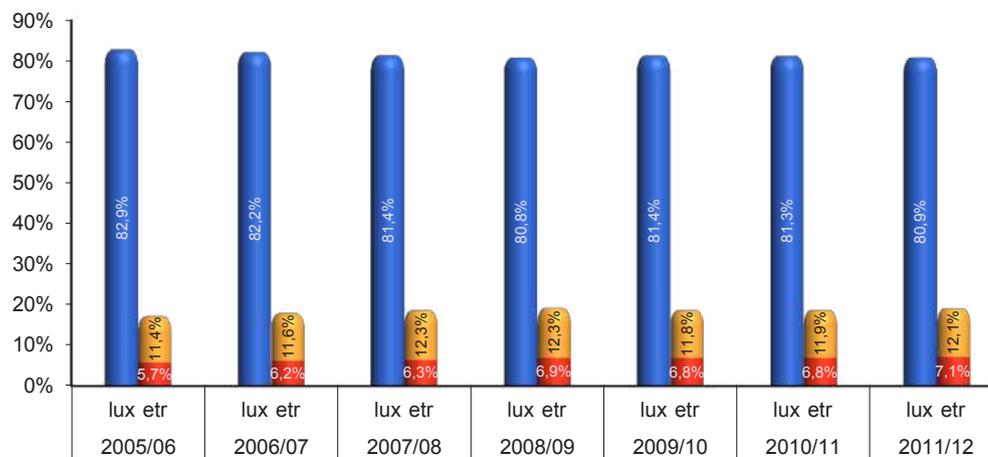
La régression de l'emploi du luxembourgeois en tant que première langue parlée au domicile des élèves s'est par la suite confirmée dans les cycles 2 à 4.



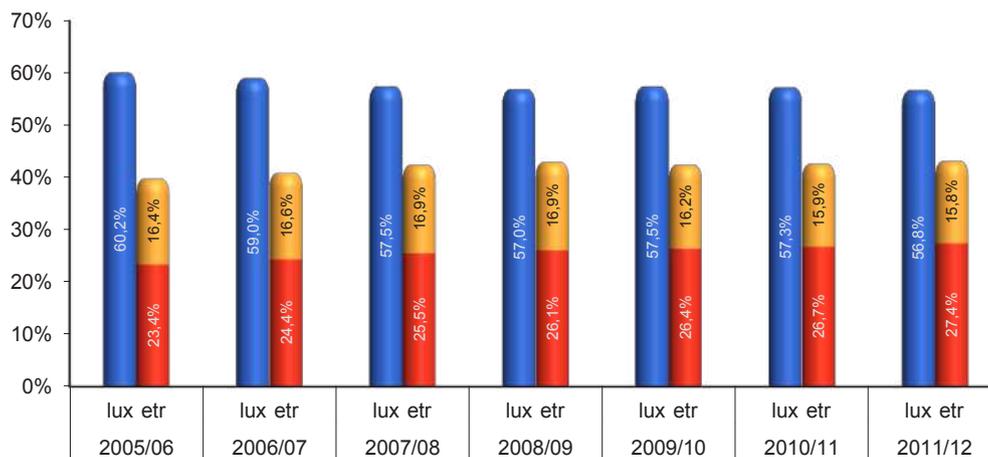
NATIONALITÉS DANS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE - ÉVOLUTION

	NATIONALITE							NATIONALITE %							
	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	
ES	luxembg.	9209	9607	9865	10077	10379	10428	10495	82,9%	82,2%	81,4%	80,8%	81,4%	81,3%	80,9%
	portugais	636	725	766	855	867	873	915	5,7%	6,2%	6,3%	6,9%	6,8%	6,8%	7,1%
	autres	1269	1361	1491	1537	1511	1524	1565	11,4%	11,6%	12,3%	12,3%	11,8%	11,9%	12,1%
EST	luxembg.	13696	13744	13697	13862	14477	14839	14948	60,2%	59,0%	57,5%	57,0%	57,5%	57,3%	56,8%
	portugais	5331	5670	6074	6354	6639	6916	7217	23,4%	24,4%	25,5%	26,1%	26,4%	26,7%	27,4%
	autres	3732	3863	4034	4107	4068	4124	4165	16,4%	16,6%	16,9%	16,9%	16,2%	15,9%	15,8%
TOTAL	luxembg.	22905	23351	23562	23939	24856	25267	25443	67,6%	66,8%	65,6%	65,1%	65,5%	65,3%	64,7%
	portugais	5967	6395	6840	7209	7506	7789	8132	17,6%	18,3%	19,0%	19,6%	19,8%	20,1%	20,7%
	autres	5001	5224	5525	5644	5579	5648	5730	14,8%	14,9%	15,4%	15,3%	14,7%	14,6%	14,6%
<b>TOTAL</b>	<b>33873</b>	<b>34970</b>	<b>35927</b>	<b>36792</b>	<b>37941</b>	<b>38704</b>	<b>39305</b>	<b>100,0%</b>							

NATIONALITÉS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL - ÉVOLUTION

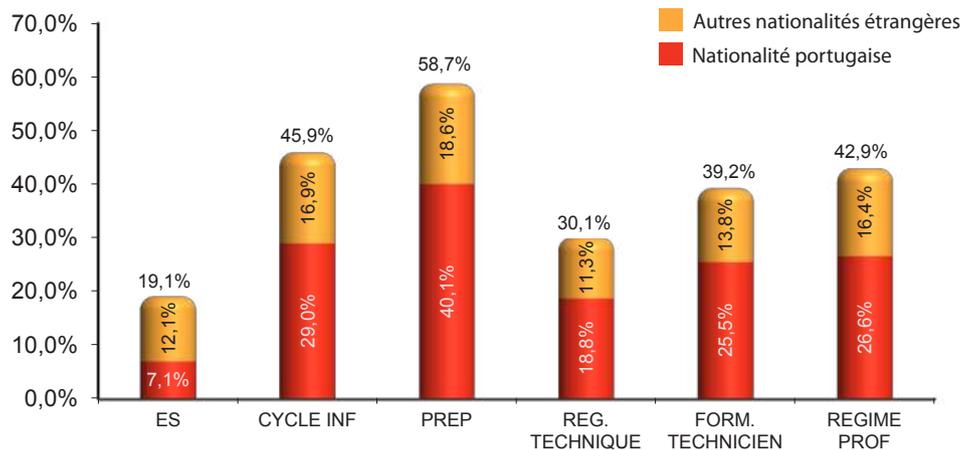


NATIONALITÉS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE - ÉVOLUTION



NATIONALITÉS ÉTRANGÈRES DANS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE - ANNÉE SCOLAIRE 2011/12

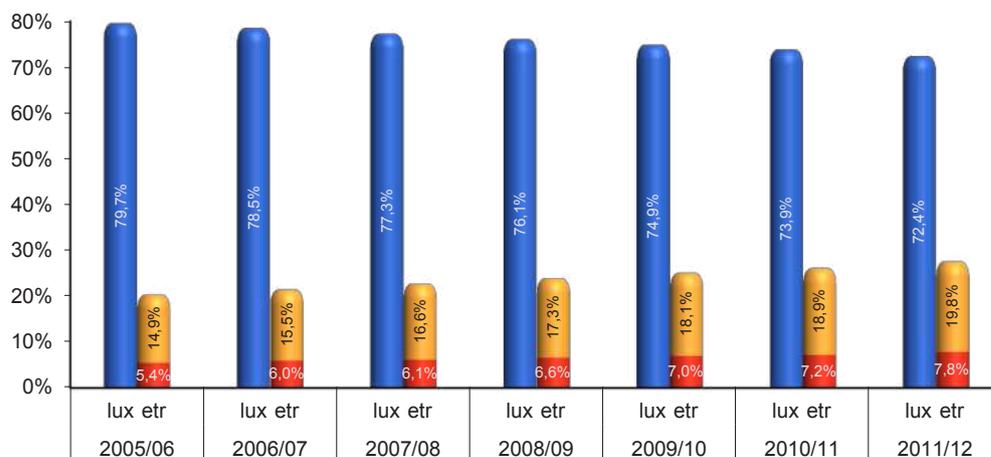
Le graphique qui suit décrit la part des élèves de nationalité portugaise et autres élèves étrangers dans l'enseignement secondaire et les différents ordres de l'enseignement secondaire technique.



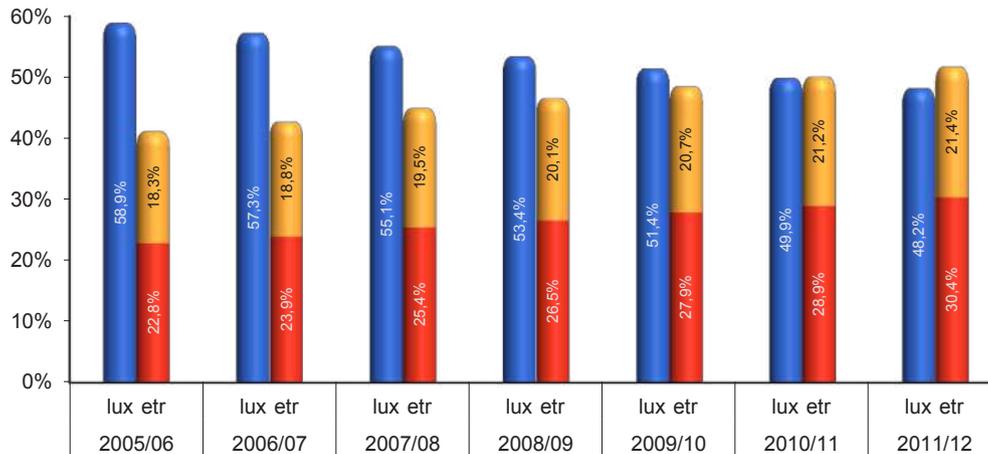
PREMIÈRE LANGUE PARLÉE AU DOMICILE - ÉVOLUTION

		LANGUE %						
		2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
ES	luxembg.	79,7%	78,5%	77,3%	76,1%	74,9%	73,9%	72,4%
	portugais	5,4%	6,0%	6,1%	6,6%	7,0%	7,2%	7,8%
	autres	14,9%	15,5%	16,6%	17,3%	18,1%	18,9%	19,8%
EST	luxembg.	58,9%	57,3%	55,1%	53,4%	51,4%	49,9%	48,2%
	portugais	22,8%	23,9%	25,4%	26,5%	27,9%	28,9%	30,4%
	autres	18,3%	18,8%	19,5%	20,1%	20,7%	21,2%	21,4%
TOTAL	luxembg.	65,8%	64,5%	62,7%	61,2%	59,4%	57,9%	56,3%
	portugais	17,0%	17,8%	18,8%	19,7%	20,8%	21,7%	22,9%
	autres	17,2%	17,7%	18,5%	19,1%	19,8%	20,4%	20,9%
<b>TOTAL</b>		<b>100,0%</b>						

PREMIÈRE LANGUE PARLÉE AU DOMICILE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL - ÉVOLUTION

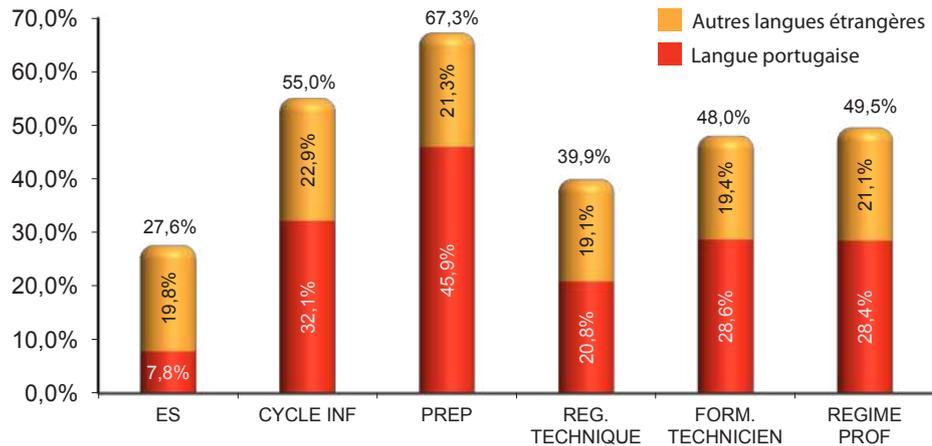


PREMIÈRE LANGUE PARLÉE AU DOMICILE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHN. - ÉVOLUTION



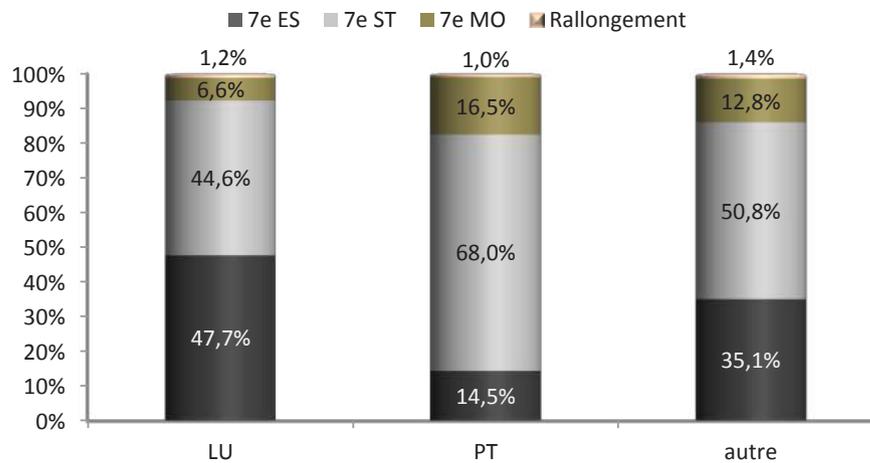
ÉLÈVES ALLOPHONES DANS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE - ANNÉE SCOLAIRE 2011/12

Le graphique qui suit renseigne sur la part des élèves dans l'enseignement secondaire et les différents ordres de l'enseignement secondaire technique dont la première langue parlée au domicile est le portugais ou une autre langue étrangère.



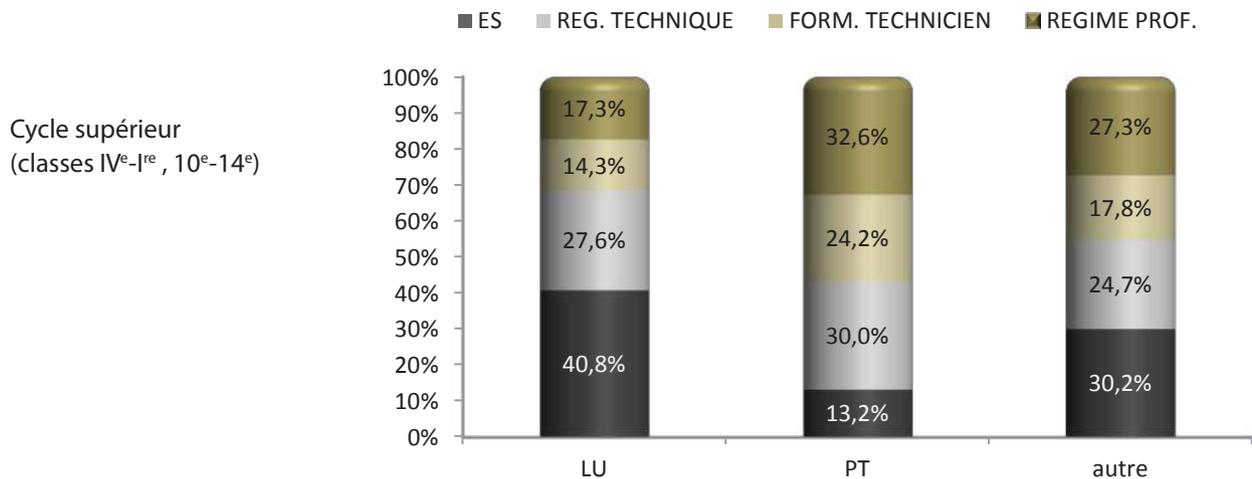
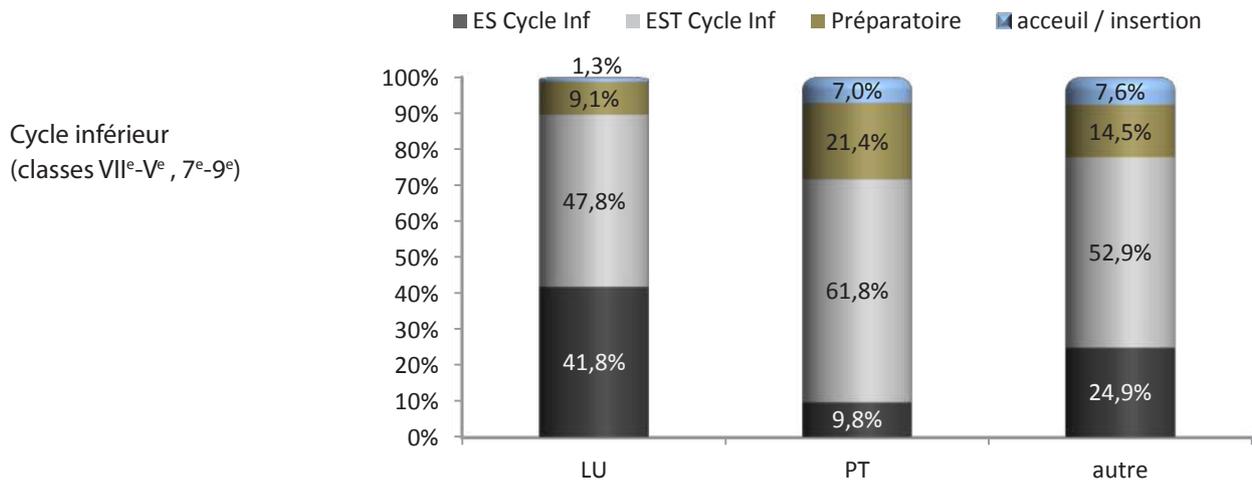
NATIONALITÉS ET PASSAGE PRIMAIRE-POSTPRIMAIRE

Le graphique qui suit renseigne sur les décisions d'orientation des élèves de nationalité luxembourgeoise, portugaise et de toute autre nationalité lors du passage primaire-postprimaire pour l'année 2011/12.

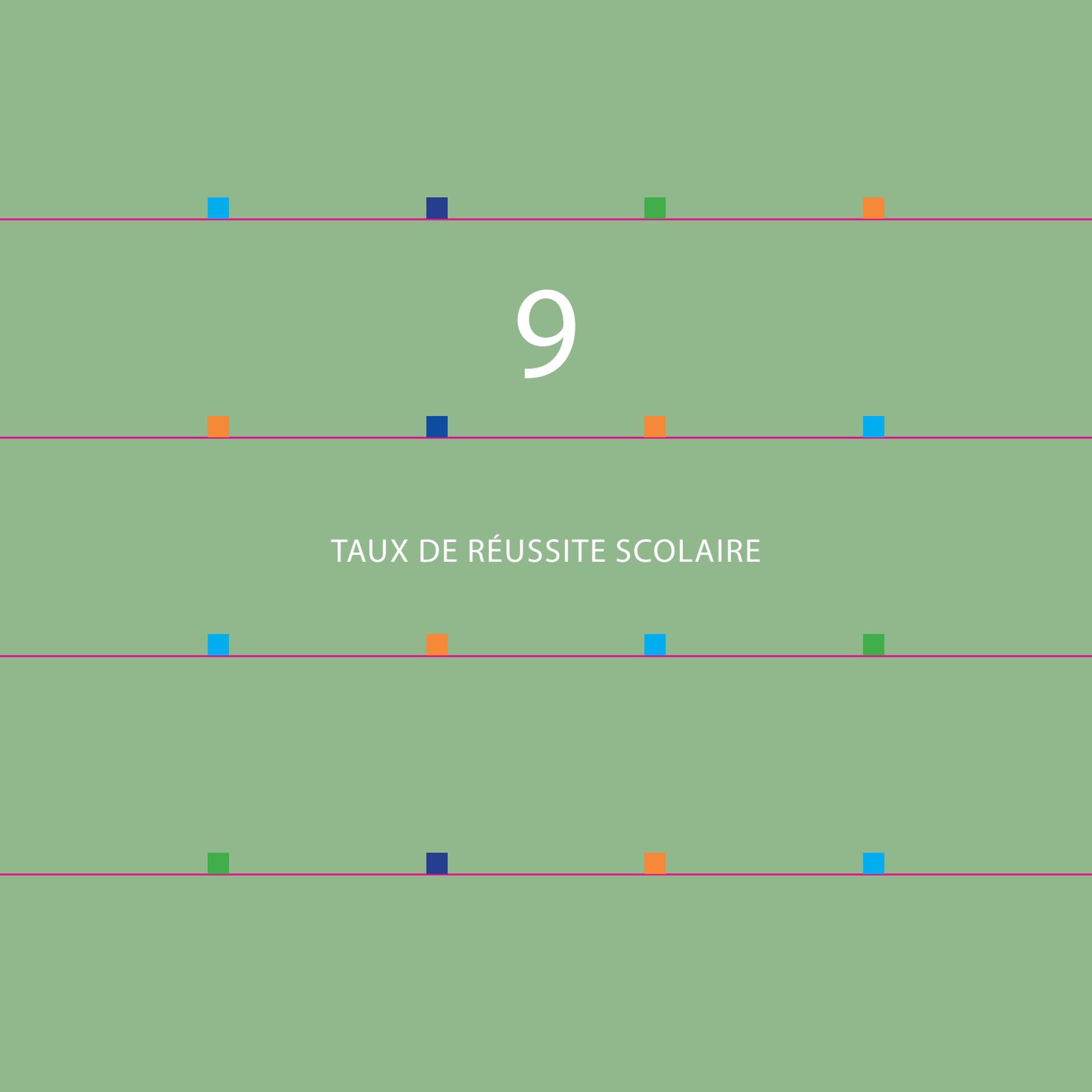


NATIONALITÉS ET RÉPARTITION DANS LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT

Les graphiques qui suivent renseignent sur la répartition des élèves de nationalité luxembourgeoise, portugaise et de toute autre nationalité dans les cycles inférieur et supérieur de l'enseignement postprimaire pour l'année 2011/12.





The background is a solid light green color. It features four horizontal magenta lines spaced evenly down the page. Between these lines, there are small, solid-colored squares in blue, orange, and green, scattered across the width of the page.

9

TAUX DE RÉUSSITE SCOLAIRE

## DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE

L'analyse est faite à partir d'une cohorte effective d'élèves qui, en 2000/01, fréquentent pour la première fois (c'est-à-dire redoublants exclus) une classe de 7e de l'enseignement post-primaire luxembourgeois.

Le taux de réussite correspond au pourcentage de diplômés ou certifiés (premier diplôme ou certificat de fin d'études post-primaires obtenu) par rapport aux nouveaux inscrits en classes de 7e en 2000/01.

Tous les élèves qui ont quitté l'enseignement post-primaire luxembourgeois sans diplôme ou certificat final sont considérés comme décrocheurs du système éducatif luxembourgeois.

La publication «taux de réussite scolaire» analyse, outre le taux de réussite des élèves entrés en classe de 7e, le taux de réussite des élèves entrés dans les classes supérieures de l'enseignement post-primaire et décrit une comparaison internationale du taux de réussite des classes supérieures.

La brochure peut être consultée et téléchargée à l'adresse suivante:

[http://www.men.public.lu/publications/etudes\\_statistiques/etudes\\_nationales/120709\\_reussite\\_scolaire/120709\\_reussite\\_scolaire.pdf](http://www.men.public.lu/publications/etudes_statistiques/etudes_nationales/120709_reussite_scolaire/120709_reussite_scolaire.pdf)

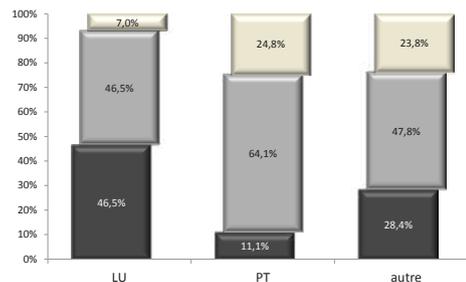
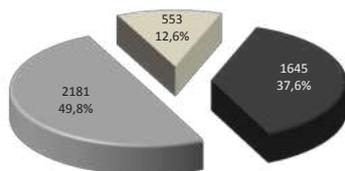
## DESCRIPTION DE LA COHORTE DE DÉPART

En 2000/01, 4379 élèves sont orientés pour la première fois (c'est-à-dire redoublants exclus) vers une des classes de 7e de l'enseignement post-primaire luxembourgeois. Ils se répartissent comme suit:

	LU	PT	autre	Total
7e PREP <sup>1</sup>	205	190	158	553
7e EST <sup>2</sup>	1371	492	318	2181
7e ES	1371	85	189	1645
<b>7e TOTAL</b>	<b>2947</b>	<b>767</b>	<b>665</b>	<b>4379</b>

<sup>1</sup> EST préparatoire modulaire

<sup>2</sup> EST cycle inférieur



## TAUX DE RÉUSSITE DES ÉLÈVES ENTRÉS EN CLASSE DE 7E EN 2000/01

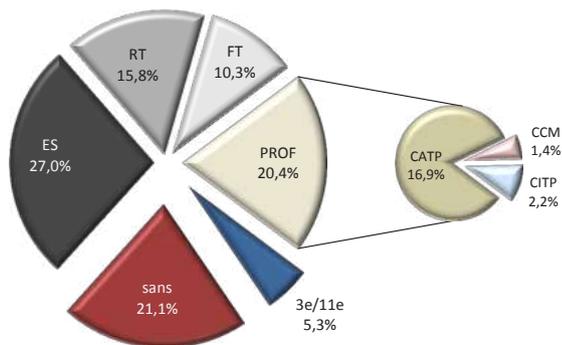
Par rapport aux élèves de la cohorte effective inscrits dans une classe de 7e en 2000/01,

- 1181 (27,0%) réussissent un diplôme de fin d'études secondaires,
- 694 (15,8%) un diplôme de fin d'études secondaires techniques,
- 451 (10,3%) un diplôme de technicien et
- 895 (20,5%) un certificat professionnel.
- 232 (5,3%) réussissent une classe de 3e ou 11e (sans diplôme final).
- 926 (21,1%) quittent le système éducatif luxembourgeois sans diplôme ni certificat.

ES	RT	FT	PROF	3e/11e	sans	TOTAL
1181	694	451	895	232	926	4379
27,0%	15,8%	10,3%	20,5%	5,3%	21,1%	100%

La cohorte de départ est suivie jusqu'à la fin de l'année scolaire 2010/11. Seul le premier diplôme ou certificat obtenu dans l'enseignement luxembourgeois est pris en considération. Il importe de préciser qu'à la rentrée scolaire 2011/12, 56 élèves de la cohorte de départ sont toujours scolarisés.

**Le taux de réussite de cette cohorte effective s'élève donc à 78,9%.**



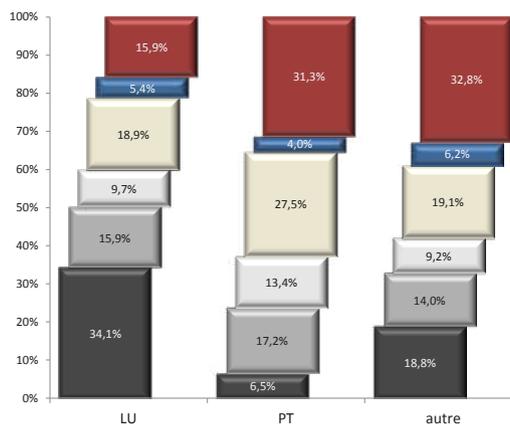
## PAR NATIONALITÉ

	ES	RT	FT	PROF	3e/11e	sans	TOTAL
LU	1006	469	287	557	160	468	2947
PT	50	132	103	211	31	240	767
autre	125	93	61	127	41	218	665
Total	1181	694	451	895	232	926	4379

L'analyse de la variable 'nationalité' mène au constat que le taux de réussite des élèves étrangers est plus faible que celui des élèves de nationalité luxembourgeoise. À remarquer spécialement le fort pourcentage des élèves étrangers sans diplôme ni certificat. Presqu'un tiers des élèves de nationalité portugaise (31,3%) restent sans diplôme ou certificat. De même pour les élèves avec une autre nationalité (32,8%) tandis que 15,9% des élèves de nationalité luxembourgeoise ne réussissent aucun diplôme ou certificat.

Si l'on prend en considération les diplômes ou certificats réussis, la comparaison avec la cohorte de départ (petit graphique) ne présente guère de divergence pour les différentes nationalités. Ainsi,

- 34,1% des élèves de nationalité luxembourgeoise réussissent un diplôme de fin d'études secondaires (ES), 25,7% un diplôme de fin d'études secondaires techniques (EST) et 18,9% un diplôme ou un certificat professionnel.
- Pour les élèves de nationalité portugaise, on constate que 6,5% réussissent un diplôme ES, 30,7% un diplôme EST et 27,5% un diplôme ou un certificat professionnel.
- 18,6% des élèves avec une autre nationalité réussissent un diplôme ES, 23,2% un diplôme EST et 19,1% un diplôme ou un certificat professionnel.



## PAR ORDRE

	ES	RT	FT	PROF	3e/11e	sans	TOTAL
7e ES	1151	193	62	37	92	110	1645
7e EST <sup>1</sup>	30	498	378	643	137	495	2181
7e PREP <sup>2</sup>	0	3	11	215	3	321	553
7e Total	1181	694	451	895	232	926	4379

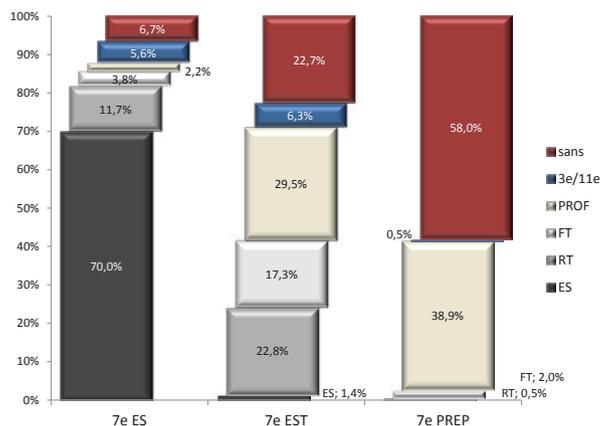
<sup>1</sup> EST cycle inférieur

<sup>2</sup> EST préparatoire modulaire

On constate qu'un fort pourcentage des élèves orientés dans l'ES (87,7%) réussissent un diplôme ou un certificat de fin d'études. Parmi eux, 70% obtiennent le diplôme visé, c'est-à-dire le diplôme de fin d'études secondaires ; 15,5% obtiennent un diplôme de fin d'études secondaires techniques (dont 11,7% un diplôme du régime technique et 3,8% de la formation du technicien) et 2,2% un certificat professionnel. 12,3% de ces élèves quittent le système éducatif luxembourgeois sans aucun diplôme ni certificat de fin d'études (5,6% ayant toutefois réussi une 3e ES ou une 11e EST).

1,4% des élèves orientés à l'EST cycle inférieur réussissent un diplôme de fin d'études secondaires. 22,8% obtiennent le diplôme de fin d'études secondaires technique, 46,8% le diplôme de technicien ou un certificat professionnel. 29,0% n'ont pas eu de diplôme final dont 22,7% qui n'ont même pas eu le certificat de 5 années d'études secondaires techniques.

Des élèves non admis en 7e ES ou 7e EST cycle inférieur et orientés vers l'EST préparatoire modulaire, 41,4% ont tout de même eu un diplôme, 0,5% un certificat de 5 années d'études secondaires techniques. 58,1% ont quitté l'école sans certification.



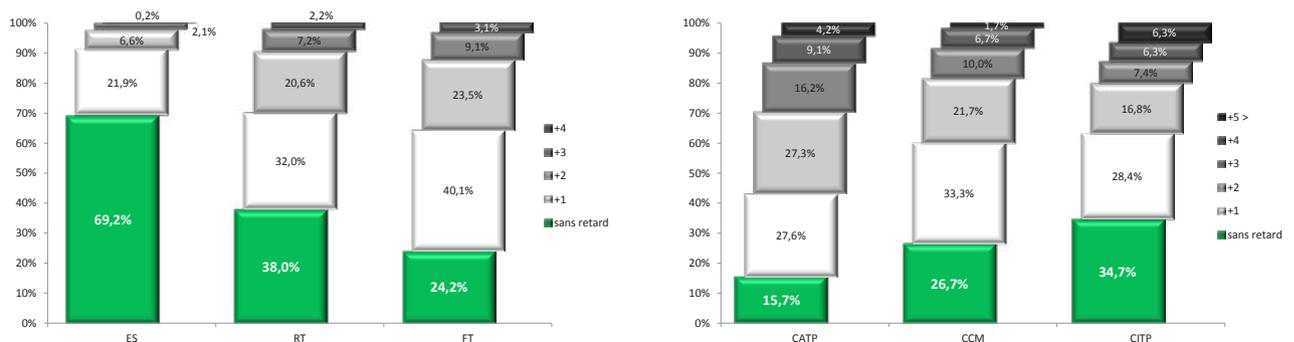
RETARD SCOLAIRE ACCUMULÉ DANS L'ENSEIGNEMENT POST-PRIMAIRE

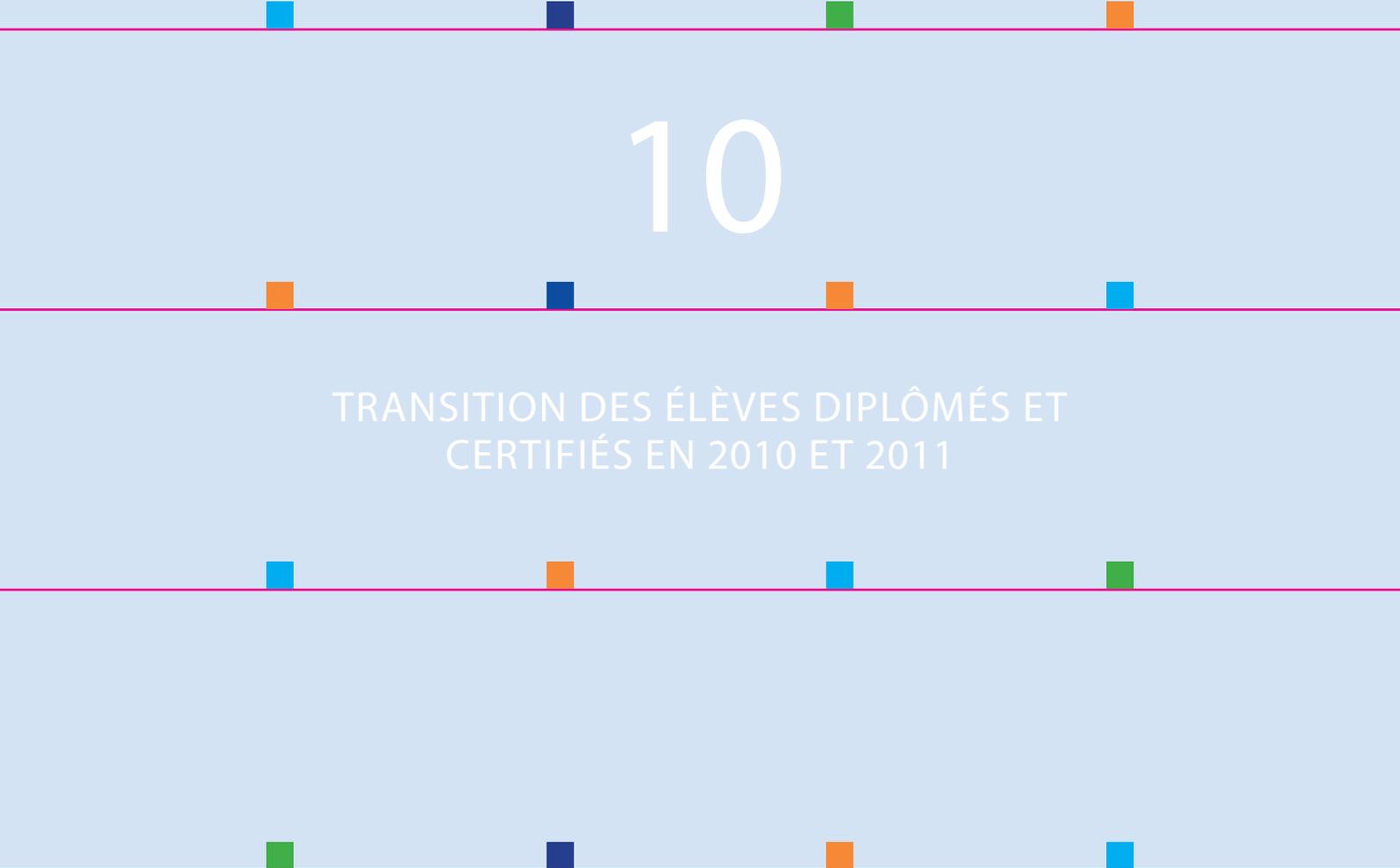
Le tableau qui suit décrit la longueur des différents programmes dans l'enseignement post-primaire luxembourgeois.

années	1	2	3	4	5	6	7	8
ES							7	
RT14								8
RT13							7	
FT							7	
CATP						6		
CCM						6		
CITP					5			

On constate que 69,2% des élèves réussissent un diplôme ES dans le temps prévu tandis que 2,3% présentent un retard d'au moins trois ans. Dans le régime technique, le taux des élèves qui réussissent leur diplôme dans le temps prévu s'élève à 38,0%, et à 24,2% dans le régime de la formation de technicien. Parallèlement, le taux des élèves qui présentent un retard scolaire d'au moins trois ans augmente à respectivement 9,4% dans le régime technique et à 12,2% dans le régime de la formation de technicien.

En ce qui concerne les trois certificats professionnels, on constate que seulement 15,7% des élèves réussissent un CATP dans le délai imparti. Ce taux s'élève à 26,7% pour le CCM et à 34,7% pour le CITP. La part des élèves ayant un retard d'au moins trois années s'élève à 29,5% pour le CATP, 18,4% pour le CCM et 20,0% pour le CITP.



The page features four horizontal lines in a dark red color. Between these lines are small, colored squares in cyan, dark blue, green, and orange, arranged in a pattern that frames the central text.

10

TRANSITION DES ÉLÈVES DIPLÔMÉS ET  
CERTIFIÉS EN 2010 ET 2011

### LA TRANSITION DES ÉLÈVES SORTIS AVEC SUCCÈS DE L'ENSEIGNEMENT POST-PRIMAIRE LUXEMBOURGEOIS

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) a réalisé en été 2012 une enquête sur la transition des élèves sortis avec succès de l'enseignement post-primaire luxembourgeois en 2010 et 2011, à savoir 7278 élèves.

2869 élèves (39,4%) ont répondu à l'enquête:

Diplôme/Certificat	% des répondants
Enseignement secondaire (ES)	49,5%
Régime technique (RT)	41,0%
Formation de technicien (FT)	37,2%
Formation professionnelle (FP)	26,6%
<b>TOTAL</b>	<b>39,4%</b>

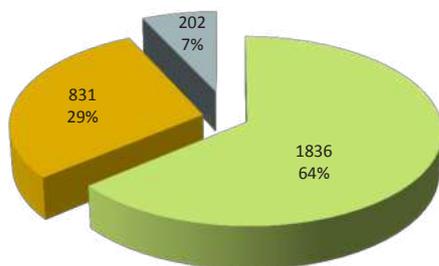
La transition des élèves après l'enseignement post-primaire se fait vers:

- les études (1836 élèves),
- le marché du travail (831 élèves),
- une situation « d'attente », pendant laquelle l'élève peut soit être à la recherche d'un domaine d'études, soit rechercher un emploi, soit être dans une autre situation (202 élèves).

## Situation globale

Le tableau suivant montre la situation globale des élèves ayant participé à l'enquête selon leur diplôme/certificat:

Situation	ES	RT	FT	FP	Total
Études	1200 (65,4%)	411 (22,4%)	174 (9,5%)	51 (2,8%)	<b>1836 (100%)</b>
Travail	49 (5,9%)	224 (27,0%)	149 (17,9%)	409 (49,2%)	<b>831 (100%)</b>
Autre	45 (22,3%)	25 (12,4%)	33 (16,3%)	99 (49,0%)	<b>202 (100%)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1294 (45,1%)</b>	<b>660 (23,0%)</b>	<b>356 (12,4%)</b>	<b>559 (19,5%)</b>	<b>2869 (100%)</b>



## Les études

Le tableau suivant montre les domaines d'études choisis selon l'ordre d'enseignement duquel sont issus les élèves:

Matière ou branche d'études	ES	RT	FT	Total
arts/musique	51	9	13	73
droit	77	22	6	105
éducation, études sociales	250	71	17	338
ingénieur	65	78	28	171
langues, culture	127	34	12	173
mathématiques, sciences naturelles	135	32	24	191
médecine	153	24		177
psychologie	57	21	1	79
sciences économiques	208	77	34	319
autre	71	39	38	148
Pas spécifié	6	4	1	11
<b>Total</b>	<b>1200</b>	<b>411</b>	<b>174</b>	<b>1785*</b>
	<b>67,2%*</b>	<b>23,0%*</b>	<b>9,8%*</b>	<b>100%</b>

*\*) Seulement un nombre réduit d'élèves issus de la formation professionnelle (51 élèves) continuent des études. Ces élèves ne sont pas intégrés dans ce tableau voilà pourquoi les pourcentages varient de ceux de la situation globale.*

Les réponses reçues des élèves qui poursuivent des études concernant les opinions et impressions sur leurs parcours scolaires permettent le constat suivant:

- 42,8% des élèves qui étudient pensent avoir acquis au lycée/lycée technique les compétences nécessaires pour leurs études. 46,9% des élèves qui étudient déclarent avoir partiellement acquis au lycée/lycée technique les compétences nécessaires pour les études,
- 93,9% jugent le fait d'« être capable de travailler de façon autonome » comme important et 49,6% de ces élèves estiment que l'école leur a transmis cette compétence au moins partiellement,
- 76,2% pensent qu'« être respectueux des autres et des choses » est important, 59,4% de ces élèves déclarent que l'école leur a au moins partiellement transmis cette qualité,
- 66,9% déclarent que « savoir correctement rédiger un texte » est important, 73,3% de ces élèves pensent avoir acquis cette compétence au moins partiellement à l'école,
- 85,6% disent qu'« être laborieux/assidu » est plutôt ou très important, dont 50% estiment que l'école leur a au moins partiellement transmis cette compétence.

## Le travail

Parmi les répondants à l'enquête, 831 personnes travaillent. 28,8% de ces personnes ont signé un contrat de travail dans les trois premiers mois après l'obtention de leur diplôme/certificat. 14,8% ont signé un contrat de travail entre quatre et six mois après l'obtention de leur diplôme/certificat. 41,4% n'ont pas répondu à cette question.

Le tableau suivant montre combien de temps s'est écoulé depuis la fin de la scolarisation jusqu'à la signature du premier contrat de travail selon l'ordre du diplôme/certificat obtenu:

Diplôme/certificat	Temps depuis la fin de la scolarisation jusqu'au 1er contrat de travail						Total
	0-3 mois	4-6 mois	7-9 mois	10-12 mois	plus de 12 mois	Pas de réponse	
ES	9	9	10	7	5	9	49
RT	67	33	12	12	11	89	224
FT	48	40	17	5	13	26	149
CATP	109	40	16	11	5	205	386
CCM	2	1				6	9
CITP	4		1			9	14
<b>Total</b>	<b>239</b>	<b>123</b>	<b>56</b>	<b>35</b>	<b>34</b>	<b>344</b>	<b>831</b>
	<b>28,8%</b>	<b>14,8%</b>	<b>6,7%</b>	<b>4,2%</b>	<b>4,1%</b>	<b>41,4%</b>	<b>100%</b>

Les réponses reçues concernant les opinions et impressions sur leurs parcours scolaires des 831 élèves qui travaillent permettent le constat suivant :

- 59,9% pensent que leur travail actuel est en relation avec les études au lycée/lycée technique et 25,3% pensent que leur travail actuel est partiellement en relation avec les études au lycée/lycée technique,
- 91,8% jugent le fait d'« être capable de travailler de façon autonome » comme important, 54,3% de ces élèves estiment que l'école leur a transmis cette compétence partiellement ou totalement,
- 94,9% jugent qu'« être respectueux des autres et des choses » est important, 64,1% de ces élèves déclarent que l'école leur a transmis cette qualité,
- 93,9% pensent qu'« être conscient de ses responsabilités » est important, dont 55,7% estiment que l'école leur a transmis cette compétence,
- 88,4% déclarent qu'« avoir de l'initiative » est important pour leur emploi dont 54,4% déclarent que l'école leur a transmis cette compétence.

### Les autres situations

Parmi les personnes qui ne poursuivent pas d'études et qui n'ont pas de contrat de travail, la moitié est à la recherche d'un emploi, presque un quart (22,3%) est à la recherche d'une place d'études/de formation et 27,7% ont une autre situation.

	ES	RT	FT	CATP	CCM	CITP	Total	
Recherche emploi	9	13	20	52		7	101	50,0%
Recherche études/formation	22	8	8	5	1	1	45	22,3%
Autre situation	14	4	5	28	3	2	56	27,7%
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>25</b>	<b>33</b>	<b>85</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>202</b>	100,0%
	<b>22,3%</b>	<b>12,4%</b>	<b>16,3%</b>	<b>42,0%</b>	<b>2,0%</b>	<b>5,0%</b>	<b>100%</b>	

Nous constatons que parmi les 202 élèves qui ont une autre situation, 42,1% détiennent un CATP.

The page features four horizontal lines in a light purple color. Between these lines are small, solid-colored squares in cyan, dark blue, green, and orange, arranged in a pattern that frames the central text.

11

ANNEXES

- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2011). École fondamentale. Plan d'études. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2009). Lois et règlements grand-ducaux concernant l'enseignement fondamental. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2004). L'éducation précoce, Évolution de 1998 à 2004. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2008). Lois et règlements grand-ducaux concernant la formation professionnelle. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2013). Coûts et financements du système scolaire luxembourgeois - exercice 2010. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2013). L'enseignement secondaire technique 2011/2012. Statistiques globales et analyse des résultats scolaires. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2013). L'enseignement secondaire général 2011/2012. Statistiques globales et analyse des résultats scolaires. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2013). Enseignement fondamental: Cycles 1 à 4, Éducation différenciée 2011/2012. Statistiques globales et analyse des résultats scolaires. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2013). Diplômes et certifications 2011/2012. Luxembourg: MENFP
- ▢ Service Central de la Statistique et des Études économiques (2012). Annuaire statistique du Luxembourg. Luxembourg: STATEC
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2013). Rapport d'activité 2012. Luxembourg: MENFP

□ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2012). L'Enseignement luxembourgeois en chiffres - Taux de réussite scolaire. Luxembourg: MENFP

□ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2013). L'Enseignement luxembourgeois en chiffres - Transition des élèves diplômés et certifiés en 2010 et 2011. Luxembourg: MENFP

BAC int.	Baccalauréat international
CATP	Certificat d'Aptitude Technique Professionnelle
CCM	Certificat de Capacité Manuelle
CCP	Certificat de capacité professionnelle
CITP	Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle
CNFPC	Centre National de Formation professionnelle continue
COIP	Cours d'orientation et d'initiation professionnelle
CPOS	Centre de Psychologie et d'Orientation scolaires
DAP	Diplôme d'aptitude professionnelle
DT	Diplôme de technicien
E2C	École de la 2e chance
EDIFF	Éducation différenciée
ES	Enseignement secondaire
EST	Enseignement secondaire technique
FT	Formation de technicien
LEM	Lycée Ermesinde Merch
MENFP	Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle
MF	Ministère des Finances
NL	Neie Lycée
PREP	Régime préparatoire modulaire (cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique)
PROCI	Projet Cycle Inférieur
RT	Régime technique
RT13	Régime technique – formation administrative et commerciale, technique générale
RT14	Régime technique – professions de santé et professions sociales
SCRIPT	Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques
SGE	Service de Guidance de l'Enfance
SLP	Schengen-Lyzeum Perl
SREA	Service Rééducatif Ambulatoire
ST	Secondaire technique
STATEC	Service Central de la Statistique et des Études économiques
VAE	Validation des acquis de l'expérience